

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement



Rapport d'activité 2006

SOMMAIRE

Rapport moral	P1
1- Composition de l'association	P3
Le conseil d'administration	p4
Le bureau	p5
L'équipe	p5
Les membres adhérents du CAUE	p6
2- Convention cadre CAUE - PNR des Monts d'Ardèche	P9
3- L'aide à la décision des collectivités locales	P23
L'aide à la décision et l'accompagnement des communes et des communautés de communes	p25
Documents d'urbanisme ou études urbaines suivis en 2006 pour les collectivités	p26
Projets d'équipement ou d'aménagement d'espaces publics suivis en 2006 pour les collectivités	p42
4- Le conseil aux particuliers	P53
Les permanences en 2006	p54
Les communes concernées par les projets des pétitionnaires	p56
5- Le fleurissement	P59
Édition 2006 du concours départemental des villes et villages fleuris	p60
6- Le centre de documentation	P62
Le centre de ressources documentaires	p64
7- Actions culturelles et de sensibilisation	P67
Exposition Roland SCHWEITZER "Architecture au quotidien"	p68
Séminaire du CAUE	p70
Organisation de la semaine du Développement Durable Ardèche / Drôme	p71
Les rencontres nationales de l'AUE	p72
Un site internet pour le CAUE de l'Ardèche	p74
Plateforme qualité environnementale des bâtiments	p75
8- Jury de concours	P77
9- Actions pédagogiques avec les scolaires	P81
10- Revue de presse	P85

RAPPORT MORAL

Comme chaque année, à l'occasion de l'assemblée générale, le rapport d'activité permet d'effectuer un bilan sur les actions engagées et d'en tirer les leçons pour toujours améliorer le service que nous offrons aux territoires du département.

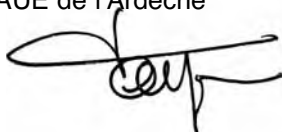
2006 fut une année marquée par notre implication dans la première édition des rencontres nationales de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Cette manifestation, qui s'est tenue à Angers en avril, a connu un réel succès puisque plus de 300 professionnels s'y sont retrouvés. Le programme établi à la demande de notre fédération par le CAUE de l'Ardèche a permis d'aborder plusieurs thèmes qui constituent aujourd'hui le socle de notre activité quotidienne. En effet, l'aménagement qualitatif de l'espace oblige à s'interroger de manière concomitante sur de multiples questions comme l'étalement urbain, la diffusion du pavillonnaire, les politiques foncières,... Autant de problématiques qui ont nourri les débats de ces premières rencontres. Je tiens tout particulièrement à remercier l'équipe du CAUE qui a su mener de front ses missions au service des collectivités du département et construire un programme de portée nationale.

Au delà de la préparation de ces journées le CAUE s'est également investi dans de nombreuses actions dont le thème récurrent concerne ce qui désormais devient incontournable : le développement durable. Quatre actions importantes ont jalonné l'année. À la demande du département, le CAUE a eu la charge de coordonner la semaine du développement durable qui s'est tenue en juin à l'Hôtel du département. Selon les mêmes objectifs et en relation avec la CAPEB, une plateforme sur la qualité des matériaux dans le bâtiment a été présentée au Lycée professionnel de Chomérac. À la demande des organisations représentatives des géomètres, le CAUE a organisé un séminaire relatif à la qualité des lotissements, journée durant laquelle a été présentée l'opération de Saint-Montan, réalisation exemplaire notamment en termes de méthode et de qualité spatiale. Enfin, le CAUE a été sollicité par la ville d'Aubenas et le département pour apporter un appui méthodologique à la mise en place de leur agenda 21 respectif.

Il convient de souligner que de nombreuses collectivités sont aujourd'hui engagées dans des réflexions et des réalisations répondant aux différents objectifs du développement durable. Il est donc fondamental que le CAUE soit à leur côté pour les accompagner dans des dispositifs complexes qui demandent un investissement sur la durée. Le développement durable, pour être intégré de manière cohérente dans les politiques publiques, ne doit pas se limiter à l'énonciation de principes généraux et à un discours pavé de bonnes intentions. Au contraire, il est nécessaire de lui donner une dimension concrète et visible. Il se peut que les actions soient modestes ou au contraire plus stratégiques comme la création d'un réseau de chaleur alimenté par une énergie renouvelable ou la mise en place d'un système de transport urbain. Pour ce faire, le CAUE aide les collectivités tout au long des démarches que ce soit dans les phases amont de définitions des besoins ou dans les étapes de réalisation.

Pour terminer, je tiens à signaler que le CAUE que je préside a su s'adapter aux nouveaux enjeux émergents comme ceux du développement durable mais surtout à la réalité complexe du département. Son action ne consiste pas à répéter des recettes de manière systématique mais au contraire à comprendre la diversité des territoires du département.

Jean-Claude TOURNAYRE
Vice-président du Conseil général
Président du CAUE de l'Ardèche



1 COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

4 membres de l'État

M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt - M.QUATREMERIE
M. le directeur départemental de l'équipement – M.AGERON
M. le chef du service départemental de l'architecture – M.GUILLAUME
Mme l'inspectrice d'académie – Mme HODIN => M.DORNE, directeur du CDDP 07

6 membres des collectivités locales désignés par le Conseil général en 2004

M.COMTE, conseiller général, maire de Burzet
M.CONSTANT, conseiller général, maire d'Aubenas
M.DUCHAMP, conseiller général, maire de Félines
M. PEVERELLI, conseiller général
M.TOURNAYRE, conseiller général
M.VIGNÉ, conseiller général, maire de Beauvène

4 représentants des professions concernées, désignés par le Préfet, après consultations des organismes concernés

(désignés par arrêté préfectoral n°2005-67-2 le 08/03/05 pour 3 ans)
M.DUNOGIER, représentant la Chambre syndicale des géomètres experts Ardèche/Drôme
Mme ARNICHAND, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche
M.ROSELL, représentant l'Ordre des architectes de l'Ardèche
M.PIERRON, représentant la Fédération Française du Paysage

Suppléants

Mme MONTMARD, architecte pour l'Ordre des architectes
M.MICHEL, architecte pour le Syndicat des architectes de l'Ardèche

2 personnes qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement choisies par le Préfet

(désignées par arrêté préfectoral n°2003-23-7 le 23/01/03 pour 3 ans)
M.DELUBAC, président de la société de sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche
M.ROUX, géographe, maître de conférence à l'IGA de Grenoble

4 membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans

Mme ROBERT, adjointe à la mairie de Saint-Romain-de-Lerps, élue le 28/06/04
M.BELTRAMIN, président des Aubenades de la photographie, élu le 15/07/02
M.DOUILLET, président du CAL 07, réélu 07/07/03
Mme GILLY, maire de Saint-Laurent-sous-Coiron, élue le 07/07/03

1 représentant du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative

Mme Magniez, élue le 23/06/06

Les membres associés, siégeant avec voix consultative

M.GALLO, président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Annonay
M.DALMAIS, représentant la Chambre de commerce et d'industrie d'Aubenas
M.MASSEBEUF, président de la Chambre des notaires
M.MARTIN, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat
M.REINE, président de la Chambre d'agriculture
Mme St CRIQ, représentant l'Association des Maires de l'Ardèche, maire de Soyons
M.TRAN, représentant de l'École d'architecture de Lyon
M.LAQUET

BUREAU

Président

M.TOURNAYRE, conseiller général

Vice-Présidents

M.CONSTANT, conseiller général, maire d'Aubenas

M.VIGNÉ, conseiller général, maire de Beauvène

Membres

Mme ARNICHAND, représentant le Syndicat des architectes de l'Ardèche

ÉQUIPE

Directeur

Patrick FIFRE, urbaniste - géographe

Responsables d'études

Patrice FLAMBEAUX, architecte

Rémy MAISONNEUVE, urbaniste - géographe

Chargées de mission

Françoise CAHUZAC, architecte (jusqu'au 30/06/06)

Guylaine MAGNIEZ, environnement

Chargés d'études

Stéphane ROBERT, environnement

David GRIMAUD, architecte

Delphine MOUSSET, architecte (à compter du 16/08/06)

Infographiste

David MARTIN, plasticien

Documentaliste, chargée de communication

Séverine MONDINO

Secrétaire

Marie-Ange ANDRÉ

Comptable

Corinne MARZIN

Stagiaires intégrés à l'équipe en 2006

Mathieu BOURG, étudiant en urbanisme

Claire FAURE, étudiante en urbanisme

Clara GIBERT, étudiante en urbanisme

Pierre-Yves MOUTIN, étudiant en environnement

Vanessa LETORT, élève assistante de direction

Marie PERRET, élève assistante de direction

Sébastien PLOT, étudiant en droit du patrimoine

Carole ROPART, étudiante en urbanisme

MEMBRES ADHÉRENTS DU CAUE

Les particuliers adhérents

M. BOUSQUET
M. CHAMBON
M. DEMAUVE
M. DHENNIN
M. DUCHAMP
M. FULLER
M. GIRARD
M. LACROIX
M. MARTEL
M. MESNIER
M. MILLAU
M. RENEVIER
M. REVERDI
M. SEVENIER
Mme TOUZOT

Les associations adhérentes

CAPEB Ardèche

Les professionnels adhérents

Mme MERIAU, urbaniste
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ANNONAY

Les communautés de communes adhérentes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BARRÈS COIRON

*Baix - Cruas - Meysses - Rochemaure - Saint-Bauzile
Saint-Martin-sur-Lavezon - Saint-Pierre-la-Roche
Saint-Vincent-de-Barrès*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

*Annonay - Boulieu-lès-Annonay - Davézieux - Le Monestier
Roiffieux - Saint-Clair - Saint-Cyr - Saint-Julien-Vocance
Saint-Marcel-lès-Annonay - Savas - Talencieux - Thorrenc
Varnosc - Vernosc-lès-Annonay - Villevancance - Vocance*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CHÂTAIGNIERS

*Albon d'Ardèche - Gluiras - Issamoulenc - Marcols-les-Eaux
Saint-Julien-du-Gua - Saint-Pierre-ville*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX CHÊNES

Charmes-sur-Rhône - Saint-Georges-les-Bains

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Arras-sur-Rhône - Éclassan - Ozon - Sarras

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS SERRES

Montpezat-sous-Bauzon - Thueyts

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES VANS

*Les Assions - Chambonas - Gravières - Saint-Pierre-Saint-Jean
Les Salelles - Les Vans*

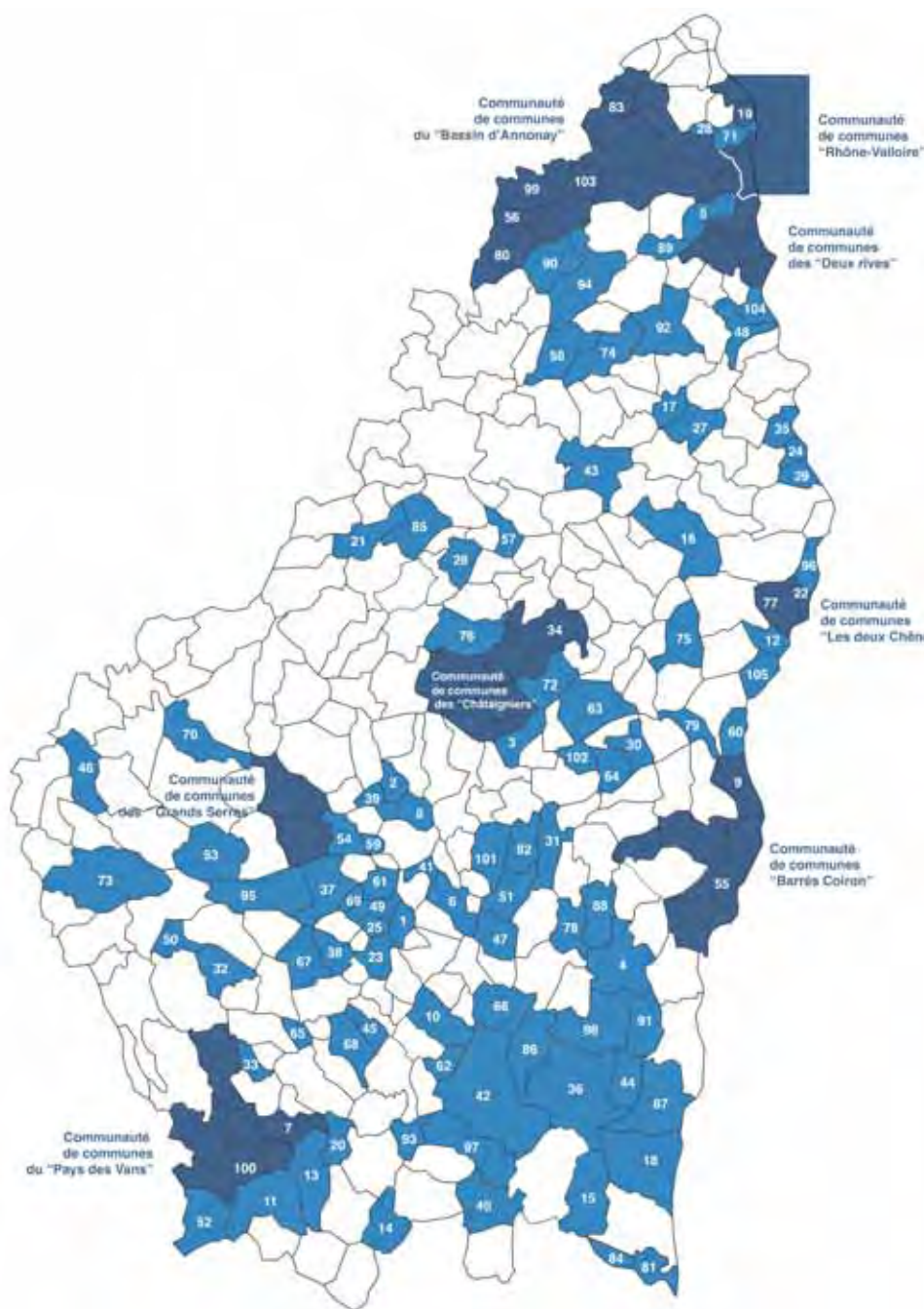
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE VALLOIRE

Andance - Champagne - Peyraud - Saint-Étienne-de-Valoux

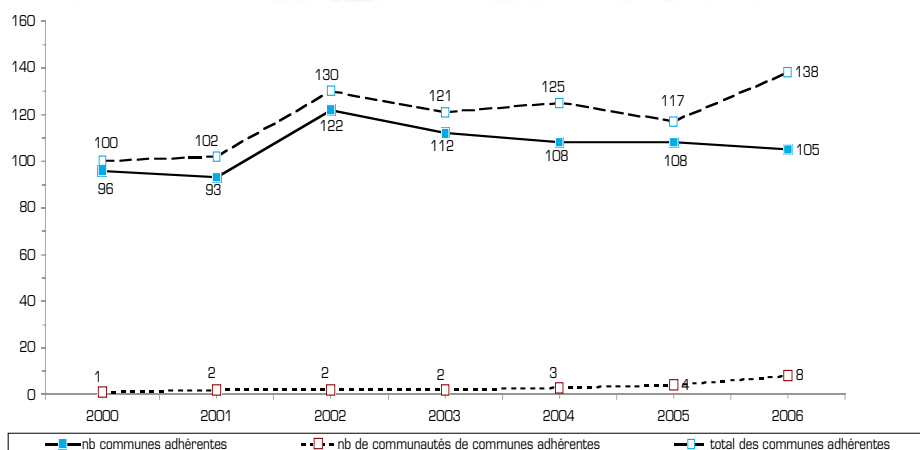
Les communes adhérentes

- 1- AILHON
- 2- AIZAC
- 3- AJOUX
- 4- ALBA-LA-ROMAINE
- 5- ARDOIX
- 6- AUBENAS
- 7- LES ASSIONS
- 8- ASPERJOC
- 9- BAIX
- 10- BALAZUC
- 11- BANNE
- 12- BEAUCHASTEL
- 13- BERRIAS-ET-CASTELJAU
- 14- BESSAS
- 15- BIDON
- 16- BOFFRES
- 17- BOUCIEU-LE-ROI
- 18- BOURG-SAINT-ANDÉOL
- 19- CHAMPAGNE
- 20- CHANDOLAS
- 21- CHANÉAC
- 22- CHARMES-SUR-RHÔNE
- 23- CHASSIERS
- 24- CHÂTEAUBOURG
- 25- CHAZEUX
- 26- LE CHEYLARD
- 27- COLOMBIER-LE-JEUNE
- 28- COLOMBIER-LE-CARDINAL
- 29- CORNAS
- 30- COUX
- 31- DARBRES
- 32- DOMPNAC
- 33- FAUGÈRES
- 34- GLUIRAS
- 35- GLUN
- 36- GRAS
- 37- JAUJAC
- 38- JOANNAS
- 39- JUVINAS
- 40- LABASTIDE-DE-VIRAC
- 41- LABÉGUDE
- 42- LAGORCE
- 43- LAMASTRE
- 44- LARNAS
- 45- LAURAC-EN-VIVARAIS
- 46- LAVILLATTE
- 47- LAVILLEDIEU
- 48- LEMPS
- 49- LENTILLÈRES
- 50- LOUBARESSE
- 51- LUSSAS
- 52- MALBOSC
- 53- MAYRES
- 54- MEYRAS
- 55- MEYSSE
- 56- LE MONESTIER

MEMBRES ADHÉRENTS DU CAUE



- 57- LES NONIÈRES
- 58- PAILHARÈS
- 59- PONT-DE-LABEAUME
- 60- LE POUZIN
- 61- PRADES
- 62- PRADONS
- 63- PRANLES
- 64- PRIVAS
- 65- RIBES
- 66- ROCHECOLOMBE
- 67- ROCLES
- 68- ROSIÈRES
- 69- SAINT-CIRGUES-DE-PRADES
- 70- SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE
- 71- SAINT-DÉSIRAT
- 72- SAINT-ÉTIENNE-DE-SERRES
- 73- SAINT-ÉTIENNE-DE-LUGDARÈS
- 74- SAINT-FÉLICIEN
- 75- SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX
- 76- SAINT-GENEST-LACHAMP
- 77- SAINT-GEORGES-LES-BAINS
- 78- SAINT-JEAN-LE-CENTENIER
- 79- SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
- 80- SAINT-JULIEN-VOCANCE
- 81- SAINT-JUST-D'ARDÈCHE
- 82- SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON
- 83- SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY
- 84- SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE
- 85- SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS
- 86- SAINT-MAURICE-D'IBIE
- 87- SAINT-MONTAN
- 88- SAINT-PONS
- 89- SAINT-ROMAIN-D'AY
- 90- SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN
- 91- SAINT-THOMÉ
- 92- SAINT-VICTOR
- 93- SAMPZON
- 94- SATILLIEU
- 95- LA SOUCHE
- 96- SOYONS
- 97- VALLON-PONT-D'ARC
- 98- VALVIGNIÈRES
- 99- VANOSC
- 100- LES VANS
- 101- VESSEAUX
- 102- VEYRAS
- 103- VILLEVOCANCE
- 104- VION
- 105- LA VOULTE-SUR-RHÔNE



Évolution de l'adhésion au CAUE des collectivités adhérentes de 2000 à 2006

2

CONVENTION CADRE

CAUE - PNR DES MONTS D'ARDÈCHE

UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT **ENTRE LE CAUE DE L'ARDÈCHE ET LE PNR** **DES MONTS D'ARDÈCHE**

Le 15 février 2006 le CAUE et le PNR des Monts d'Ardèche signaient une convention cadre définissant un programme d'actions à long terme et scellant plusieurs années de collaboration. Depuis 2000, les deux structures ont œuvré dans le même sens pour donner, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages, une dimension concrète à la charte du PNR. Dans cet esprit, 6 cahiers de recommandations architecturales et paysagères ont été élaborés, plusieurs sessions de formation à l'urbanisme de qualité ont été proposées aux élus et enfin une permanence de conseil architectural a été ouverte au siège du parc.

CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION

Entre

**LE PARC NATUREL RÉGIONAL
DES MONTS D'ARDECHE**

Et

**LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARDECHE**



Entre

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc
Naturel Régional des Monts d'Ardèche,

ci-après dénommé PNRMA,

dont le siège est situé
La Prade 07560 Montpezat-sous-Bauzon,

représenté par son Président
M. Henri BELLEVILLE,

d'une part,

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et
de l'Environnement de l'Ardèche,

ci-après dénommé CAUE,

dont le siège est situé
6 cours du Palais 07000 Privas,

représenté par son Président
M. Jean-Claude TOURNAYRE,

d'autre part,

PREAMBULE

CONTEXTE

- 1 - Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche officialisé par décret en date du 9 avril 2001 est un territoire de projet, conformément à l'article L. 244-1 de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages n° 93-24 du 8 janvier 1993. Ce projet est exprimé au travers de sa charte qui précise les engagements des collectivités locales concernées.

L'Etat et ses établissements publics déclinent les modalités de leur contribution à la réalisation des objectifs de cette charte par la signature d'une convention d'application.

La charte est mise en œuvre par le Syndicat Mixte de gestion du PNRMA.

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, territoire rural fragile au patrimoine remarquable, a pour missions, définies par la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et son décret d'application du 1er septembre 1994 :

- de protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de contribuer au développement économique, social, culturel, et à la qualité de la vie,
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et de contribuer à des programmes de recherche.

- 2 - Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a été créé sur un territoire qui présente des patrimoines architecturaux et paysagers diversifiés d'une très haute qualité sur toute son étendue et que ces derniers constituent son atout majeur de développement.

Par conséquent, à travers sa charte constitutive et dans une démarche de développement durable de son territoire, le Parc s'attache à :

- préserver et valoriser la richesse patrimoniale paysagère et architecturale du territoire ;
- assurer une assistance auprès des communes et des particuliers ;
- renforcer l'identité du territoire du Parc en le rendant plus lisible à moyen terme.

Dans ce cadre, le CAUE, de par ses missions de promotion des politiques qualitatives relatives à l'architecture, l'aménagement et le développement, l'urbanisme et l'environnement, est un partenaire privilégié du Parc.

- 3 - Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,

Le CAUE de l'Ardèche est une association départementale investie d'une mission de service public. Mise en place par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et créé par le conseil général en 1979, le CAUE assume 4 missions principales :

- informer et sensibiliser le public sur les questions relatives à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages et de l'environnement ;
- former les administrations et les professionnels de l'acte de bâtir et de l'aménagement. Le CAUE est agréé par plusieurs ministères (Éducation Nationale, Emploi, Culture, etc.) ;
- conseiller les particuliers dans leur projet de construction ;
- aider les collectivités locales (communes, groupements de communes, pays, etc.) à définir leurs politiques d'aménagement ou d'urbanisme et leurs projets architecturaux

Les compétences du CAUE couvrent l'intégralité du département de l'Ardèche. En aucun cas il ne peut être chargé de maîtrise d'oeuvre.

OBJET DE LA CONVENTION

Le PNRMA a défini à travers sa charte et son Plan de Parc les grandes orientations de ses actions. Elles s'appuient principalement sur la notion de paysage en tant que support du développement local.

Le paysage, concept global, recouvre plusieurs échelles d'intervention. Cela concerne les grands systèmes d'organisation du paysage où s'entrecroisent les principaux éléments structurels et les formes générales d'occupation anthropique ainsi que les aspects plus circonscrits liés aux différents éléments patrimoniaux.

Afin d'assurer la préservation et la valorisation des paysages répertoriés dans le périmètre du Parc et de réaliser les actions définies dans la charte du Parc, il s'agit de mettre en place des dispositifs d'assistance technique à différentes échelles et pour des publics identifiés.

Le PNRMA ne dispose pas de l'ensemble des moyens humains et techniques nécessaires pour réaliser lui-même l'ensemble des actions identifiées dans la charte du Parc. De plus, le principe de non substitution aux opérateurs locaux compétents a été clairement établi afin de construire une relation durable et complémentaire avec l'ensemble des partenaires du Parc.

Dans ce contexte, la présente convention vise à favoriser le partenariat entre le CAUE et le PNRMA en s'appuyant sur une complémentarité des missions et des compétences respectives des deux structures. Le CAUE reconnaît ainsi la valeur de la charte du Parc et contribue à son application. Le PNRMA accompagne le CAUE dans ses missions de pédagogie et d'aide à la décision des territoires.

Ce partenariat concerne en particulier les domaines suivants :

- la connaissance des paysages ;
- la gestion et la protection des paysages ;
- l'aide à la décision des collectivités locales dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement ;
- l'assistance architecturale et paysagère auprès des communes et des particuliers ;
- les études, recherches, inventaires en architecture, formes urbanisées et paysages ;
- les actions culturelles et de formation en architecture, urbanisme et paysage.

La signature de cette convention cadre doit permettre de déboucher sur la mise en œuvre de conventions spécifiques.

D'ores et déjà, plusieurs actions menées par le CAUE et le PNRMA viennent illustrer cette démarche :

- une étude paysagère a été confiée au CAUE concernant les systèmes d'organisation et de fonctionnement des paysages du Parc (programme d'actions 2001 du PNRMA) ;
- des conventions entre le CAUE et le PNRMA ont été mises en œuvre pour la réalisation de cahiers de recommandations architecturales pour chaque entité paysagère du Parc (programme d'actions 2003, 2004 et 2006 du PNRMA) ;
- une mission de sensibilisation des élus et des bureaux d'études pour un urbanisme de qualité dans les Monts d'Ardèche a été réalisée avec l'appui du CAUE (programme d'actions 2004 du PNRMA) ;

La présente convention a pour but de renforcer les échanges mutuels entre les deux structures et de préciser les modalités de ce partenariat (méthode et procédure de travail, désignation d'interlocuteurs privilégiés par actions, périodicité des rencontres, bilan annuel, modalités de suivi...).

ARTICLE 1 : Echanges et partenariats

Afin d'assurer une meilleure cohérence entre les actions menées par le CAUE et celles développées par le PNRMA, tant du point de vue des outils d'aménagement du territoire, des programmes, que de la formation de leurs personnels, les engagements suivants sont pris :

a) *Etudes et conseils*

Le PNRMA et le CAUE s'informent réciproquement des inventaires et études qu'ils entendent conduire en cohérence avec leurs partenaires respectifs, afin de parvenir à une coordination et une meilleure complémentarité de leurs programmes. Ils élaborent des projets communs, et définissent les objectifs et les protocoles de ces études.

Le PNRMA et le CAUE définissent en tant que de besoin, des protocoles d'échange de données scientifiques, techniques et/ou culturelles (modalités d'échange, usage des données, diffusion à des tiers, etc.).

b) *Formation et acquisition d'une culture partagée*

Afin de partager leurs connaissances et acquérir une culture commune pour la préservation et la valorisation des patrimoines architecturaux et paysagers, le développement urbain de qualité et la création architecturale, le PNRMA et le CAUE :

- mettent en place des formations réciproques de leurs agents et de leurs partenaires institutionnels, associatifs ou privés,
- conçoivent des modules communs de formation.

Le CAUE et le PNRMA proposent une participation aux formations qu'ils organisent aux agents de la structure partenaire. Les échanges de formateurs sont favorisés.

Le PNRMA, comme précisé dans ses statuts, intègre le CAUE comme membre consultatif au sein de son Syndicat mixte de gestion, et l'associe à la révision de sa charte constitutive ainsi qu'aux commissions thématiques.

Le PNRMA et le CAUE se coordonnent dans la recherche des financements nécessaires à leurs actions auprès de leurs partenaires.

ARTICLE 2 : Domaines privilégiés de coopération

Au-delà des échanges formalisés dans l'article 2 de la présente convention, le PNRMA et le CAUE s'engagent à travailler en commun, selon les objectifs exprimés dans le préambule de cette convention, sur les sujets suivants :

a) La connaissance des paysages

Charte constitutive du PNRMA :

Art. 1 Connaissance des paysages du Parc

A travers sa charte, le PNRMA initie, réalise et peut soutenir les travaux permettant une bonne connaissance et une meilleure compréhension des paysages de son territoire. Il réalise, fait réaliser ou soutient les travaux et recherches sur l'organisation spatiale, l'évolution et les dynamiques des paysages.

Le PNRMA associe le CAUE aux réflexions engagées dans ce cadre. A titre d'exemple, le PNRMA a mis en place un observatoire des paysages permettant de suivre leur évolution sur plusieurs années. Il associe le CAUE au développement de cet outil avec l'aide de l'ensemble des partenaires habituels.

Le CAUE associe en amont le PNRMA aux travaux lancés sur le territoire du Parc.

Le PNRMA et le CAUE engagent en commun des travaux de recherches, d'identification et d'évaluation relatifs à l'évolution et à la dynamique des paysages. L'étude paysagère concernant les systèmes d'organisation et de fonctionnement des paysages du Parc confiée par le PNRMA au CAUE entre dans ce cadre.

Chaque année, le PNRMA peut établir un programme d'actions permettant de répondre à ces objectifs.

b) La gestion et la protection des paysages

Charte constitutive du PNRMA :

Art. 2 Aménagement du territoire et Art. 3 Gestion de l'espace

Art. 4 Protections paysagères

Dans le prolongement du travail réalisé pour la préparation de la présente charte et du plan, le PNRMA suscite et soutient les initiatives assurant une vision globale et prospective.

Le PNRMA privilégie les approches globales et concertées sur les paysages, à des échelles pertinentes (vallées, massifs, bassins...). Les communes souscrivent à l'élaboration de chartes paysagères intercommunales privilégiant les paysages de référence identifiés sur le plan du Parc.

Le PNRMA associe le CAUE à ce type de démarche. La participation du CAUE au comité de pilotage de l'opération « Plan de Développement de la Vallée de la Drobie » inscrite dans le programme d'actions 2004 du Parc illustre cette démarche partenariale.

Le CAUE incite les acteurs locaux à mener, ou engagent avec les partenaires concernés, des réflexions globales sur les paysages.

Le PNRMA et le CAUE peuvent engager conjointement des réflexions sur les sites présentant un caractère paysager exceptionnel notamment ceux inscrits sur le Plan de Parc pour leur remise en état, leur entretien ou leur valorisation (abords de hameaux, terrasses...).

Le PNRMA et le CAUE participent à la gestion des sites déjà protégés par l'État (sites classés) et peut, en accord avec ses différents partenaires, proposer de nouvelles protections réglementaires ou contractuelles pour des sites exceptionnels.

c) **L'aide à la décision des collectivités locales dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement**
Charte constitutive du PNRMA
Art. 67 - Développement urbain

Le PNRMA encourage la construction et la rénovation de l'habitat à l'intérieur des villages et hameaux, dans la continuité de l'habitat existant. Il incite au développement d'un habitat groupé respectueux des caractéristiques urbaines et paysagères. Il encourage les communes à constituer des réserves foncières et les assiste pour offrir des possibilités de constructions intégrées dans la continuité du tissu urbain.

Le PNRMA et le CAUE s'engagent à appuyer les communes dans leurs réflexions prospectives relatives à la gestion de leur développement urbain afin d'établir de véritables projets de territoires.

Le PNRMA propose aux communes d'établir un partenariat avec le CAUE afin de favoriser l'émergence de ces projets de territoire.

Le PNRMA et le CAUE s'engagent à mener conjointement des actions de formations destinées aux élus des collectivités locales ainsi qu'aux praticiens des documents d'urbanisme.

d) **L'assistance architecturale et paysagère auprès des communes et des particuliers**
Charte constitutive du PNRMA
Art. 69 Assistance architecturale et paysagère

Le PNRMA conforte le réseau de conseil architectural aux communes ou simples particuliers pour l'intégration des nouvelles constructions ou réhabilitations.

Le PNRMA élabore en partenariat avec le CAUE des cahiers de recommandations paysagères et architecturales pour chaque entité paysagère du Parc.

Le PNRMA et le CAUE mettent en place un système de conseil à destination des particuliers sur le territoire du Parc (extension ou rénovation de constructions existantes, création de nouvelles constructions).

Le PNRMA pourra mettre en place des relations contractuelles avec le CAUE pour assurer des missions de conseil spécifiques notamment dans le cadre de démarches globales et concertées sur les paysages, à des échelles pertinentes (vallées, massifs, bassins...) et au sein des paysages de références.

En fonction de thèmes récurrents ou de préoccupations propres aux deux structures, le PNRMA et le CAUE s'engagent à mettre en place en partenariat des actions de conseils orientés vers des publics identifiés : exploitants agricoles, artisans et industriels, propriétaires de gîtes ruraux, etc. Ces partenariats seront engagés avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, les associations de gîtes, etc.

Le PNRMA et le CAUE s'engagent à mettre en œuvre et développer un réseau des acteurs de l'architecture et de l'urbanisme.

- e) **Les études, recherches, inventaires en architecture, formes urbanisées et paysages**
Charte constitutive du PNRMA :
Art. 71 Études, recherches et communications

Le PNRMA initie et encourage les réflexions en matière d'urbanisme et d'architecture. Il participe à la promotion des travaux sur ce thème. Il peut conduire ou encourager tous travaux de recherche sur les nouvelles formes urbaines, l'organisation urbaine et architecturale du territoire, afin de mieux comprendre leurs spécificités et fonctionnement. Il peut promouvoir les résultats de ces travaux de recherche par tout document ou support de communication et d'information (expositions, conférences, édition, etc.).

Le PNRMA et le CAUE s'engagent à établir conjointement des missions d'études, de recherches, d'inventaires ou d'expertises relatives à des thèmes spécifiques qui devront répondre à leurs préoccupations communes.

- f) **Les actions culturelles et de formation en architecture, urbanisme et paysage**
Charte constitutive du PNRMA :
Art. 96 Animations, stages et sorties découvertes
Art. 99 Outils pédagogiques

Le PNRMA réalise et encourage les actions de formation et d'éducation permettant une meilleure connaissance des logiques et dynamiques paysagères. Il réalise ou peut soutenir l'édition de documents ou tout autre support sur ce thème.

Le PNRMA et le CAUE conduisent ensemble des actions de communication destinées aux différents publics, afin de les informer, de les sensibiliser et de les impliquer dans les actions entreprises en commun par les deux partenaires.

- *Actions culturelles et de sensibilisation*

Sur le territoire du Parc, le PNRMA et le CAUE s'engagent à élaborer en partenariat des documents d'information (expositions, films vidéo, site internet, etc.) relatifs aux techniques de construction, à la qualité architecturale, à l'insertion paysagère et aux problématiques d'urbanisme.

Un programme de manifestations culturelles destinées à sensibiliser le grand public et les élus locaux aux problématiques spatiales définies par le PNRMA peut également être étudié en partenariat avec le CAUE.

- *Actions de formation*

Le PNRMA encourage les artisans à promouvoir les techniques et matériaux traditionnels de construction correspondant aux six entités paysagères (Cf. Plan de Parc), en collaboration avec la Chambre de Métiers. Ils peuvent soutenir les stages, chantiers et opérations pilotes sur ce thème.

Le PNRMA et le CAUE s'engagent à mettre en oeuvre conjointement un programme de formation. Les domaines traités pourront concerner les questions relatives à l'architecture, les techniques de constructions, les logiques d'implantation urbaine, l'utilisation des essences végétales, etc.

- *Actions pédagogiques*

Le PNRMA encourage et organise des manifestations de découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager. Il soutient les actions et peut labelliser certaines initiatives dans le domaine de l'action éducative et de la formation.

Le PNRMA et le CAUE s'engagent à mettre en place conjointement un programme d'actions avec le Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Communication et promotion

a) Actions de communication en commun
Charte constitutive du PNRMA
Art. 48 Promotion interne

Pour chacune des actions communes, une communication est conduite conjointement et doit bénéficier à l'image de chacun des deux partenaires.

Sur les documents de promotion et les relations avec les médias, le PNRMA et le CAUE s'engagent sur les points suivants :

- afficher les logos des deux structures sur tous les supports présentant l'action,
- présenter de façon claire les engagements respectifs des partenaires.

Le PNRMA et le CAUE ouvrent leurs canaux de diffusion respectifs pour communiquer sur des opérations menées en commun.

b) Valorisation des opérations communes
Charte constitutive du PNRMA
Art. 47 Promotion externe

Le PNRMA et le CAUE s'engagent à faire connaître leurs réalisations conjointes aux médias ainsi qu'à leurs partenaires institutionnels ou financiers afin d'en assurer la promotion.

ARTICLE 4 : Mise en œuvre et suivi de la convention

Le suivi, l'application et l'adaptation éventuelle de la présente convention se feront par le biais de rencontres régulières (au moins deux fois par année civile).

Les directeurs des deux structures participent à ces rencontres ainsi que la personne référente désignée par chaque structure. Les personnes concernées par l'ordre du jour, ainsi que les techniciens compétents pourront également être présents.

A l'issue de chaque année, un bilan conjoint sera réalisé sur les actions engagées dans le cadre de la convention. Ceci afin de réorienter les thématiques abordées ou d'améliorer les méthodes et les dispositifs mis en place.

ARTICLE 5 : Propriété intellectuelle

Pendant toute la durée de la présente convention, le CAUE de l'Ardèche s'engage à ne pas communiquer à des tiers ni à publier l'ensemble des documents ou informations en rapport avec les objectifs de la convention sans l'accord préalable du PNRMA et inversement.

Ce dernier pourra utiliser librement les documents ou éléments intellectuels issus de la convention. Toutefois leur utilisation ou leur diffusion écrite ou audiovisuelles, à quelque niveau que ce soit, devront mentionner l'identité de leur auteur, en l'occurrence le CAUE de l'Ardèche.

ARTICLE 6 : Durée et résiliation

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter de sa date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction au premier janvier de chaque année.
Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de six mois.

ARTICLE 7 : Règlement des litiges

Pour tout litige concernant l'application de la présente convention d'objectifs, le PNRMA et le CAUE conviennent, avant d'engager tout recours contentieux, de faire appel à un conciliateur choisi au sein de l'administration d'Etat.

Fait en trois exemplaires originaux

à Montpézat-lez-Boulogne
le 15 février 2006

Le Président du
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

M. Henri BELLEVILLE



Le Président du
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement de l'Ardèche

M. Jean-Claude TOURNAYRE



CAUE de l'ARDECHE
6, cours du Palais - BP 101
07001 PRIVAS Cedex
Tél 04 75 64 36 04 - Fax 04 75 64 01 30

3

L'AIDE À LA DÉCISION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'AIDE À LA DÉCISION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Dans l'esprit de ce qui constitue l'axe central de notre activité, l'aide à la décision des collectivités locales a été renforcée en 2006. Sur les 151 dossiers qui ont été suivis, 58 concernent des documents d'urbanisme et 93 sont liés à des programmations de bâtiments ou d'espaces publics.

Ces résultats sont à nuancer dans la mesure où les procédures de révision ou d'élaboration des documents d'urbanisme s'étalent sur plusieurs années. Toutefois, pour certaines communes, la mission d'assistance initialement engagée pour le suivi d'un PLU a été prolongée pour réaliser une évaluation de la démarche. En effet, et nous l'avions déjà constaté par le passé, une distorsion entre l'esprit de la loi et la réalité de mise en œuvre a été observée. Dans la plupart des cas, l'élaboration des documents d'urbanisme s'est résumée une nouvelle fois à une approche zonale et foncière très proche des pratiques antérieures issues de la LOF. Peu de documents s'appuient sur un véritable projet tel que le demande la loi SRU. Les PADD sont, dans leur majorité, vides de sens, ils ne se résument qu'à une liste de poncifs et de banalités dont on a peine à comprendre la logique et l'articulation avec les autres pièces du document. Cette situation est induite par plusieurs postures. D'une part, les bureaux d'études n'ont pas toujours la capacité à construire un projet digne de ce nom. Ceci est étroitement lié aux aides financières mobilisables pour de telles opérations. D'autre part, les élus se trouvent dans des postures délicates vis-à-vis de leurs administrés qui attendent du PLU une rentabilité foncière immédiate. In fine, le document d'urbanisme se résout à un zonage tentant de ne froisser personne. On est donc très loin d'une démarche cohérente de développement durable même si dans le discours tous les objectifs sont déclinés.

Dans ce contexte, il nous semble fondamental de proposer aux collectivités d'effectuer de véritables évaluations, basées sur un référentiel, qui prennent en compte toutes les dimensions du projet de territoire.

DOCUMENTS D'URBANISME OU ÉTUDES URBAINES

SUIVIS EN 2006 POUR LES COLLECTIVITÉS

1	AILHON	PLU
2	AUBENAS	Assistance autorisation occupation des sols
3	AUBENAS	Démarche AGENDA 21 territorial
4	AUBENAS	Modification PLU
5	AUBENAS	Évaluation du PLU
6	AUBENAS	Dossier ANRU
7	AIZAC	Carte communale
8	BEAUMONT	PLU
9	BOURG-SAINT-ANDÉOL	Schéma général de circulation
10	BURZET	Carte communale
11	CDC AUBENAS VALS	AEU du Bourdary
12	CDC AUBENAS VALS-VINOIRE	Étude logement/transport
13	CDC GORGES-AU-RHÔNE	Projet de territoire
14	CHANDOLAS	PLU
15	CORNAS	Article 11 du PLU
16	COUX	PLU
17	DÉSAIGNES	Projet CROS, étude paysage
18	DEVESSET	Révision du POS
19	GLUN	PLU
20	LAGORCE	PLU
21	LAGORCE	Village de caractère
22	LALOUVESC	PLU
23	LEMPES	Information carte communale
24	LUSSAS	Pré-diagnostic communale
25	LUSSAS	PLU
26	MALARCE-SUR-LA-THINES	Pré-diagnostic village de caractère
27	MARCOLS-LES-EAUX	PLU
28	MEYSSE	Modification du POS, pré-diagnostic
29	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	ZPPAUP
30	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	Aménagement zone AU/PLU
31	NOZIÈRES	Carte communale, village de caractère
32	NOZIÈRES	Schéma directeur eau potable
33	PRADES	PLU
34	PRIVAS	Projet urbain
35	PRIVAS	PLU
36	PAYS DE VALENCE	Suivi élaboration SCOT
37	PAYZAC	Étude paysagère
38	ROCHEPAULE	Pré-diagnostic communale
39	ROCHESSAUVIE	Carte communale
40	SAINT-MAURICE-D'IBIE	PLU
41	SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	Carte communale
42	SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS	PLU
43	SAINT-FÉLICIEN	PLU
44	SAINT-JULIEN-DU-SERRE	Programmation zones urbanisables
45	SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON	Diagnostic communal
46	SAINT-MONTAN	PLU
47	SAINT-PONS	Carte communale
48	SAINT-ROMAIN-DE-LERPS	PLU
49	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN	Carte communale
50	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN	ZPPAUP
51	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN	Village de caractère
52	SAINT-THOMÉ	Carte communale
53	SATILLIEU	PLU
54	SM RIVES-DU-RHÔNE	Suivi élaboration SCOT
55	THORRENC	Carte communale
56	VALGORGE	PLU
57	VEYRAS	PLU
58	VEYRAS	AEU

[illegible]

Projet urbain du "cours des Champenois"

La commune de Champagne est située dans le couloir rhodanien, à 67 kilomètres au sud de Lyon et à 16 km d'Annonay. Cette commune rurale bénéficie d'un contexte paysager façonné par l'agriculture et d'un patrimoine architectural de qualité. Aujourd'hui, elle subit une forte pression foncière qui se traduit par un étalement urbain constitué quasi exclusivement de maisons individuelles en accession à la propriété. De plus, son développement est fortement contraint par la présence des réseaux de communication qui la traversent de part en part (voie ferrée, route nationale, fleuve Rhône).

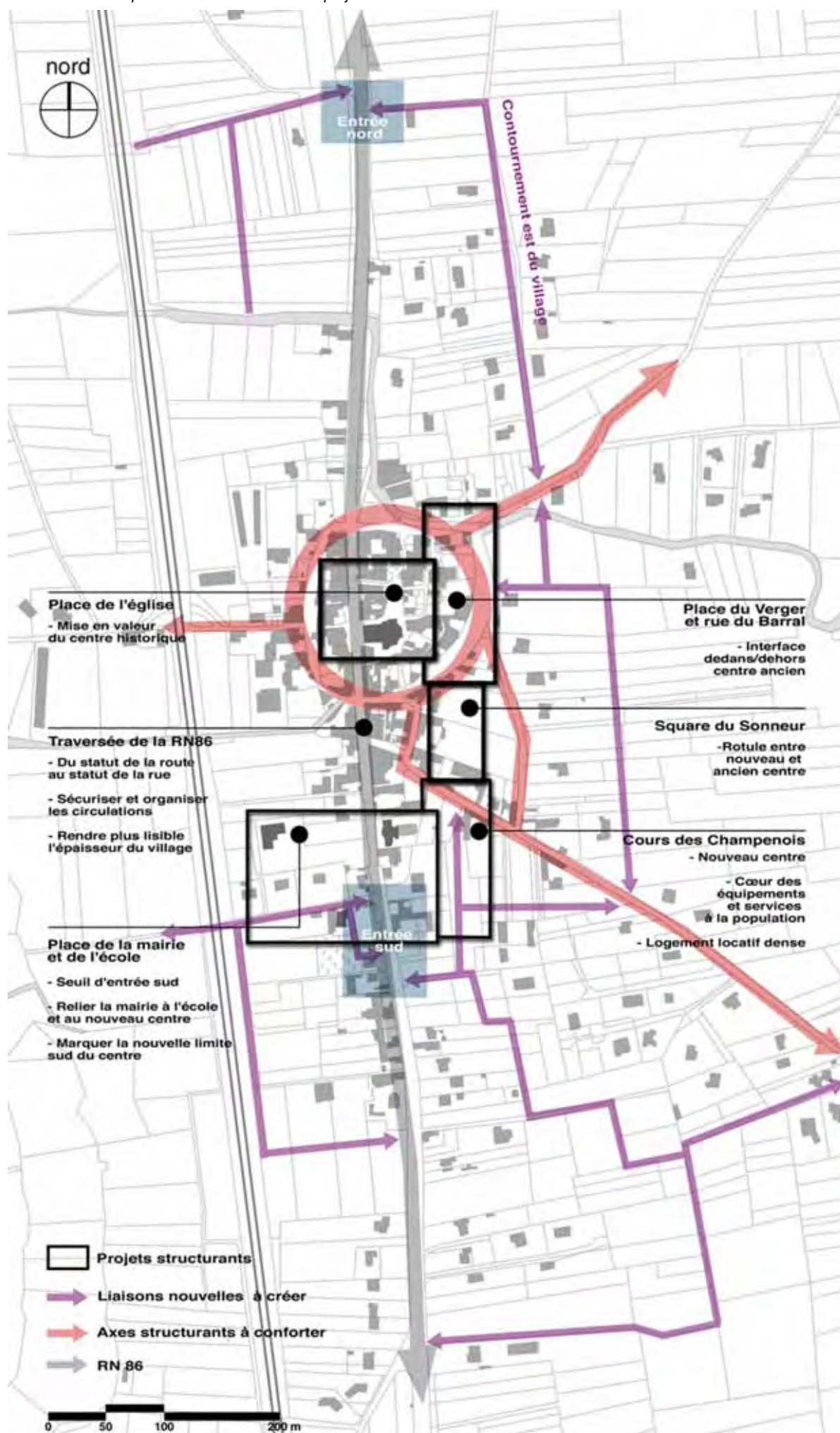
Le CAUE est intervenu en 2001 pour accompagner la commune dans la mise en place de son Plan Local d'Urbanisme (bureau d'étude BEAUR, 26 Romans). Cette étude a mis en avant une certaine faiblesse des espaces publics, caractéristique d'un développement urbain rapide et diffus. Une étude spécifique sur les circulations et la hiérarchisation des espaces publics fut alors menée (Audubert et Gaydou architectes urbanistes, 69 Lyon) en complément du PLU proposant notamment une greffe urbaine au sud du bourg structurée autour d'un "cours des Champenois".

Le projet actuel du "cours des Champenois" constitue la première phase opérationnelle du projet urbain et intègre, en plus des aménagements des espaces publics, la construction de logements, la mise en place d'un commerce de proximité et la construction d'une crèche intercommunale. Il s'inscrit également dans le cadre du Programme Local de l'Habitat intercommunal.

À ce stade, le CAUE a proposé à la commune d'engager un bureau d'étude pour la conception d'un plan d'ensemble de cette greffe urbaine. Il a rédigé le cahier des charges en laissant volontairement une marge de manœuvre au concepteur concernant le programme afin que ce dernier puisse être affiné en fonction des potentialités du site et du travail de concertation. Ainsi, l'agence ÉO architectes urbanistes (38 Grenoble), recrutée pour cette étude, a pu effectuer un aller-retour entre programme et définition de la forme urbaine.

Aujourd'hui, les grands principes d'aménagement sont définis, et les bailleurs désignés pour la réalisation des logements intégreront prochainement l'équipe de travail.





Modification du POS

La commune de Meyssse a initialement sollicité le CAUE de l'Ardèche pour l'accompagner dans la modification de son plan d'occupation des sols (POS). Cette modification était principalement motivée par l'inscription au document d'urbanisme d'un périmètre de protection de captage. La municipalité souhaitait par ailleurs profiter de cette révision pour apporter plusieurs ajustements au POS, concernant le retrait d'emplacements réservés devenus caduques et la redéfinition de l'emprise d'un Espace Boisé Classé.

En réponse au caractère d'urgence de mise au plan du périmètre de protection de captage, le CAUE a présenté au Conseil Municipal la possibilité de mobiliser la procédure de mise à jour, conformément à l'article R 123-22 du code de l'urbanisme.

En parallèle, pour accompagner la commune de Meyssse dans sa réflexion sur l'évolution de son document d'urbanisme, le CAUE a proposé la réalisation d'un diagnostic plus global mettant en relation l'évolution des dynamiques urbaines sur la commune avec les enjeux et les outils de la planification tels que réformés par la loi SRU de 2000 et la loi UH de 2003.

Cette étude visait ainsi à apporter à la commune de Meyssse une aide à la décision globale dans l'exercice de sa compétence urbanisme, et à étudier l'opportunité d'une révision du POS en PLU.

Pour ce faire, le diagnostic s'est appuyé sur une étude préalable des dynamiques de peuplement, positionnant la commune de Meyssse dans son contexte intercommunal. L'objectif était ainsi d'explicitier les dynamiques à l'œuvre et leur traduction sur la commune pour, dans un second temps, souligner les besoins induits.

L'analyse du plan d'occupation des sols en vigueur a permis de souligner l'impact de l'outil réglementaire sur l'évolution de la structure urbaine et de son fonctionnement.

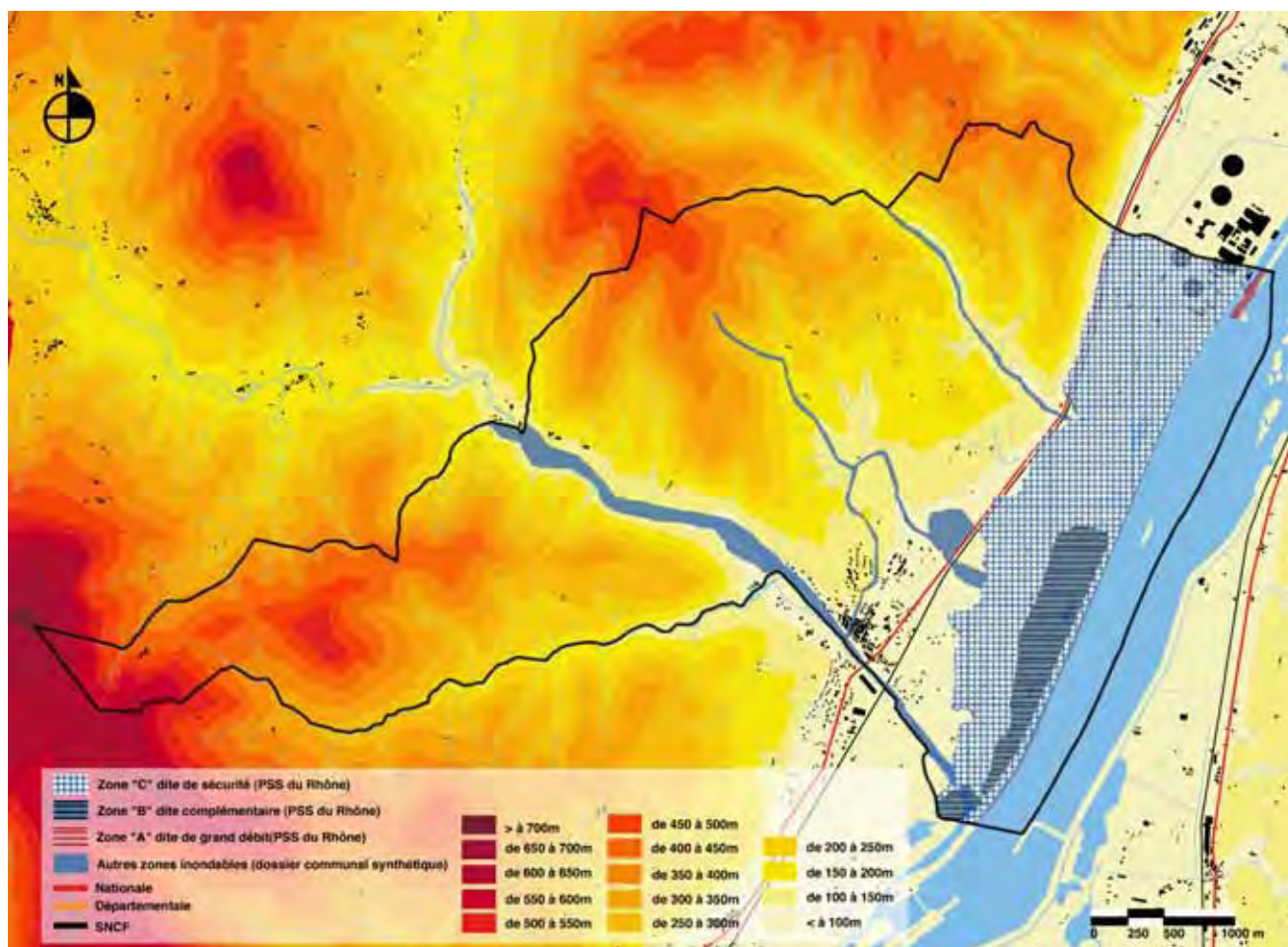
Enfin, au regard des principaux enjeux urbains identifiés, plusieurs perspectives et principes d'actions communales ont été proposés.



Types des voies et localisation des emplacements réservés



Zones inondables



Carte communale, ZPPAUP, village de caractère

La commune de Saint-Symphorien-de-Mahun est une petite collectivité qui possède un patrimoine naturel et bâti de grande qualité, reconnu notamment par trois monuments historiques classés ou inscrits, ainsi que la présence de l'ensemble du territoire au sein de l'espace naturel sensible des hautes vallées de la Cance et de l'Ay. La commune souffre cependant d'un faible dynamisme démographique et de la difficulté à renouveler sa population permanente.

Face à ce constat, les élus ont souhaité mettre en œuvre une démarche de promotion du territoire tout en encadrant les projets de développement dans un souci de préservation et de valorisation du patrimoine communal.

La municipalité a sollicité le CAUE dès 2004 pour mobiliser les outils nécessaires à une telle démarche. Il s'agissait premièrement d'adapter et de rendre lisibles les périmètres de protection des monuments historiques, deuxièmement de renforcer l'attractivité touristique du territoire en s'inscrivant dans la démarche « village de caractère » mise en place par le Conseil général, et troisièmement de faciliter l'installation de nouveaux habitants dans les meilleures conditions possibles en planifiant l'urbanisation du territoire.

Étant donné la faible taille de la collectivité et l'interrelation des sujets à aborder, le CAUE a proposé la mise en chantier de trois procédures menées en parallèle par un seul mandataire :

- la construction d'un plan de mise en valeur « village de caractère »,
- la réalisation d'une carte communale,
- la mise en place d'une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager).

Un bureau d'études a commencé à travailler en 2005 avec l'appui d'un comité de pilotage élargi animé par le CAUE et intégrant notamment le Conseil général, le service départemental de l'architecture et du patrimoine, la direction départementale de l'équipement, la communauté de communes du Val d'Ay, la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie, le centre régional de la propriété forestière, etc...

Après un diagnostic détaillé du territoire, le bureau d'études a présenté une synthèse des enjeux globaux qui servira de base à l'établissement des projets touristiques et d'urbanisme, ainsi qu'à la mise en place des mesures de protection du patrimoine.

L'ensemble des trois démarches devrait se poursuivre sur l'année 2007.

Saint-Symphorien-de-Mahun, hameau de Veyrines



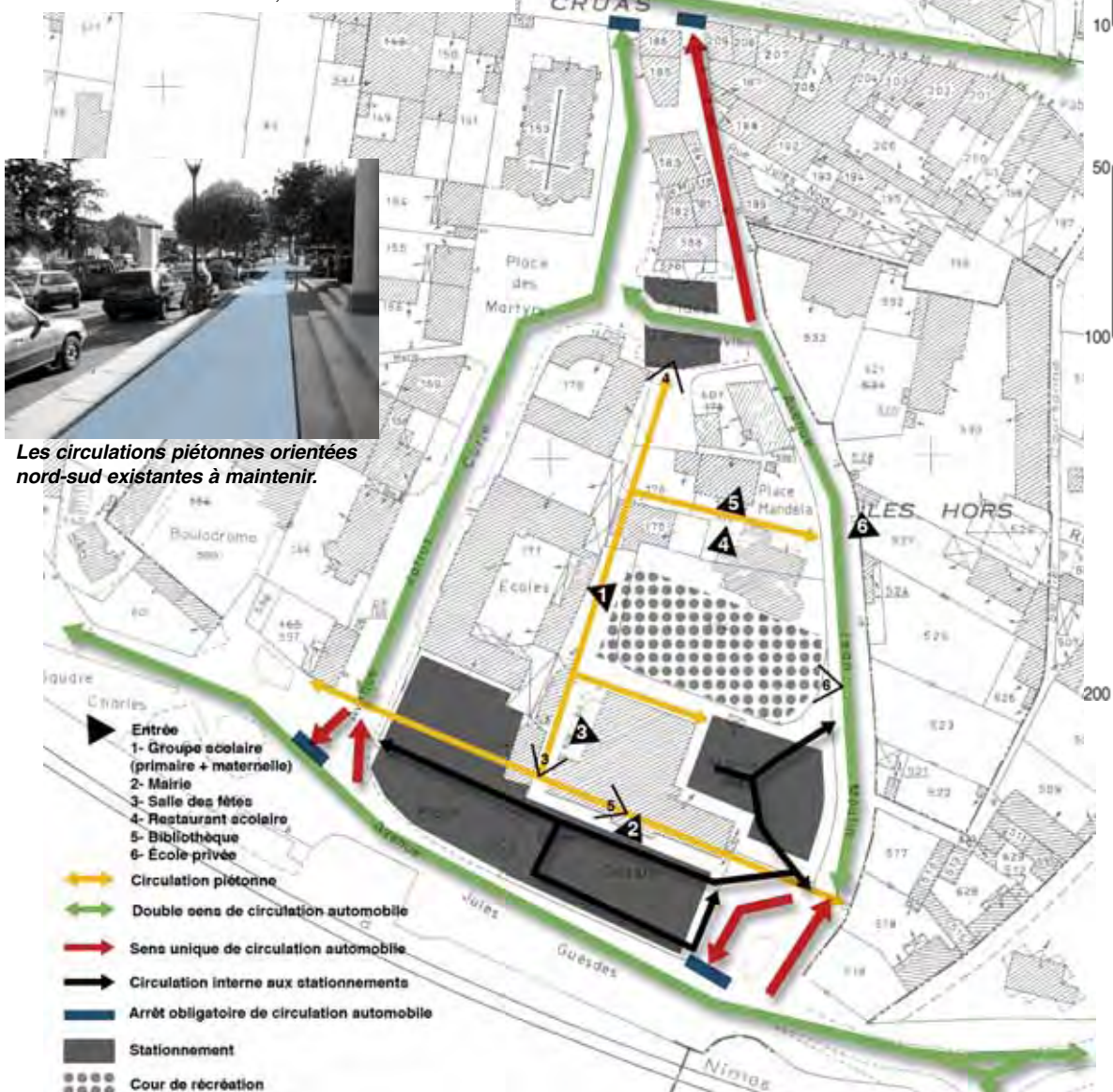
Espaces publics et bâtiments communaux du centre-bourg

En 2003, le CAUE a accompagné la commune de Cruas pour mener une réflexion globale sur l'organisation des principaux bâtiments communaux et des espaces publics du centre bourg. Cette étude de diagnostic et de pré-programmation fait suite, d'une part à l'extension de l'école, dont la programmation a été réalisée par le CAUE en 2005, et d'autre part à l'acquisition d'un vaste bâtiment situé en plein centre ville.

En ce qui concerne les espaces publics, la réflexion s'est portée sur l'îlot urbain rassemblant la majeure partie des services à la population, dont la mairie, la salle des fêtes, la bibliothèque, les écoles maternelle et primaire, le centre de loisirs et autres locaux associatifs. Ce travail a permis d'établir un état des lieux des circulations piétonnes et de les réorganiser pour favoriser des parcours sécurisés en cœur d'îlot. Ensuite, le CAUE a rédigé le programme d'aménagement et a accompagné la commune pour la consultation d'une équipe de concepteurs.

Concernant l'organisation des propriétés et bâtiments communaux, la commune a souhaité obtenir un diagnostic sur le bâtiment récemment acquis, installé en mitoyenneté de l'îlot décrit précédemment, pour évaluer ses possibilités d'aménagement. Un inventaire des propriétés communales et un état des lieux des principaux bâtiments communaux ont été réalisés en parallèle, permettant d'alimenter une réflexion plus globale sur la localisation et le fonctionnement à terme des services à la population.

Circulations et stationnements, fonctionnement à terme



Programmation zones AU

Le CAUE est intervenu à la demande de la commune de Saint-Julien-du-Serre pour l'accompagner dans l'urbanisation de trois zones Na inscrites au POS.

Saint-Julien-du-Serre a connu une croissance démographique très soutenue ces dernières décennies : entre 1982 et 1999, la population a augmenté de 60,8 %. Ce développement n'a pas été accompagné de nouveaux services à la population, notamment en matière de soins. Le conseil municipal a ainsi souhaité intégrer au programme d'opération la création d'un cabinet médical.

Le constat dressé par la municipalité était également celui d'un manque important de logements locatifs sur la commune (82 % des logements sont occupés par leurs propriétaires) et, d'une manière générale, de la saturation des potentialités de construction sur le territoire communal.

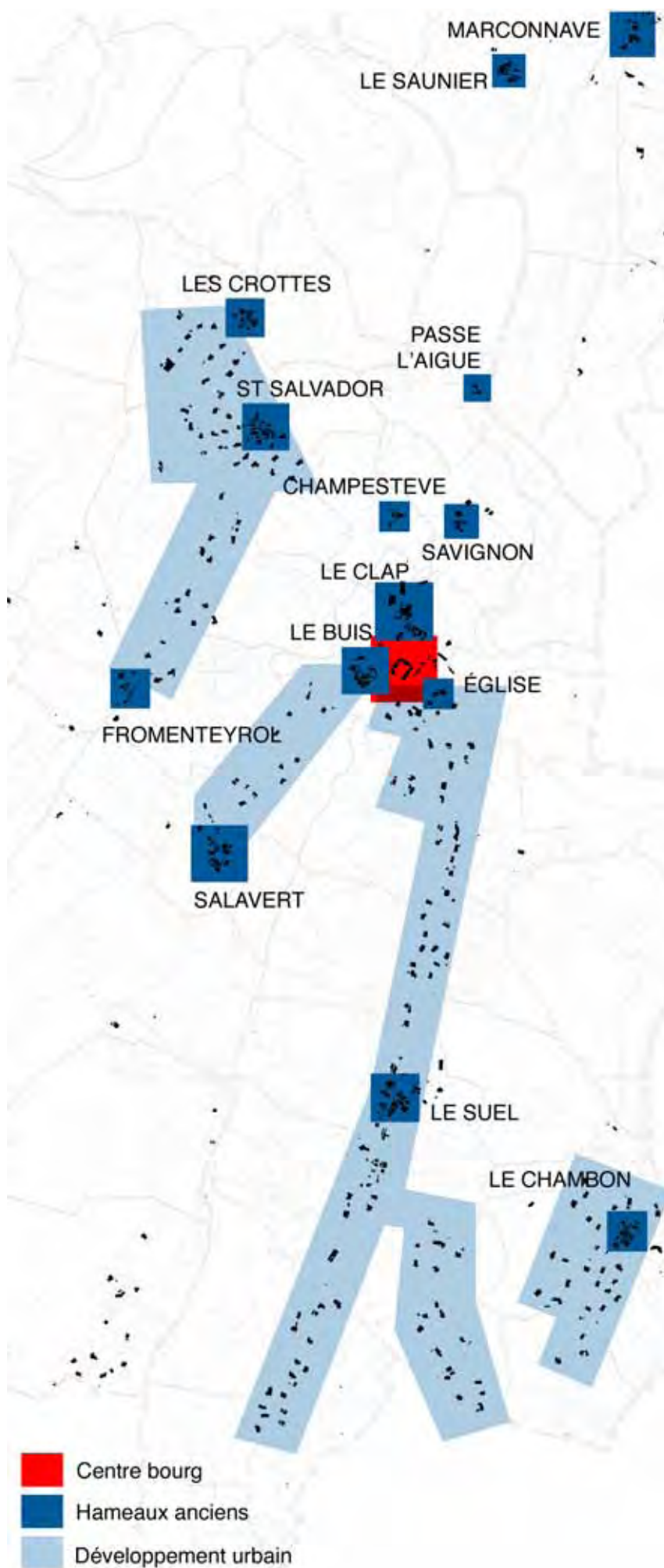
Forte de ces constats, la commune de Saint-Julien-du-Serre a interrogé le CAUE sur la nécessité de modifier ou de réviser le plan d'occupation des sols et sur le montage technique de l'opération.

L'intervention du CAUE a ainsi porté sur la réalisation d'une étude urbaine préalable à la programmation des aménagements de sorte à traiter l'aménagement des zones dans le contexte urbain du centre bourg et ainsi permettre la réalisation d'une opération d'ensemble de type « greffe urbaine ».

La construction dans les années 2000 d'un ensemble mairie – logements – commerce, mais également d'une école ont permis de créer une centralité que l'aménagement de la zone 2Na doit permettre de renforcer.

Compte tenu des problématiques d'accès et de circulation sur la zone, plusieurs scénarios d'aménagement ont été proposés : soit en maintenant l'opération dans les limites de la zone 2Na soit en l'étendant à quelques parcelles voisines permettant de réaliser un bouclage.





Parcelaire bâti



Accompagnement technique à la candidature ANRU

Le travail du CAUE sur la commune d'Aubenas s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets suivis depuis 2001. Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Oliviers, le CAUE a été sollicité pour un accompagnement technique à la candidature ANRU et plus particulièrement pour la réalisation d'un diagnostic urbain complémentaire intégrant le projet de mise en œuvre d'un système de transports urbains.

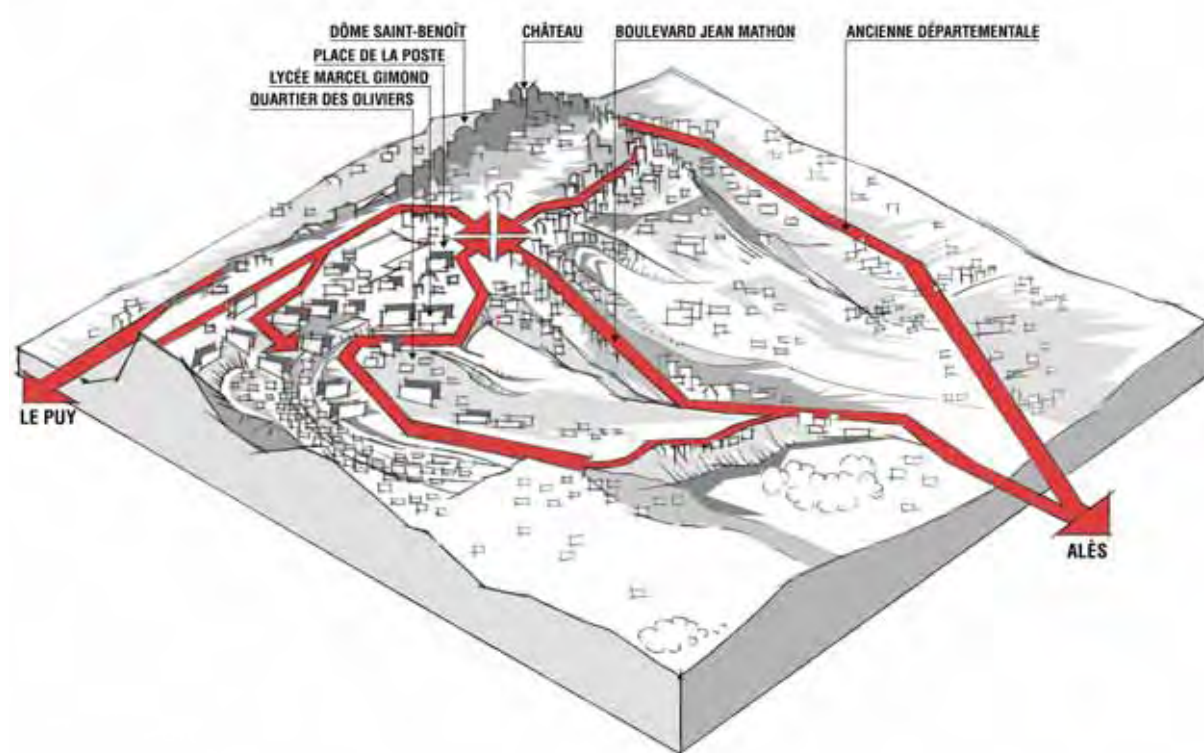
Il s'agissait de présenter à la commission ANRU une analyse physique et fonctionnelle du quartier des Oliviers et de ses liaisons piétonnes et automobiles avec le centre ville d'une part, et l'agglomération d'autre part.

Les analyses et les relevés de terrain effectués ont permis de souligner la grande hétérogénéité des gabarits de voies ainsi que les problématiques de connexion du quartier sur les trois principaux accès.

Enfin, un travail d'analyse du schéma de circulation du quartier a été réalisé au regard des enjeux du projet de renouvellement urbain. L'objectif était ici de proposer un tracé pour l'expérimentation de transports urbains permettant le désenclavement du quartier, dans une perspective de fonctionnement d'ensemble de l'agglomération.

En partenariat avec la communauté de communes du Pays d'Aubenas – Vals et de la communauté de communes du Vinobre, la ville d'Aubenas expérimentera un système de transports urbains en 2007.

Bloc diagramme de situation du quartier des Oliviers





Zoom centre ville du projet de transports urbains



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RHÔNE-VALLOIRE

Inventaire du patrimoine architectural, urbain et paysager et étude préalable à une opération façades

La communauté de communes Rhône-Valloire a sollicité le CAUE de l'Ardèche pour la réalisation d'un répertoire du patrimoine architectural et paysager et la définition de préconisations architecturales préalables à une opération façades.

La communauté de communes Rhône-Valloire étant installée à cheval sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche, le périmètre d'étude était constitué des quatre communes ardéchoises : Peyraud, Champagne, Saint-Étienne-de-Valoux et Andance.

Objectifs de l'étude

L'opération façades consiste, par une aide financière et une assistance technique dans l'élaboration et le suivi du projet, à aider les particuliers à réaliser leurs travaux de rénovation et de ravalement. Ces préconisations architecturales se sont appuyées sur le travail préalable d'inventaire du patrimoine architectural et paysager qui a permis d'identifier les principaux bâtiments intéressants d'un point de vue patrimonial, mais aussi d'analyser les caractéristiques urbaines et paysagères de ces quatre communes.

Méthode de l'analyse

La première phase du travail était d'analyser ce territoire au moyen d'une décomposition et recomposition de ses éléments physiques et de ses aménagements afin d'identifier les grands systèmes d'organisation des paysages.

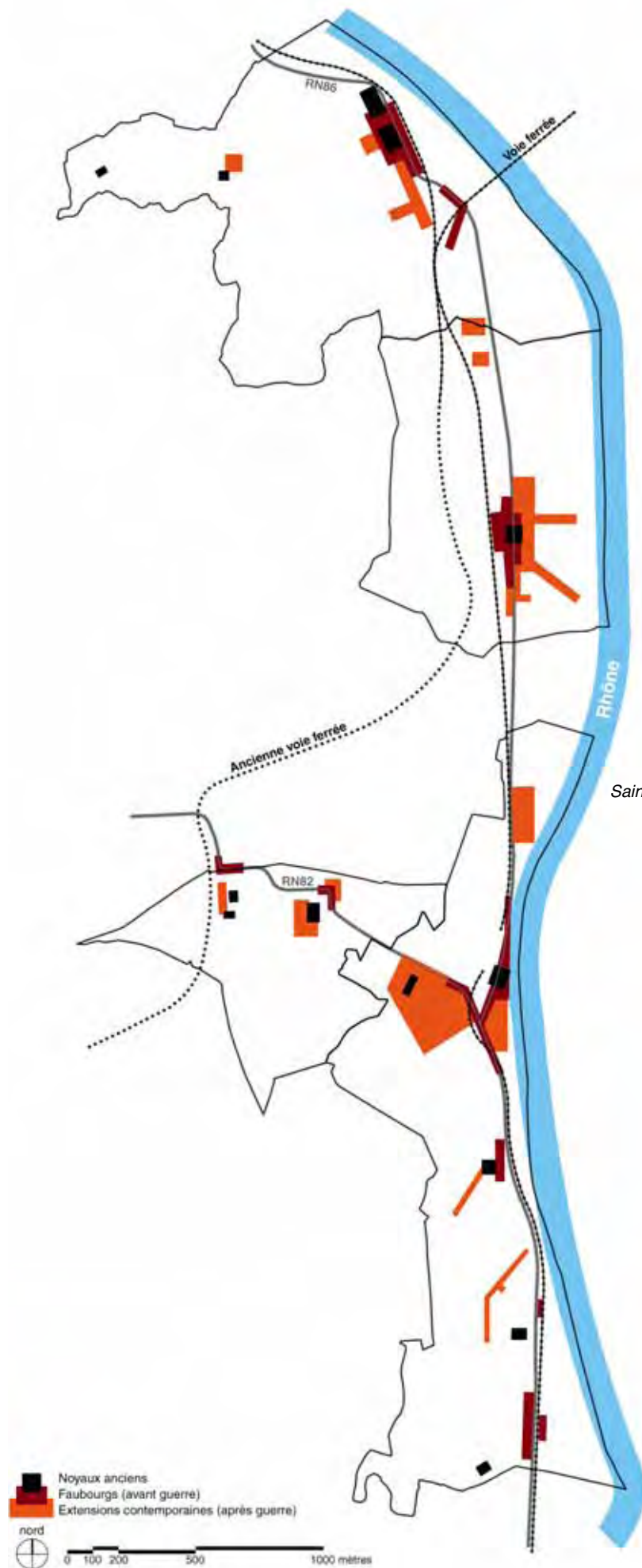
La deuxième phase de l'étude s'est attachée aux perceptions de l'usager, réalisée par parcours par séquences effectuées sur le terrain. Cette phase s'appuie sur un reportage photographique organisé sur la traversée des communes.

Ensuite, l'analyse des documents historiques, cartographiques et iconographiques, a permis de dégager les grandes périodes d'extension de l'urbanisation sur chaque commune. Des échantillons de formes urbaines, caractéristiques de chaque période identifiée, ont été ensuite analysés et comparés. Il s'agissait de comprendre l'évolution de l'urbanisme sur chaque commune par l'observation des espaces publics, des typologies de bâtiments, de leurs caractéristiques en terme de densité, et d'identifier les principaux enjeux de leur aménagement et de leur mise en valeur.

La quatrième partie de l'étude présentait les éléments architecturaux et paysagers remarquables, ces éléments étant analysés dans l'objectif d'évaluer leur aspect patrimonial. Le dernier volet de l'étude précisait les matériaux dominants utilisés pour la construction ainsi que leur technique de mise en œuvre.

Andance, tour détruite en 1863





Champagne, photographie aérienne, 1997



Saint-Étienne-de-Valoux, photographie aérienne, 1997



Andance, photographie aérienne, 1997



Pré-diagnostic communal

La commune de Rochepaule a sollicité le CAUE de l'Ardèche pour l'accompagner dans une « réflexion et une véritable étude prospective sur l'évolution (de son) parc immobilier et plus généralement sur les problématiques à résoudre à l'horizon 2015/2020 ».

Cette demande très globale interrogeait le devenir des équipements publics existants, posait la question de la nécessité d'en construire de nouveaux mais s'intéressait également aux leviers potentiellement mobilisables pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants.

Étant donné le contexte territorial et socio-démographique de la commune, le CAUE a proposé de réaliser un pré-diagnostic se déclinant à deux échelles : le territoire communal d'une part et le patrimoine foncier et immobilier communal d'autre part. Ce travail avait pour objectifs de :

- mettre en évidence les difficultés et les principaux enjeux du territoire,
- proposer des outils mobilisables pour y répondre,
- faire un diagnostic global des bâtiments communaux,
- évaluer la faisabilité d'une opération tiroir,
- réaliser une étude de faisabilité technique pour l'aménagement ou la construction d'un nouveau bâtiment.

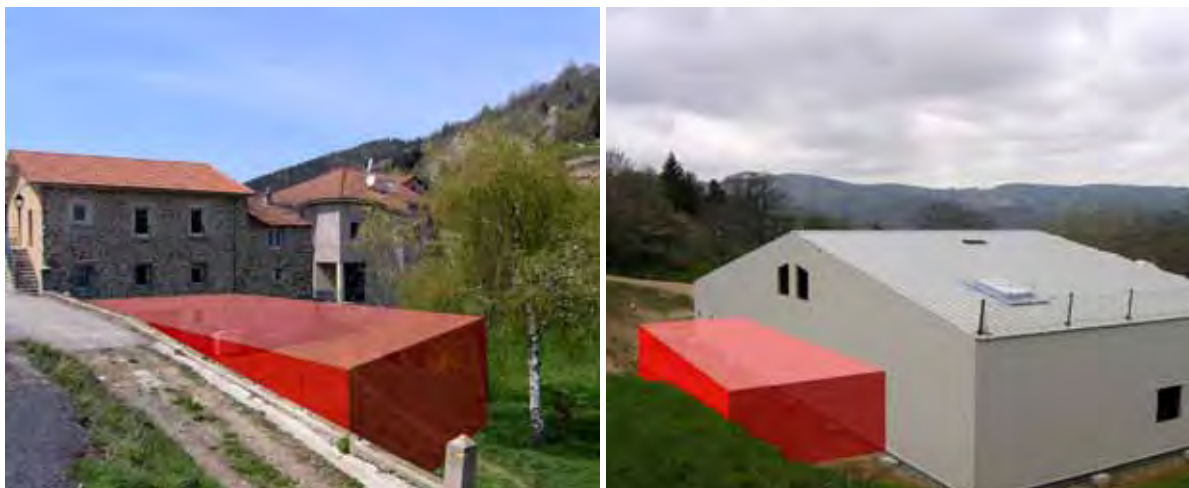
Une analyse de données statistiques et cartographiques, complétée par un travail de terrain ont permis de mesurer les enjeux auxquels la collectivité doit faire face, notamment le faible renouvellement de sa population, la fragilité de ses emplois, les contraintes géographiques, la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement, etc... Plusieurs outils de planification ont été proposés pour permettre aux élus d'inscrire leur intervention sur la durée.

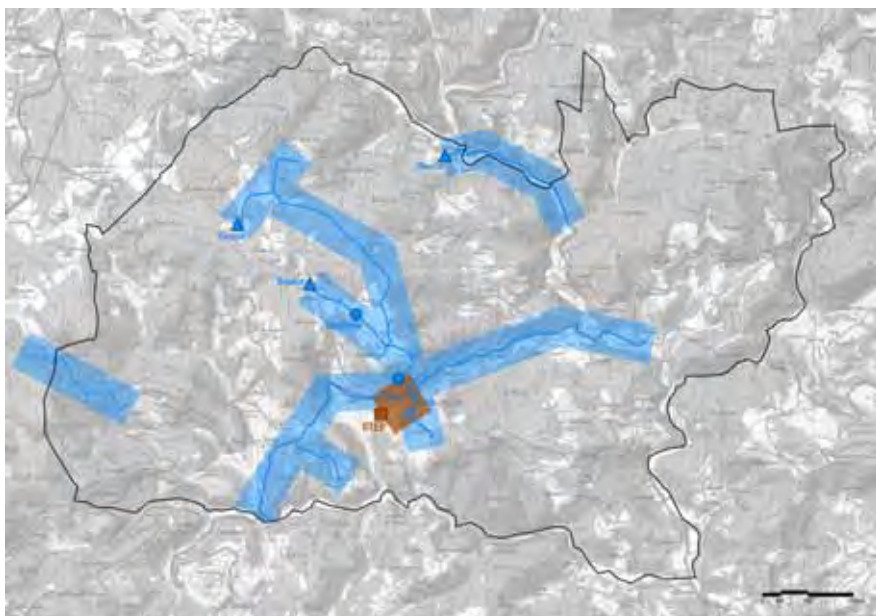
L'analyse du fonctionnement actuel de tous les bâtiments publics et la mesure des besoins ont permis de :

- mettre en évidence la nécessité d'une rénovation globale de la salle polyvalente,
- confirmer la faisabilité de l'extension du centre de secours,
- poser la question d'une utilisation différente du logement communal,
- proposer plusieurs scénarios pour l'implantation d'un nouveau garage communal.

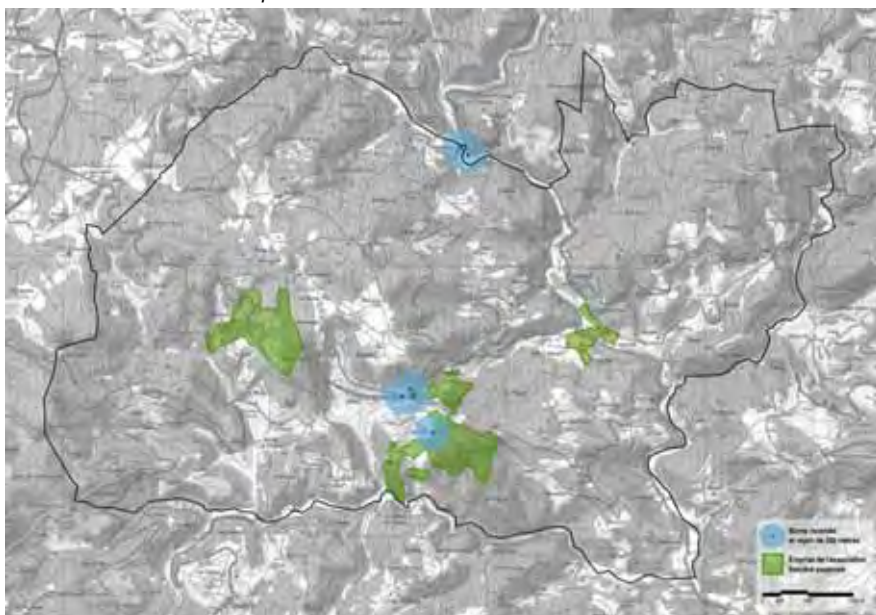
Sur la base de ces conclusions, les élus vont pouvoir hiérarchiser les actions de la collectivité et mobiliser les fonds nécessaires à leur conception et à leur mise en œuvre.

Scénarios d'implantation d'un garage communal





Outils de lutte contre le risque incendie



Évolution de la topographie et du couvert végétal

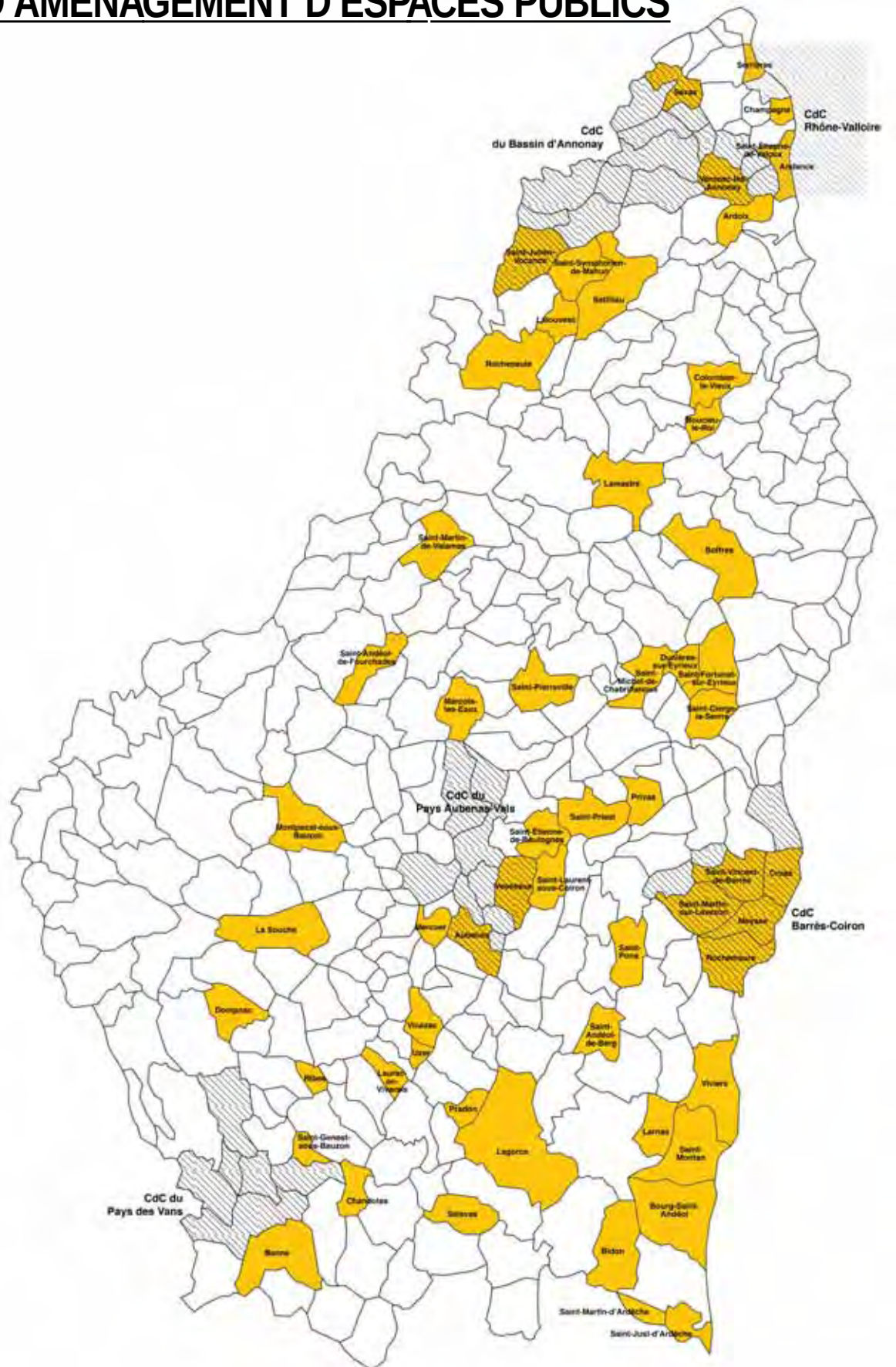


PROJETS D'ÉQUIPEMENT OU D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS SUIVIS EN 2006 POUR LES COLLECTIVITÉS

1	ANDANCE	Aménagement de village
2	ANDANCE	Programmation d'une nouvelle gendarmerie
3	ARDOIX	Diagnostic bâtiments communaux
4	AUBENAS	Projets de lotissement
5	AUBENAS	Aménagement des espaces publics du centre ancien
6	AUBENAS	Aménagement du parking de l'Airette
7	AUBENAS	Lotissement communal
8	BANNE	Aménagement de la place du Fort, médiation
9	BANNE	Aménagement de l'école
10	BIDON	Lotissement
11	BOFFRES	Aménagement de la salle polyvalente
12	BOFFRES	Aménagement de l'ancien temple
13	BOFFRES	Aménagement de la place du château
14	BOUCIEU-LE-ROI	Aménagements "village de caractère"
15	BOURG-SAINT-ANDÉOL	Concours de la place du Champ-de-Mars
16	CDC DU PAYS DES VANS	Création d'une zone d'activités
17	CDC AUBENAS-VALS	Zone d'activités du Bourdary
18	CDC BARRÈS-COIRON	Locaux communautaires
19	CDC DU BASSIN D'ANNONAY	Programmation d'une nouvelle gendarmerie
20	CDC RHÔNE-VALLOIRE	Port fluvial (avec CAUE 26)
21	CDC RHÔNE-VALLOIRE	Inventaire du patrimoine
22	CDC RHÔNE-VALLOIRE	Opération façades
23	CDC RHÔNE-VALLOIRE	Accompagnement de la communauté de communes
24	CHAMPAGNE	Aménagement des berges du Rhône
25	CHAMPAGNE	Aménagement du Cours des Champenois
26	CHAMPAGNE	Aménagement de la salle des fêtes
27	CHANDOLAS	Traversée du hameau de Maisonneuve
28	CHANDOLAS	Aménagement du quartier de Chamas
29	COLOMBIER-LE-VIEUX	Aménagement des espaces publics
30	CRUAS	Aménagement du village médiéval
31	CRUAS	Restructuration de l'école maternelle
32	CRUAS	Aménagement de l'ancienne gare
33	CRUAS	Programmation de la Bibliothèque municipale
34	CRUAS	Programmation des tennis couverts et vestiaires
35	CRUAS	Diagnostic des bâtiments communaux
36	DOMPNAC	Programmation de la nouvelle salle polyvalente
37	DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX	Extension des bâtiments école et mairie
38	LA SOUCHE	Aménagement de bâtiment
39	LAGORCE	Aménagement des espaces publics
40	LAGORCE	Étude paysagère
41	LALOUVESC	Aménagement de village
42	LAMASTRE	Projet touristique
43	LARNAS	Suivi lotissement
44	LAURAC-EN-VIVARAIS	Aménagement de village
45	MARCOLS-LES-EAUX	Diagnostic et programmation des équipements publics
46	MERCUER	Programmation d'une nouvelle école
47	MEYSSE	Programmation de la salle des fêtes

48	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	Lotissement communal
49	PRADONS	Aménagement de village
50	PRIVAS	Restructuration du théâtre
51	PRIVAS	Projet LUQUET, nouveaux locaux
52	PRIVAS	Propriétés foncières et immobilières
53	PRIVAS	Aménagement de la place de Gaulle
54	RIBES	Conseil architectural pour un abribus
55	ROCHEMAURE	Aménagement de village
56	ROCHEPAULE	Aménagement de village
57	SAINT-ANDÉOL-DE-BERG	Cahier de recommandations architecturales
58	SAINT-ANDÉOL-DE-FOURCHADES	Programmation de la nouvelle mairie
59	SAINT-ANDÉOL-DE-FOURCHADES	Aménagement de village
60	SAINT-CIERGE-LA-SERRE	Aménagement d'un multiservice
61	SAINT-CIERGE-LA-SERRE	Création d'une nouvelle mairie
62	SAINT-CIERGE-LA-SERRE	Assistance architecturale
63	SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE	Diagnostic des bâtiments communaux
64	SAINT-ÉTIENNE-DE-VALOUX	Bâtiment communal
65	SAINT-FORTUNAT	Aménagement des espaces publics
66	SAINT- GENEST -DE-BEAUZON	programmation de la nouvelle toiture de l'église
67	SAINT-JULIEN-VOCANCE	Aménagement de la poste et de la mairie
68	SAINT-JUST	Aménagement de village
69	SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON	Aménagement de la place et du bâtiment d'accueil
70	SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE	Projet d'extension de la bibliothèque
71	SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE	Aménagement de village
72	SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS	Aménagement de la place de la mairie
73	SAINT-MARTIN-SOUS-LAVEZON	Diagnostic des bâtiments communaux
74	SAINT- MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	Bâtiments logements HQE
75	SAINT-MONTAN	Suivi lotissement
76	SAINT-PIERREVILLE	Réhabilitation d'un immeuble
77	SAINT-PONS	Aménagement des espaces publics
78	SAINT-PONS	Aménagement de logements communaux
79	SAINT-PRIEST	Aménagement de l'école
80	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN	Transfert de la mairie
81	SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS	Programmation de l'ancienne mairie
82	SAINT-VINCENT-DE-BARRÈS	Aménagement de la mairie
83	SALAVAS	Lotissement communal/Plan paysager
84	SATILLIEU	Aménagement de la rue des Gauds
85	SATILLIEU	Aménagement du quartier Peyrard
86	SAVAS	Création d'une nouvelle mairie
87	SERRIÈRES	Réhabilitation de logements dans le centre ancien
88	UZER	Programmation de l'école communale
89	VERNOSC-LÈS-ANNONAY	Opération façades dans les hameaux
90	VESSEAU	Programmation de la maison de retraite "bon repos"
91	VINEZAC	Aménagement du quartier de Chalendas
92	VIVIERS	Programmation d'un complexe sportif
93	VIVIERS	Expertise de l'église

LOCALISATION DES COLLECTIVITÉS SUIVIES POUR UN PROJET D'ÉQUIPEMENTS OU D'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS



Expertise et prospective pour le théâtre

Depuis plusieurs années, la municipalité mène une réflexion sur le devenir de Privas, en particulier son centre ville. Dans cette perspective elle a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme et a mis en place un Projet de Renouvellement Urbain.

La commune souhaite retrouver une animation dans le centre ville, développer des espaces de convivialité et résoudre le problème de liaison ville haute (centre historique) et ville basse (services et plus particulièrement le théâtre).

La topographie de la ville est relativement tourmentée, comme en témoigne une voirie faite de courbes et de détours. Les cheminements piétons sont malaisés du fait de cette déclivité et d'un bâti assez dense.

Bien que proche du centre ville, le théâtre semble excentré et difficile d'accès (à cause de la topographie difficile entre le Foiral et le théâtre). Or, un lieu de culture se doit d'être un lieu ouvert sur la cité. Les activités du théâtre vont dans ce sens. Outre la présentation de spectacles, la troupe Macocco-Lardenois travaille avec les établissements scolaires, organise des accueils d'artistes etc.. Il convient aujourd'hui de mettre en concordance le projet culturel et l'outil de travail dans son enveloppe construite, dans son site et par rapport à son contexte, afin de retrouver une mixité urbaine nécessaire.

Le CAUE a donc reçu pour mission d'analyser la capacité actuelle des locaux du théâtre de Privas à partir de trois axes :

- imaginer les aménagements nécessaires à un meilleur fonctionnement du bâtiment,
- effectuer une première approche de programmation liée à l'évolution des projets artistiques en cours et à la création de nouvelles activités,
- évaluer les travaux nécessaires à la mise en sécurité du bâtiment, selon les normes en vigueur.

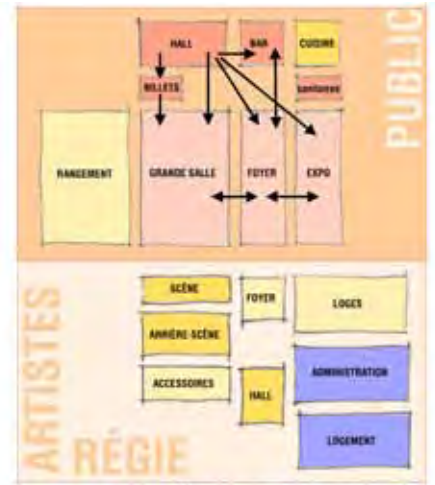
Après avoir réalisé le dossier de faisabilité pour ce projet, le CAUE accompagnera la commune de Privas pour l'organisation d'une consultation de programmistes puis, dans un deuxième temps, pour l'organisation d'un concours d'architecture.

D'évidence, les activités annexes aux représentations théâtrales (expositions, accueil d'artistes, scolaires) prennent de plus en plus d'importance et permettent au théâtre d'être un lieu ouvert sur la ville. Outre les problèmes purement urbanistiques posés dans le cadre du projet urbain de Privas, l'enveloppe bâtie du théâtre doit aussi pouvoir s'adapter à cette évolution. Dans ce contexte et dans le cadre de perspectives à terme, on peut dénombrer trois niveaux d'intervention sur le bâtiment dont l'évaluation des urgences sera à définir :

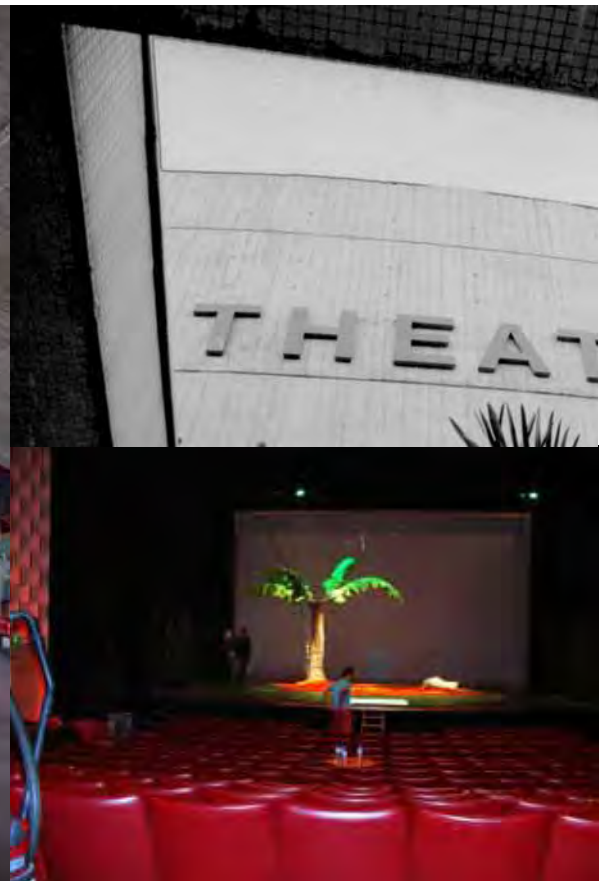
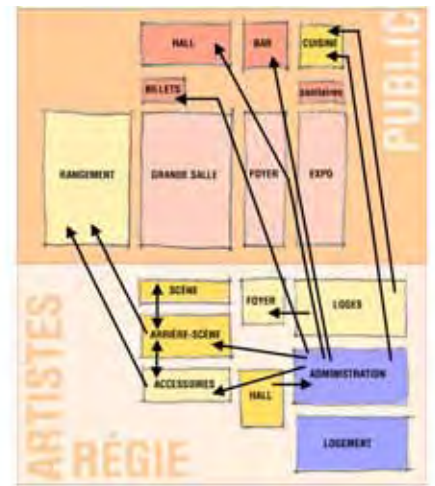
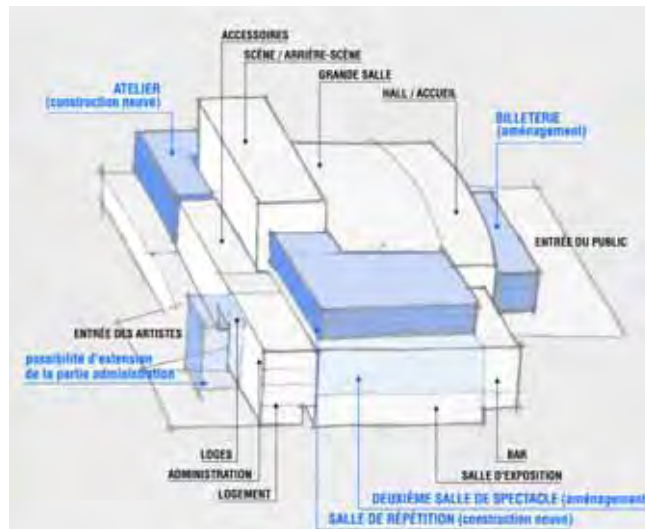
- extension des locaux existants afin de réorganiser de manière durable les activités du théâtre de Privas. Ce premier point est naturellement la base d'un projet très ambitieux qui pourra s'effectuer sur la durée. Néanmoins, la réflexion menée et les scénarios possibles envisagés permettront d'enrichir les objectifs des travaux d'entretien et surtout de réorganisation de l'existant,
- réorganisation des lieux existants afin d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble, tant au niveau du travail des personnels qu'au niveau de la restructuration des lieux,
- entretien et mise en conformité du bâtiment (respect des normes en vigueur, rénovation des parties dégradées, interventions pour améliorer les performances énergétiques des locaux.).

Le projet d'aménagement du théâtre pourra ainsi se programmer sur les 6 points suivants :

- aménagement d'une deuxième salle de spectacle d'une jauge d'environ 300 places,
- création d'une salle de répétition,
- réaménagement du plateau technique,
- réorganisation du hall d'entrée et de l'accueil du public,
- réaménagement du stockage,
- remise aux normes et entretien courant des équipements.



Fonctionnement à terme (simulation)



Aménagement du bâtiment de la mairie, dossier de faisabilité

Le CAUE de l'Ardèche a été consulté par la commune de Saint-Priest afin de l'assister dans son projet de réaménagement du bâtiment abritant, entre autres, la mairie. Cette mission s'est traduite par la réalisation d'un dossier de faisabilité de l'opération qui sera suivi d'un dossier programme pour l'aménagement de l'immeuble.

Proche de la ville de Privas, la commune de Saint-Priest compte environ 1200 habitants. Elle fait partie de la communauté de communes Privas-Rhône et Vallées. En dehors des zones pavillonnaires, la commune est scindée en deux bourgs bien distincts, le quartier des mines et le vieux village. La collectivité souhaite que le vieux village reste un bourg-centre identifié comme tel. Le bâtiment de la mairie est représentatif de cette identité par sa dimension et sa façade très ordonnancée.

Le dossier de faisabilité réalisé par le CAUE dégage deux grandes options d'aménagement. La première option propose un aménagement dans le bâtiment existant, avec une petite extension sur un local existant. L'ensemble de cet aménagement est consacré à l'organisation de la mairie et de ses annexes. La deuxième option propose des extensions plus importantes afin d'organiser la mairie et ses annexes au rez-de-chaussée et trois logements à l'étage.

Le dossier de faisabilité étend la réflexion à l'aménagement des abords de la mairie afin de répondre au souci d'identification forte du centre ancien, d'embellissement du secteur et de meilleure organisation du stationnement et des circulations pour les piétons.

Principe d'aménagement du parvis de la mairie



Logements communaux : programmation et faisabilité

Afin de prendre en compte à la fois l'insuffisance de ressources en eau potable et la volonté de préserver l'agriculture, la carte communale de Saint-Étienne-de-Boulogne récemment approuvée limite l'ouverture à la construction.

Cependant la commune subit une pression foncière importante liée à sa proximité avec les bassins d'Aubenas et de Privas. Elle souhaite compenser cette restriction par la mise à disposition de logements locatifs et a engagé une réflexion sur son parc communal locatif.

Le projet comprend d'une part une remise en état du patrimoine communal et d'autre part une extension du parc locatif existant.

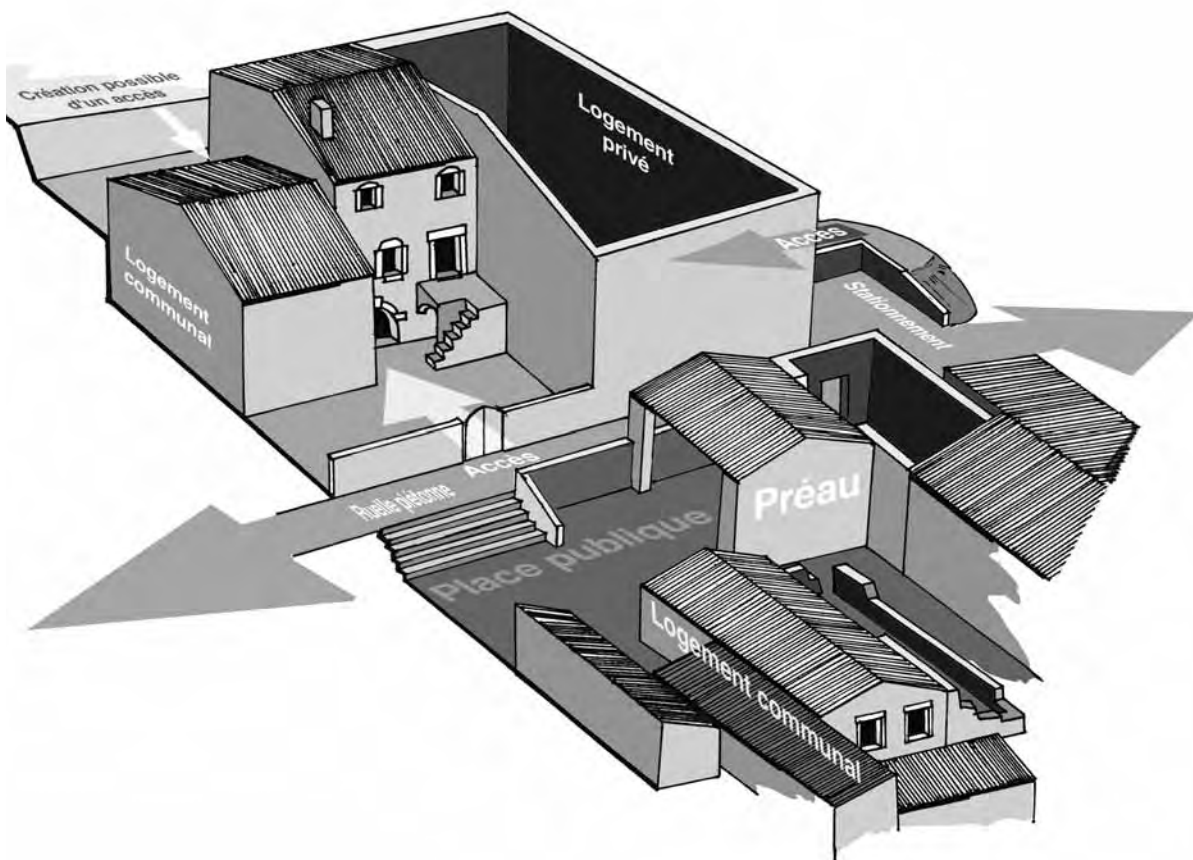
Dans ce contexte, le CAUE de l'Ardèche a été sollicité pour la réalisation de deux études distinctes :

- Une étude de programmation pour la remise en état et le réaménagement des deux appartements communaux situés au premier étage du bâtiment mairie-école-bibliothèque. Cette étude est en cours.

- Une étude de faisabilité portant sur la réhabilitation de deux bâtiments d'habitation en ruine situés au hameau d'Auzon et dont la commune est en cours d'acquisition suite à un arrêté de mise en péril. L'étude réalisée par le CAUE présente plusieurs scénarios proposant la création de deux ou trois logements de types différents ainsi que l'aménagement d'une place et la création d'un préau.

La commune réfléchit actuellement sur les modalités d'exécution du projet choisi.

Principe d'aménagement des espaces publics en axonométrie



Aménagement des espaces publics du centre ancien

La ville d'Aubenas a engagé depuis 2002 une réflexion de fond sur le fonctionnement urbain de son centre ville, notamment en matière d'aménagement des espaces publics, de circulation et de stationnement.

À cet effet, la municipalité avait engagé, avec le soutien du CAUE, une étude stratégique dans le cadre d'un marché de définition. Les propositions formulées par les deux équipes retenues ont constitué une référence de l'action communale dans la mise en place de sa stratégie de requalification du centre historique.

La ville a sollicité le CAUE pour traduire les orientations issues du marché de définition dans un programme d'aménagement des espaces publics de l'hyper centre, en vue de la consultation d'un concepteur.

Un travail de relevé de terrain a ainsi été réalisé de sorte à expliciter le schéma de circulation et de stationnement, qualifier les seuils et identifier les devantures commerciales.

Les propositions de traitement piéton et semi-piéton des ruelles adjacentes à la place du château ont ainsi répondu au triple objectif de valorisation du patrimoine bâti, d'amélioration des circulations, et de définition d'une politique de stationnement adaptée.

La mission a été scindée en deux phases, la première concerne les rues adjacentes à la place du Château et la seconde concerne l'aménagement de la place et la construction d'une halle.

Le montant total des travaux a été estimé à 1 011 000 euros HT.

La consultation a eu lieu en novembre 2006.

Les études de conception sont aujourd'hui en cours.

Gabarit des voies de circulation



[illegible]

Stationnement public marqué
 Stationnement livraison
 Stationnement réservé
 Stationnement handicapé
 Stationnement prioritaire
 Terrasse aux places de stationnement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BARRÈS-COIRON

Nouveaux locaux communautaires

Le CAUE de l'Ardèche a été consulté par la communauté de communes Barrès-Coiron afin de l'assister dans son projet d'aménagement de nouveaux locaux communautaires. Le CAUE a réalisé un dossier de faisabilité et d'aide à la décision sur les possibilités offertes par l'ancien cinéma paroissial de Cruas.

La communauté de communes Barrès-Coiron regroupe dix communes entre la vallée du Rhône et le plateau du Coiron. Elle compte 8766 habitants dont les 2/3 vivent dans les quatre communes de la vallée du Rhône (Cruas, Rochemaure, Meysses et Baix). Cruas compte le plus d'habitants (2500) et se trouve géographiquement en point central des communes de Barrès-Coiron, proche des grands axes routiers. C'est donc naturellement le site choisi pour l'implantation des locaux de la communauté de communes.

Les bureaux de la communauté de communes Barrès-Coiron sont actuellement situés dans la mairie de Cruas. Ils ne sont pas regroupés au même endroit, ce qui génère quelques dysfonctionnements au quotidien. Du fait des nouvelles compétences à venir de la communauté de communes, ses effectifs devront certainement augmenter en nombre.

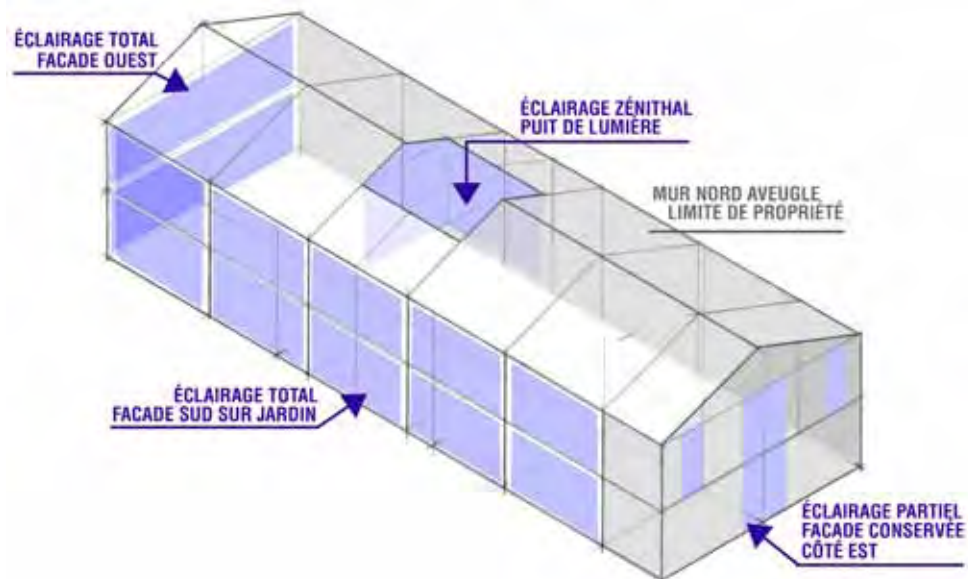
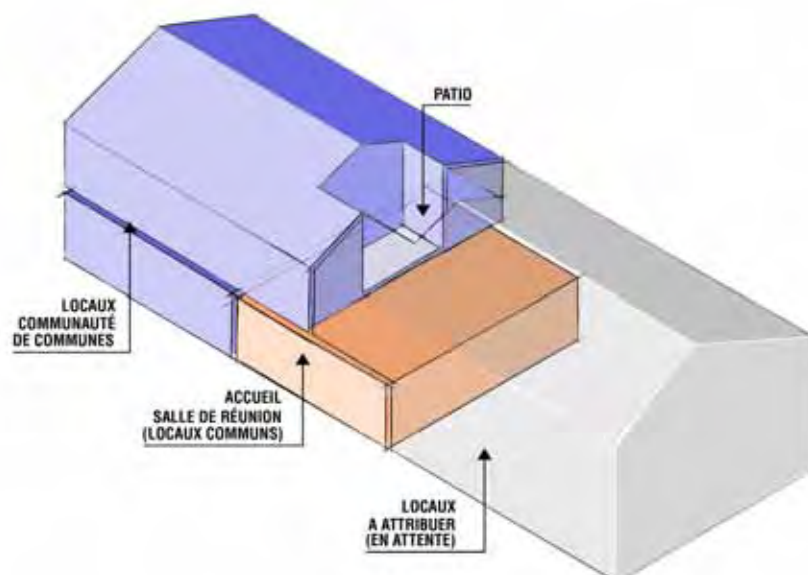
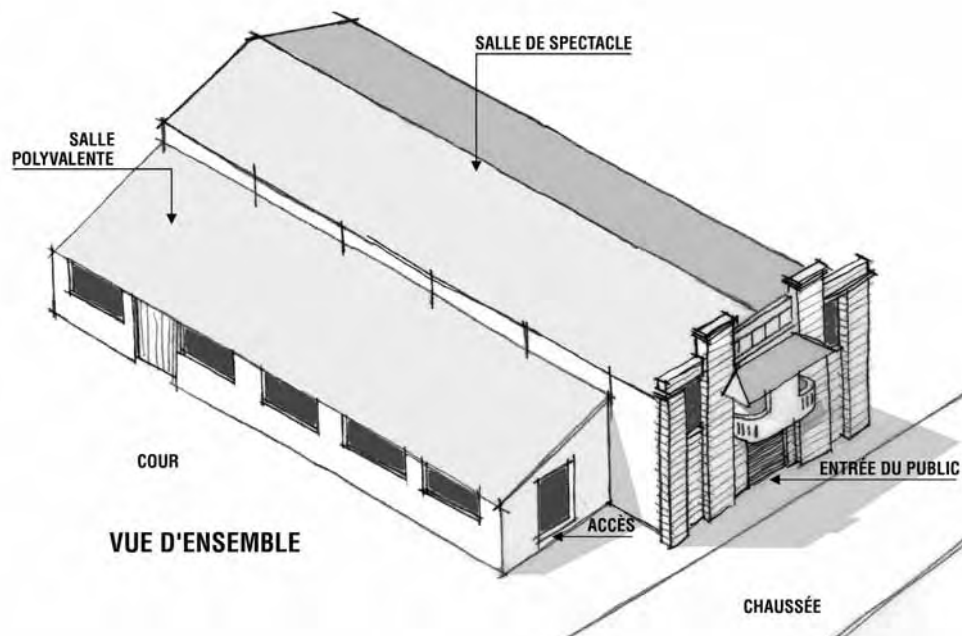
Il se présente aujourd'hui l'opportunité d'acquérir l'ancien cinéma paroissial qui ne fonctionne plus. Seule la salle d'activité reste en service pour le catéchisme. Ce local est vaste et situé à proximité du centre de Cruas. Outre une surface de plancher au sol d'environ 440 m², la propriété possède un vaste jardin dans sa partie sud. Cette configuration devra permettre l'aménagement de nouveaux locaux pour la communauté de communes et la création d'une réserve de surface de planchers, pour d'autres activités de la communauté.

L'expertise du bâtiment démontre la possibilité de créer deux niveaux dans le volume existant afin d'organiser deux plateaux de bureaux, autour des espaces communs. L'éclairage naturel des locaux est mieux réparti. Le problème de l'éclairage naturel se situant essentiellement au nord, en limite de propriété avec une impossibilité légale de créer des ouvertures. Du fait de la profondeur du bâtiment, l'éventualité d'un puit de lumière doit être envisagée (patio, châssis de toitures, etc.).

La communauté de communes Barrès-Coiron souhaite un aménagement qui prenne en considération la notion de qualité environnementale des bâtiments, en particulier en termes de coût d'entretien, de maîtrise de l'énergie et de création d'un environnement sain à l'intérieur du bâtiment.

Vue de l'intérieur du cinéma





4

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

LES PERMANENCES EN 2006

Rappel du contenu des permanences de conseil

Avant d'étudier les résultats chiffrés de l'année écoulée en matière de conseil aux particuliers, il semble intéressant de revenir sur le contenu de ces permanences.

L'origine d'un rendez-vous en permanence avec le CAUE

La prise de rendez-vous avec un architecte conseiller peut être liée à une question précise, administrative ou technique. Mais elle est plus généralement liée à la recherche d'un appui méthodologique permettant au particulier d'appréhender les grandes étapes du projet, et d'identifier les questionnements et les interlocuteurs relatifs à chacune de ces étapes.

Dans la plupart des cas, les particuliers ont déjà un lieu de projet (terrain à bâtir ou bâtiment à aménager), la très grande majorité des conseils concernant un bâtiment d'habitation.

Le contexte et les objectifs du projet

Le premier point est de vérifier que le particulier a connaissance du contexte technique et réglementaire : document d'urbanisme, secteur protégé au titre des monuments historiques, types de réseaux disponibles, en particulier l'assainissement ... Il s'agit d'indiquer au particulier les contraintes qui peuvent être posées et les lieux où trouver l'information.

Il s'agit ensuite de prendre connaissance des éléments du programme comme la composition de la famille, le nombre de pièces souhaité et leur surface. Un questionnaire plus poussé permet également de comprendre la démarche du projet : quelle participation du particulier dans le chantier ? Quels besoins et prévisions en termes d'évolution d'usage ou d'extension du bâtiment ? Quelles envies d'espaces (ouverture sur le paysage, intimité, relations intérieur / extérieur...) ? L'objectif est de faire en sorte que le particulier se repose les questions de fond sur son projet : "qu'est ce que je veux comme habitation ?".

Le projet architectural ne doit pas être conçu comme l'installation d'un objet prédéfini mais comme l'aménagement d'un lieu répondant au programme de chacun. Aussi, l'analyse du site commence par le dessin (plan masse du terrain et éventuelles constructions existantes) pour représenter et analyser ses principales caractéristiques : l'accès, la pente, l'orientation, les vis-à-vis, les masques solaires, etc.

Les grands traits du projet et les suites à donner

Une fois ce travail préparatoire réalisé, le plan proposé par le particulier peut être analysé pour évaluer sa capacité à répondre aux points précédemment étudiés. Il s'agit d'une analyse fonctionnelle qui ne s'appuie pas sur des critères esthétiques.

Des questions plus techniques peuvent également être abordées à ce moment-là, relatives par exemples à des matériaux. L'architecte peut également être interrogé sur les modalités de travail avec un concepteur tel qu'un architecte ou un constructeur.

Les permanences au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

À la demande du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le CAUE a réalisé à ce jour quatre des six cahiers de recommandations architecturales demandés, correspondant aux six grands secteurs géographiques de son territoire : la cévenne méridionale, les boutières, la haute cévenne, le piémont cévenol, la région des sucs et le plateau de vernoux.

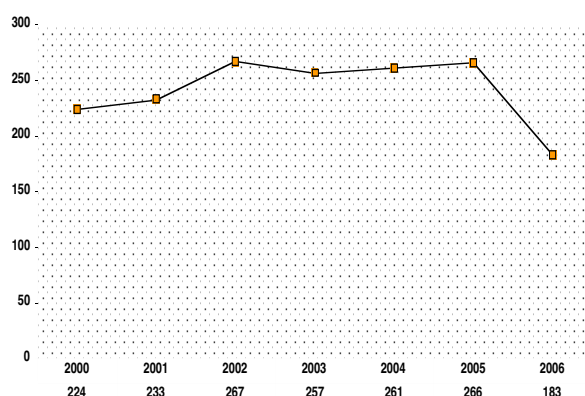
Ces documents sont largement diffusés et utilisés. Il a paru intéressant de les faire vivre de manière continue en organisant des permanences spécifiques au PNR, à Montpezat. Celles-ci ont lieu mensuellement. Elles ont commencé en septembre 2006. À ce jour, une vingtaine de personnes ont été reçues par l'architecte conseiller du CAUE. Il est naturellement encore trop tôt pour analyser précisément l'importance de la fréquentation de cette permanence. Cependant, le PNR communique très régulièrement sur cette permanence (affichage personnalisé, site internet, lors de rencontres sur le terrain).

À ce jour, les consultations de l'architecte conseil concernent surtout des questions de réhabilitation d'ancien ou de rénovation.

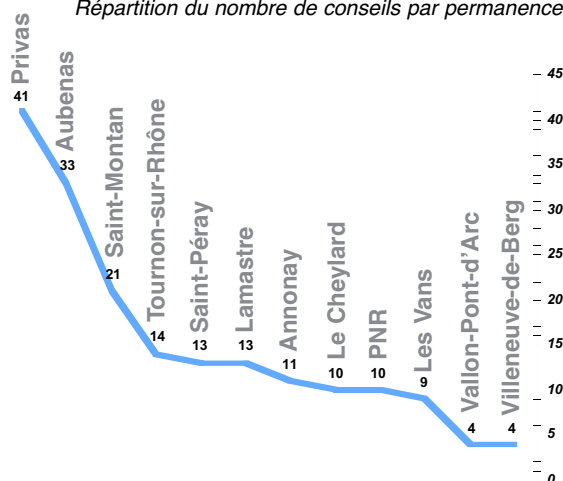
Évolution et bilan 2006 des conseils aux particuliers

183 particuliers ont été reçus cette année dans les 12 lieux de permanences du département. Le nombre de conseil est plus faible qu'en 2005 (266 conseils). Ce résultat est à relativiser car les chiffres de ces deux dernières années ont été largement augmentés par le suivi de tous les dossiers du lotissement communal à Saint-Montan. Sans ces permanences, le nombre de particuliers reçus est comparable depuis 2004 (170 en 2004, 169 en 2005 et 162 en 2006), la chute du nombre de conseils ayant eu lieu en 2004 (266 conseils en 2002 et 257 en 2003).

Évolution du conseil aux particuliers de 2000 à 2006



Répartition du nombre de conseils par permanence



Pour le reste, le contenu des conseils apparaît très stable en comparaison des années précédentes : 86,9 % des conseils ont trait à un projet d'habitation, et le rapport entre construction neuve (48 %) et rénovation / réhabilitation reste équilibré (37,3 % de rénovation et 14,7 % de projets d'extension, soit un sous-total de 52 %).

Concernant le type de conseil, l'essentiel concerne l'assistance à la mise en forme du projet. Bien entendu, il ne s'agit pas de se substituer à des architectes ou concepteurs. La plupart des particuliers rencontrés n'ont pas confié leur projet à un professionnel.

Ce type de conseil est systématiquement lié à un conseil en matière de programmation ou un conseil technique. Parmi les 112 conseils de type architecture, 65 furent également l'objet de conseils en programmation et 41 liés aux techniques constructives.

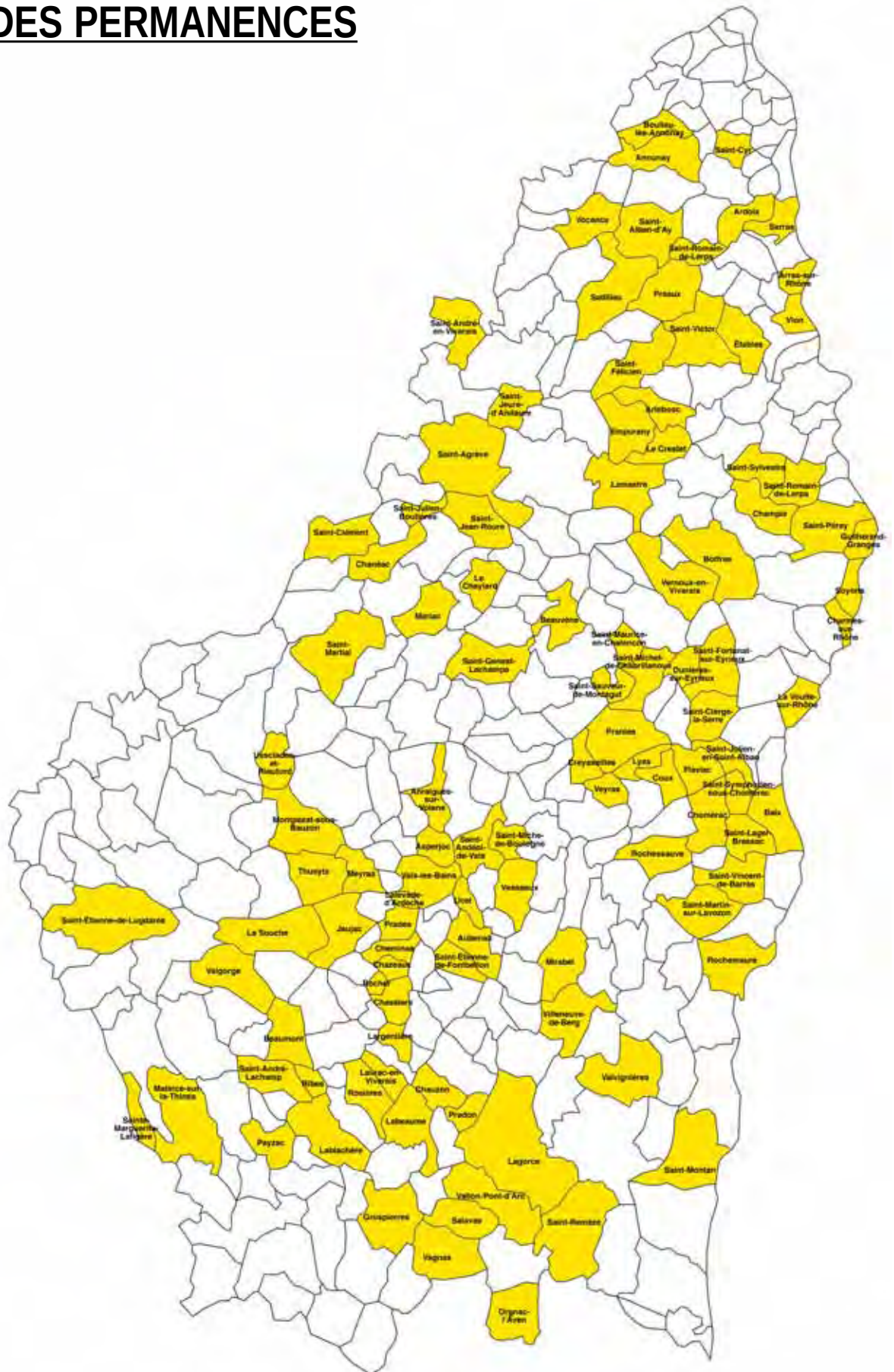
Enfin, 88,5 % des conseils ont lieu avant le dépôt de permis de construire, ce qui est cohérent avec les objectifs de cette mission.

C

COMMUNES CONCERNÉES PAR LES PROJETS DES PÉTITIONNAIRES LORS DES PERMANENCES

COMMUNE DU PROJET	Nombre de projet	COMMUNE DU PROJET	Nombre de projet
Annonay	1	Rosières	1
Antraigues-sur-Volane	1	Saint-Agrève	2
Ardoix	1	Saint-Alban-d'Ay	1
Arlebosc	1	Saint-Andéol-de-Vals	1
Arras-sur-Rhône	2	Saint-André-en-Vivarais	1
Asperjoc	1	Saint-André-Lachamp	1
Aubenas	1	Saint-Cierge-la-Serre	1
Baix	2	Saint-Clément	2
Beaumont	1	Saint-Cyr	1
Beauvène	2	Saint-Étienne-de-Fontbellon	1
Boffres	2	Saint-Étienne-de-Lugdarès	1
Boulieu-lès-Annonay	1	Saint-Félicien	1
Champis	1	Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	1
Chanéac	1	Saint-Genest-Lachamp	1
Charmes-sur-Rhône	2	Saint-Jean-Roure	1
Chassiers	1	Saint-Jeure-d'Andaure	2
Chauzon	4	Saint-Julien-Boutières	1
Chazeaux	2	Saint-Julien-en-Saint-Alban	1
Cheminas	1	Saint-Lager-Bressac	1
Le Cheylard	3	Sainte-Marguerite-Lafigère	1
Chomérac	1	Saint-Martial	1
Coux	2	Saint-Martin-sur-Lavezon	1
Le Crestet	1	Saint-Maurice-en-Chalencon	1
Creysseilles	1	Saint-Michel-de-Boulogne	1
Dunière-sur-Eyrieux	1	Saint-Michel-de-Chabrillanoux	1
Empurany	1	Saint-Montan	20
Étables	2	Saint-Péray	5
Flaviac	1	Saint-Remèze	1
Grospierres	1	Saint-Romain-d'Ay	1
Guilherand-Granges	1	Saint-Romain-de-Lerps	1
Jaujac	2	Saint-Sauveur-de-Montagut	1
Labeaume	1	Saint-Sylvestre	1
Lablachère	3	Saint-Symphorien-sous-Chomérac	1
Lagorce	2	Saint-Victor	4
Lalevade-d'Ardèche	1	Saint-Vincent-de-Barrès	1
Lamastre	4	Salavas	1
Largentièrre	1	Sarras	1
Laurac-en-Vivarais	1	Satillieu	1
Lentillères	2	La Souche	1
Lyas	1	Soyons	2
Malarce-sur-la-Thines	2	Thueyts	2
Mariac	1	Ucel	2
Meyras	1	Usclades-et-Rieutord	1
Mirabel	1	Vagnas	1
Montpezat-sous-Bauzon	2	Valgorge	1
Orgnac-l'Aven	2	Vallon-Pont-d'Arc	1
Payzac	1	Vals-les-Bains	2
Prades	2	Valvignières	1
Pradons	1	Vernoux-en-Vivarais	1
Pranles	2	Vesseaux	1
Préaux	2	Veyras	4
Ribes	1	Villeneuve-de-Berg	2
Rochemaure	1	Vion	1
Rocher	1	Vocance	1
Rochessauve	1	La Voulte-sur-Rhône	1

LOCALISATION DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LES PROJETS DES PÉTITIONNAIRES LORS DES PERMANENCES



5 **LE FLEURISSEMENT**

ÉDITION 2006 DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le CAUE a organisé pour la quatrième année le concours des villes et villages fleuris. Dans de nombreux départements, cette mission est assurée directement par les services des conseils généraux ou par les agences touristiques.

Au niveau national, seuls les CAUE de la Vendée et de l'Ardèche l'organisent actuellement à la demande de leur département. Cette situation est en passe d'évoluer puisqu'une convention est en cours de signature entre la Fédération nationale des CAUE et le Comité national des villes et villages fleuris. En effet de nombreuses évolutions ont été apportées à l'action du fleurissement. Au travers de l'acte de fleurir, l'objectif des collectivités est avant tout de développer la qualité du cadre de vie. Cet objectif rejoint celui que les CAUE poursuivent depuis leur création. Cette convention s'appuiera sur plusieurs domaines dont la participation aux jurys départementaux, la formation, la communication ainsi que la participation aux réflexions menées par l'un et l'autre des signataires.

Sur le plan régional, le Conseil régional a sollicité la collaboration du CAUE de l'Ardèche au jury, ce qui s'est traduit par une participation aux tournées dans les départements de la Drôme et de la Haute-Savoie et par la mise en place d'une rencontre plénière des jurys départementaux. Par ailleurs, l'action du département de l'Ardèche et du CAUE en matière de fleurissement a été présentée lors de la remise des prix régionale organisée à Charbonnières-les-Bains, le 8 février 2007.

Sur le plan départemental, 43 communes réparties sur l'ensemble du département ont participé à l'édition 2006. Le jury a procédé aux visites des communes au cours du mois de juillet, 12 jours ont été nécessaires pour visiter l'ensemble des communes. Le jury prend en effet le temps de rencontrer les élus et les techniciens impliqués dans le fleurissement. La rencontre est aussi l'occasion pour le jury de s'informer des aspects qui ne sont pas toujours visibles au cours de la visite (par exemple la participation des habitants, le type de traitement opéré sur les plantes, la gestion de l'eau, etc). C'est aussi l'occasion de répondre aux questions et de donner des conseils, tant sur la conception que sur le choix des plantes et l'entretien à apporter.

Le département de l'Ardèche compte une nouvelle fleur à son palmarès, puisque la commune de Roiffieux a reçu sa seconde fleur.

Le jury 2006 était composé d'une vingtaine de personnes réparties en trois collèges :

- les professionnels qui regroupent des techniciens des services espaces verts, des entrepreneurs paysagistes, une horticultrice et un paysagiste. Ils apportent leurs conseils techniques aux communes et évaluent l'aspect technique des réalisations,
- les amateurs issus de plusieurs communes, tous passionnés par les plantes et le jardin, ils apportent au jury le regard du visiteur et du citoyen,
- les institutionnels issus de différentes structures du département, offices de tourisme, élus, comité du tourisme s'intéressent aux efforts réalisés en matière d'accueil et d'image, à l'aspect social et économique du fleurissement.

La formation

Le concours est aussi l'occasion pour le CAUE de sensibiliser les communes à la nécessité d'envisager le fleurissement d'une façon globale et de l'intégrer dans les projets d'aménagement.

Depuis plusieurs années, des journées de formation sont dispensées dans ce sens sur des sujets cherchant à élargir la question du fleurissement. En 2006, le thème abordé fut celui de la participation citoyenne au fleurissement.

En effet, le département de l'Ardèche compte près de 250 communes sur 339 ayant moins de 500 habitants. La participation des habitants est essentielle pour des communes qui ne disposent pas de services techniques ni de budget suffisant pour assurer un fleurissement à l'année. Dans de nombreux cas, le fleurissement de la commune est le fait d'une ou deux personnes qui investissent leur temps voire leur argent dans cette action. Même si les résultats peuvent être probants, ils restent toujours aléatoires et éphémères.

La formation sur le fleurissement participatif qui s'est déroulée en avril a donc eu pour objectif de démontrer l'intérêt pour une commune de favoriser l'ouverture de l'espace public aux initiatives des particuliers et la nécessité d'organiser l'action participative.

Les visites

Après plusieurs années consécutives de sécheresse, la question se pose de savoir s'il vaut mieux investir dans l'approvisionnement en eau ou s'il ne serait pas plus judicieux d'envisager d'autres espèces de plantes mieux adaptées.

Afin de fournir quelques éléments de réponse, un groupe d'une trentaine de personnes, élus, techniciens et membres du jury s'est rendu à la pépinière FILIPPI, à Mèze près de Montpellier. Cette pépinière s'est en effet spécialisée dans les plantes de climat sec et froid comme peut l'être le climat ardéchois. Les visiteurs ont pu admirer les massifs réalisés à partir de plantes peu communes ou dont la variété est adaptée à ce climat particulier. Les commentaires faits par l'ethnobotaniste Michel VALANTIN ont permis d'éclairer chacun sur la mise en œuvre et l'intérêt de ces plantes.



Le Jury en tournée, Guilhaud-Granges, juillet 2006



Visite des pépinières FILIPPI, Méze, octobre 2006



Formation fleurissement participatif, Roiffieux, avril 2006



Formation fleurissement participatif, Viel Audon, avril 2006

6

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

LE CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Dans le cadre des missions d'information et de sensibilisation du CAUE, le centre de ressources documentaires est ouvert à toute personne recherchant de l'information dans les domaines de l'AUE. De fait, la plupart des usagers sont des professionnels, des enseignants et des étudiants. Les CAUE notamment sont souvent en demande de partage d'expériences.

Cette année, plusieurs architectes et quelques particuliers sont plus particulièrement venus consulter des ouvrages sur les typologies de l'architecture en Ardèche. Dans ce contexte, les cahiers de recommandations architecturales, édités par le PNR des Monts d'Ardèche et rédigés par le CAUE, sont largement diffusés. Professionnels et étudiants ont également demandé à consulter des revues professionnelles ou des études réalisées par le CAUE.

Recherches et acquisitions

En interne, plusieurs thématiques se sont dégagées et ont nécessité une recherche approfondie et, parfois, des acquisitions :

Les agendas 21 et le Développement durable

Acquisitions : Territoires et développement durable/ collectif (Comité 21) ; Le développement durable à l'usage des collectivités locales/ collectif (Dexia éditions).

Les opérations d'aménagement

Acquisitions : Outils juridiques et opérationnels de l'aménagement/ collectif (Territorial éditions) ; La ZAC, zone d'aménagement concertée/ collectif (Le Moniteur) ; La programmation urbaine/ collectif (Le Moniteur).

Les espaces naturels sensibles

Acquisition : Accès du public aux espaces naturels/ Laurent MERMET (Hermès).

Gilles Clément

Acquisitions : Manifeste pour le Thiers paysage/ Gilles CLÉMENT (Sujet-objet) ; Éloge des vagabondes/ Gilles CLÉMENT (Nils éditions) ; Le jardin planétaire, colloque/ Gilles CLÉMENT (Aube).

Les alternatives aux moyens de transport collectif traditionnels

Les Pôles d'excellence ruraux, les Pôles d'économie du patrimoine et les Opérations rurales collectives.

Un centre de documentation opérationnel à l'horizon 2008

2006 a également marqué, pour le centre de ressources documentaires, l'amorce de grands chantiers. En vue du déménagement à Luquet, l'objectif est de pouvoir proposer un service opérationnel immédiatement, incluant l'ensemble des publics.

En ce qui concerne la documentation, il y a un besoin urgent à faire un inventaire de l'ensemble des documents acquis, à trier les ouvrages obsolètes et à mettre en place un plan de classement rigoureux.

En 2006, en partenariat avec l'ensemble de l'équipe, un important travail de « désherbage » (ensemble d'opérations qui visent à sélectionner des ouvrages devenus inutilisables par les usagers en raison soit de leur détérioration soit de la péremption des informations) a commencé et les bases du plan de classement ont été posées.

Ces actions ont été l'occasion de faire le point sur les lacunes dans certains domaines et d'enrichir le fonds documentaire :

7 ACTIONS CULTURELLES ET DE SENSIBILISATION

EXPOSITION ROLAND SCHWEITZER

“ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN”

Pour la deuxième année consécutive et ce, dans le cadre du partenariat mis en place depuis 2005 avec la régie autonome du Théâtre de Privas, le CAUE a organisé et présenté une exposition ayant pour thématique l'architecture contemporaine. En 2005, le CAUE de l'Ardèche avait inauguré, dans la Galerie du Théâtre de Privas, une exposition offrant aux spectateurs un panel de réalisations architecturales contemporaines dans la région Rhône-Alpes. Pour 2006, notre volonté fut de présenter le travail de l'architecte urbaniste Roland SCHWEITZER, travail présenté sous la forme d'une exposition constituée de 88 panneaux de 1 mètre par 1 mètre réalisée par Roland SCHWEITZER et intitulée "Architecture au quotidien".

L'exposition « architecture au quotidien » présentée par Roland SCHWEITZER résume une œuvre dense, originale, une œuvre démonstrative d'une recherche constante et exigeante pour donner à vivre des espaces de qualité.

Car il s'agit avant tout d'une architecture au service du bien-être de l'homme ; une architecture construite dans un souci de réaliser un bel « ouvrage » ; à la fois simple et savante ;

Une architecture contemporaine qui prend ses racines dans le passé et qui ne souffre pas de l'épreuve du temps ;

Une architecture sans concession aux modes où la modernité et la tradition, qui a trouvé tout particulièrement à s'investir dans le bois, se conjuguent avec un grand respect de l'environnement ;

Une architecture toujours clairement évidente, en harmonie avec son contexte, avec les paysages de la France.

Cette exposition est une très belle leçon d'architecture pour les jeunes architectes de demain. La présentation de l'œuvre rigoureuse et exigeante de Roland SCHWEITZER leur apprendra ce qui donne sens à l'architecture dans un défi au temps.¹

L'exposition a été inaugurée le 17 mars 2006 en présence de M. Roland SCHWEITZER, M. Jean-Claude TOURNAYRE, vice-président du Conseil général et président du CAUE de l'Ardèche, M. Yves BELMONT, conseiller architecture à la DRAC Rhône-Alpes, Mme Élisabeth MACOCCO et M. Dominique LARDENOIS, directeurs de la régie autonome du Théâtre de Privas et M. Patrick FIFRE, directeur du CAUE de l'Ardèche.

Plus de 80 personnes ont assisté à la conférence donnée par Roland SCHWEITZER qui a précédé l'inauguration de l'exposition et environ 110 visiteurs sont venus au cours des 3 semaines d'ouverture. Le CAUE a aussi organisé deux journées de visite commentée pour les scolaires.

¹- Source : Michèle TILMONT, architecte et secrétaire permanente du PUCA



Inauguration de l'exposition, galerie du Théâtre de Privas, 17 mars 2006

Conférence de Roland Schweitzer, Théâtre de Privas, 17 mars 2006



SÉMINAIRE DU CAUE

Chaque année, le CAUE organise un séminaire de réflexion rassemblant le Conseil d'Administration, l'équipe du CAUE, et les professionnels de l'aménagement.

Le sujet retenu est fonction des problématiques rencontrées au quotidien par les collectivités et des demandes formulées par notre Conseil d'Administration. En l'occurrence, l'ordre des Géomètres-Expert nous a sollicités pour l'organisation d'une journée sur les lotissements. Aussi, après un séminaire sur la démarche HQE en 2005, nous avons décidé d'aborder cette année la question de la qualité des lotissements.

Dans un contexte départemental de pression foncière, de croissance démographique et de multiplication des démarches d'urbanisme, la qualité des réalisations repose largement sur l'articulation des études stratégiques menées dans le cadre des projets urbains, avec les démarches opérationnelles d'aménagement.

Pour autant, l'objectif de composition urbaine poursuivi par les professionnels mobilisés dans les étapes successives d'un projet d'urbanisme n'est pas toujours atteint.

Cette journée de réflexion sur les conditions de la qualité des opérations d'aménagement s'est déroulée sur la commune de Saint-Montan. L'expérience récente du lotissement communal de la Lichère a été présentée par les élus et les concepteurs. Après la visite commentée du site, un débat a été engagé entre les 32 participants.

Jean-Claude TOURNAYRE, Vice-Président du Conseil général et Président du CAUE de l'Ardèche
Éric CAILLEAU, Président de la chambre syndicale Drôme-Ardèche de l'UNGE
Alan CARRARO, Maire de Saint-Montan
vous convient au

séminaire de réflexion sur
la qualité des opérations d'aménagement
qui aura lieu le 28 septembre 2006 de 10h00 à 17h00
à l'ancienne école de la cité du barrage, Saint-Montan



Dans un contexte départemental de pression foncière, de croissance démographique et de multiplication des démarches d'urbanisme, la qualité des réalisations repose largement sur l'articulation des études stratégiques menées dans le cadre des projets urbains avec les démarches opérationnelles d'aménagement.

Pour autant, l'enjeu de composition urbaine poursuivi par les professionnels mobilisés dans les étapes successives d'un projet d'urbanisme n'est pas toujours atteint. En s'appuyant sur l'expérience développée sur la commune de Saint-Montan, cette journée de réflexion sera ainsi l'occasion de mettre au débat les conditions de la qualité des opérations d'aménagement.

Repas sur réservation, prix : 17 euros (à régler sur place).
Réservation et renseignements au 04 75 64 36 04
avant le 18 septembre 2006



ORGANISATION DE LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ARDÈCHE - DRÔME

L'ADQE, à laquelle le CAUE de l'Ardèche est adhérent, est une association dont les objectifs sont la diffusion et le développement de la qualité environnementale. Elle regroupe des acteurs de la construction et de l'environnement travaillant en Ardèche et en Drôme.

Pour la deuxième année consécutive, les Conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche se sont associés à l'ADQE pour s'inscrire dans la semaine nationale du développement durable qui s'est déroulée du 29 mai au 4 juin 2006. Le programme proposé, jugé original en raison de sa diversité et de son engagement bi-départemental, figurait dans le programme officiel du Ministère de l'écologie et l'ADQE apparaissait dans le « top 100 » des acteurs de la semaine du développement durable.

Le CAUE de l'Ardèche a été mandaté afin de réaliser la PAO du programme, de coordonner l'organisation des différentes actions et d'assurer l'interface entre l'ADQE et le Département de l'Ardèche qui accueillait la majorité des manifestations.

Le CAUE de l'Ardèche est également intervenu à plusieurs reprises au cours de cette semaine. En partenariat avec la Direction Départementale de l'Équipement de l'Ardèche, il a présenté le résultat du recensement des structures et actions de qualité environnementale réalisés sur le département et, avec le paysagiste Patrice Pierron, il a développé l'expérience du lotissement de Saint-Montan.

Plus de 200 visiteurs, principalement des professionnels, ont été accueillis au cours de cette semaine. De nombreuses personnes ont participé à plusieurs actions puisque la moyenne est de 35 participants par manifestation. Un bilan donc plutôt positif.



LES RENCONTRES NATIONALES DE L'AUE

Le CAUE de l'Ardèche a été missionné par la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) pour définir le programme et la ligne graphique des premières rencontres nationales de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Cette action fait suite à la publication du projet national du mouvement CAUE réaffirmant le positionnement des CAUE comme des acteurs des territoires dans l'accompagnement des collectivités. Ces rencontres ont voulu être ouvertes au réseau CAUE et aux divers professionnels de l'aménagement. Elles constituent ainsi le premier jalon de l'action de la FNCAUE dans la mise en œuvre d'une « université permanente de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ».

Concernant l'élaboration du programme, un groupe de travail du réseau CAUE a été constitué ainsi qu'un comité scientifique. La problématique retenue a été celle de *l'habiter*.

L'habiter, au-delà de la seule question du logement, recouvre la diversité des pratiques territoriales (en d'autres termes, les modes de vie). La complexité de cette notion interroge ainsi les élus comme les professionnels de l'aménagement sur leur capacité à appréhender les besoins des habitants au regard des politiques publiques à mettre en place.

Dans un contexte de profonde évolution de l'action publique, les premières rencontres de l'AUE ont ainsi porté au débat les conditions d'élaboration d'une action publique qui prend acte des enjeux de l'habiter, que ce soit à l'échelle du territoire, du quartier ou encore de l'habitation.

Les premières rencontres nationales de l'AUE ont eu lieu les 4 et 5 avril 2006 à Angers. Quatre ateliers simultanés ont été organisés sur différents aspects de la notion d'habiter :

- « Les nouvelles formes urbaines de la ville territoire ». Les transformations de l'urbain, au-delà de la seule échelle de la ville historique, affectent les modes d'habiter. À l'heure du « butinage territorial », de l'étalement urbain et d'une tendance à la spécialisation fonctionnelle des espaces, quelles formes urbaines proposer pour cette ville territoire ?

- « Formes de l'habitat ». L'évolution de la famille, les mutations du travail, l'allongement de la durée de la vie, etc., sont autant de facteurs d'évolution des modes d'habiter. Face à ces mutations, quelles réponses créatives pour l'habitat peuvent être proposées ?

- « Recomposition et organisation des territoires ». Les institutions sont en recomposition. La poursuite de la décentralisation, la réforme de l'État et l'évolution des politiques publiques territoriales en sont les principaux facteurs. Si ces mutations affectent directement les modes d'élaboration de l'action publique, sous quelles conditions sont-elles les vecteurs d'intégration des enjeux de l'habiter dans l'action publique ?

- « L'enjeu foncier ». Le foncier constitue un enjeu majeur dans la programmation et la mise en œuvre de l'action publique. Dans un contexte national de forte croissance du prix du foncier, quels leviers d'action sont mobilisables par les collectivités pour construire une politique foncière qui soit partie intégrante d'une stratégie territoriale ?

300 personnes ont participé à ces premières rencontres nationales de l'AUE.
Les actes seront publiés au cours de l'année 2007.



UN SITE INTERNET POUR LE CAUE DE L'ARDÈCHE

Le CAUE de l'Ardèche a mis en ligne son site Internet en septembre 2006.

L'objectif de ce mode de communication était d'être présent sur la toile afin que tout un chacun puisse facilement obtenir nos coordonnées et les principales informations concernant les missions et le fonctionnement de la structure. En plus de cette partie d'ordre informatif, une page "actualité", au contenu régulièrement mis à jour, permet d'annoncer les manifestations organisées par le CAUE, ainsi que les événements liés à l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement en Ardèche.

Les visiteurs du site peuvent également trouver une liste de liens vers nos partenaires et divers organismes ressources. Il est possible de télécharger certains documents réalisés par le CAUE, comme les rapports d'activité, la plaquette d'information, le calendrier des permanences aux particuliers ou les retranscriptions de conférences.

Ce site s'est voulu sobre et léger pour ne pas engendrer une gestion trop lourde. Réalisé en interne, le site peut être mis à jour facilement et rapidement. Il reçoit aujourd'hui environ 400 visites mensuelles et il est référencé sur les principaux moteurs de recherche.

L'adresse du site :

<http://www.archi.fr/CAUE07/>



P LATEFORME QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS

Le CAUE et la CAPEB se sont associés pour présenter une exposition sur la qualité environnementale dans le bâtiment.

Cette action poursuivait plusieurs objectifs :

Le premier était de sensibiliser et responsabiliser le grand public, notamment les plus jeunes, sur l'ensemble des thématiques environnementales liées au bâtiment. Deux préoccupations sont à l'origine de cette évolution, la demande du public en matière de confort, de santé et de sécurité, la nécessité de préserver les ressources naturelles (eau, matériaux, énergies), et de limiter l'impact des bâtiments sur l'environnement.

Le second objectif était de mobiliser les professionnels du secteur du bâtiment (artisans, architectes, prescripteurs) autour de la nécessité de créer des filières et des réseaux de distribution, en réponse aux attentes de clients sensibilisés.

Enfin le dernier objectif était de dynamiser l'image de l'artisanat du bâtiment auprès du grand public en insistant sur l'implication forte des artisans dans le projet.

Programme

La journée du 21 septembre et la matinée du 22 septembre furent réservées aux scolaires.

150 lycéens ont visité l'exposition pendant que les CM2 de l'école de Chomérac réalisaient une maison en miniature grâce à l'atelier « Artisan messenger ». Suite à cette réalisation, ils ont pu visiter les installations grandeur nature présentées dans l'exposition.

L'après-midi du 22 septembre

La plate-forme fut ouverte aux professionnels, aux décideurs et au public. Près d'une centaine de personnes dont plusieurs élus rassemblés par le Pays Ardèche verte ont visité et inauguré l'exposition avant de se rendre à la conférence de Gilbert STORTI, sur les matériaux d'isolation.

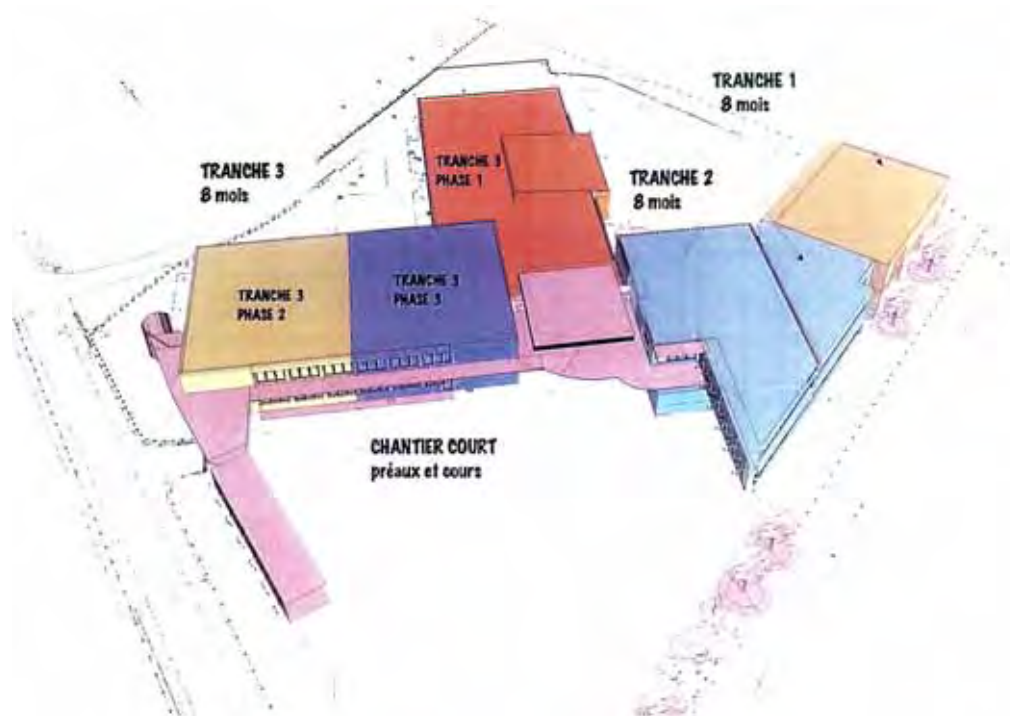
Le 23 septembre

Le samedi matin, les particuliers intéressés par le sujet ont pu trouver réponse à leurs questions, et pour la plupart, apporter de l'eau au moulin de leur projet.





JURY DE CONCOURS



Restructuration et extension du collège la Lombardière à Annonay.
 Maître d'ouvrage : Conseil général de l'Ardèche.
 Architectes : TAM TAM, Vals-les-Bains.

Commune d'Annonay

Extension et restructuration du collège de la Lombardière.

Maître d'ouvrage: Conseil général de l'Ardèche.
Choix des équipes appelées à concourir, le 10 juillet 2006.
Désignation du lauréat, le 24 novembre 2006.
L'équipe lauréate est le cabinet TAM-TAM à Vals-les-Bains.

Commune de Villeneuve-de-Berg

Modernisation de la résidence Barjac (maison de retraite).

Maître d'ouvrage: commune de Villeneuve-de-Berg.
Choix des équipes appelées à concourir, le 27 juin 2006.
Désignation du lauréat, le 27 octobre 2006.
L'équipe lauréate est le cabinet BANCILHON à Aubenas.

Commune de Tournon-sur-Rhône

Une nouvelle gendarmerie.

Maître d'ouvrage: commune de Tournon-sur-Rhône.
Choix des équipes appelées à concourir, le 18 avril 2006.
Désignation du lauréat, le 6 juin 2006.
L'équipe lauréate est le cabinet ARCHI-CONSULT à Tournon-sur-Rhône.

Commune de Tournon-sur-Rhône

Construction de l'unité territoriale Nord-Rhodanien de la DDE.

Maître d'ouvrage: Direction Départementale de l'Équipement de l'Ardèche.
Choix des équipes appelées à concourir, le 27 mars 2006.
Désignation du lauréat, le 21 juillet 2006.
L'équipe lauréate est le cabinet AGC-CONCEPT à Saint-Marcel-lès-Valence.

Commune de Satillieu

Construction d'une maison de retraite.

Maître d'ouvrage: commune de Satillieu.
Choix des équipes appelées à concourir, le 12 décembre 2006.

9

ACTIONS PÉDAGOGIQUES AVEC LES SCOLAIRES



Collège de la Ségalière, travaux en salle du 18 janvier 2006

Collège de la Ségalière, balade urbaine à Aubenas du 18 janvier 2006



L'année scolaire 2005/06 a été marquée par une réflexion entre les CAUE de l'Académie de Grenoble et la DRAC sur la sensibilisation des scolaires à l'architecture. Cette action fait l'objet d'une participation financière de la DRAC depuis plusieurs années. Ce soutien va être maintenu mais dans des conditions favorisant les actions communes. Les 5 CAUE de l'Académie ont décidé de privilégier les thématiques communes (l'habitat, le bois...) plutôt que les outils (mallette pédagogique, livres...). L'année 2006/2007 étant une année blanche pour les projets des établissements, le CAUE n'a pas été sollicité pour l'élaboration de projets pédagogiques.

École primaire privée, Saint-Martin-de-Valamas

L'école primaire privée de Saint-Martin-de-Valamas a sollicité le CAUE dans le cadre d'un projet sur le thème de l'évolution du paysage dans la vallée de l'Eyrieux. La participation du CAUE s'est établie sur deux niveaux. Une première réunion de travail entre les enseignants et le CAUE a permis de définir un programme sur l'année et de mettre en place les outils pour le réaliser. Par ailleurs, le CAUE est intervenu auprès des élèves en ce qui concerne le cadre de vie quotidien. À partir de simulations, les élèves ont pu porter un autre regard sur leur village et en tant que futur citoyen décideur, ils ont pu visualiser l'importance de leur participation dans l'évolution du paysage qui les entoure.

Collège Sacré-Cœur, Privas

Le collège du Sacré-Cœur avait en projet de faire découvrir l'intégration du bâti dans le paysage à travers plusieurs périodes et dans des milieux différents., de la maison traditionnelle à la maison intégrant les préoccupations environnementales en passant par l'habitat décontextualisé.

Le CAUE a aidé l'établissement dans l'élaboration de son programme, la recherche des intervenants susceptibles d'aborder les différentes questions et la mobilisation des moyens nécessaires.

L'intervention du CAUE auprès des élèves s'est concrétisée par une 1/2 journée de projection et de visite à la ferme du Bourlatier. Un architecte du CAUE a présenté l'évolution des programmes architecturaux en fonction des différents besoins de l'habitat traditionnel à l'habitat du futur. Son intervention était complétée au cours de la même journée par une information sur les matériaux, réalisée par un autre intervenant.

Collège de la Ségalière, Largentière

Dans le cadre des actions pédagogiques menées sur le thème de la ville, le collège de la Ségalière a sollicité le CAUE pour quatre balades urbaines dans la ville d'Aubenas les 18 janvier, 1^{er} février, 29 novembre et 6 décembre au matin. Une première partie, en salle, a consisté en la projection de documents d'archives permettant de rappeler les conditions de naissance de la ville et l'évolution de l'habitat en lien avec les modes de vie et l'apparition de nouveaux matériaux. Par ailleurs le plan d'Aubenas a permis d'aborder l'évolution de la ville, les outils et acteurs mis en place pour la gérer. La seconde partie sur le terrain a donné la possibilité d'illustrer directement les propos. La géographie de la ville d'Aubenas se prête particulièrement bien à cet exercice. La balade urbaine dans différents endroits de la ville s'est achevée par une mise en situation des élèves. Ces derniers ont, en effet, eu à réfléchir à l'aménagement d'un espace public en centre ville.

Exposition Roland SCHWEITZER, Galerie du Théâtre de Privas

Dans le cadre de l'exposition « Architecture au quotidien » qui présentait l'œuvre de l'architecte Roland SCHWEITZER, deux classes de seconde et de première ont bénéficié de la visite commentée de l'exposition par un architecte du CAUE.

Visite de la ferme Bourlatier avec le PNR

À la demande du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, le CAUE a participé, le 16 mai, au rassemblement des élèves ayant réalisé un projet sur le thème du paysage. David GRIMAUD, architecte au CAUE, a reçu les classes pour une visite commentée de la ferme du Bourlatier. L'objectif de cette intervention était d'expliquer les solutions apportées par les anciens aux contraintes de l'époque et d'évoquer les enjeux de l'habitat contemporain. À l'aide d'exemples réalisés par différents architectes (Sonia CORTESSE, Gilles CUSY, Michel MARAVA...) l'architecte a pu aborder les questions de formes urbaines, d'implantations, de techniques constructives.

10

REVUE DE PRESSE

À propos du plan de circulation



Les intervenants ont donné une information détaillée. Bourg-Saint-Andéol

Les études sur le projet d'aménagement des carrefours, d'agencement du Champ de Mars et d'un nouveau schéma de circulation sont maintenant terminées. Pour compléter des informations largement diffusées, la municipalité a jugé utile qu'une présentation spécifique soit faite en direction des acteurs économiques de la commune. C'est dans cette perspective que les résultats de ces études, en

présence des élus, a été faite par M. Oligeri, maître d'œuvre du projet, de M^{me} Cahuzac, membre du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ardèche, et des services municipaux. Cette rencontre permis de mieux saisir les objectifs du projet d'urbanisme, les améliorations visées sur le plan de la sécurité, de la qualité de vie et de l'embellissement du cœur de la ville. ■

Saint Pons

Conseil municipal / Au fil des dossiers

Délibérations.
Reconduction de la convention de mission d'accompagnement du CAUE de l'Ardèche pour la carte communale et tout autre projet d'aménagement (durée : 12 mois, participation forfaitaire de 1 400 €). Délibération prise à l'unanimité.

Mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres, composée d'un président : le maire, de 3 membres titulaires : J-C. Villain, J-P. Chambonnet, M. Arnaud et de 3 membres suppléants : N. Mouthon, M-H. Laville, C. Gobeaux. Délibération prise à l'unanimité.

PRIVAS

Roland Schweitzer

L'art'chitecture vivante

Nombreux sont les privadois qui se sont déplacés ce vendredi 17 mars jusqu'au théâtre pour venir écouter la conférence-projection et admirer dans la galerie l'exposition de 86 panneaux, lors de son vernissage, de l'un des derniers grands architectes français, et même mondiaux, encore vivants, à savoir Roland Schweitzer, créateur d'un style d'architecture tout à fait à lui dans les années 50 à 80, qui a fait depuis de nombreux émules. La particularité de Roland Schweizer est d'être un architecte au quotidien, du quotidien pour ainsi dire, doublé d'un urbaniste. C'est-à-dire que pour lui l'environnement n'est pas extérieur à l'homme, mais en fait partie : « je ne crois pas que l'homme puisse être réduit au rang de spectateur d'un environnement issu de la spéculation intellectuelle où la joie (permanente) et le luxe (apparent) d'inscrivent dans un décor devenu définitif. Cet espace animé artificiellement est statique, figé, pétrifié (ordre fermé). Je persévère dans le choix d'une architecture dynamique qui appelle ou suscite la participation, permet le dialogue homme-environnement, bâti ou naturel (ordre ouvert). [...] Notre société a perdu la perception intuitive de l'environnement, abandonnant sa création à



Lors du vernissage.

une multitude de spécialistes ». C'est cette conception intuitive, qui intègre le bâti au naturel existant sans jamais l'y juxtaposer, que l'on retrouve dans toute l'œuvre du maître, à travers les exemples de ses réalisations que l'on peut admirer sur les murs de la galerie. Un panneau écrit à l'entrée de la salle résume d'ailleurs fort bien sa philosophie. Des formes pures, dépouillées, très simples, mais qui incontestablement « changent quelque chose » au paysage, sans le modifier radicalement ni le trahir. En effet, « la première architecture c'est le paysage ! Si l'architecte est sensible, il peut inscrire sa musique dans celle qui existait avant », nous a-t-il confié au détour d'un panneau. C'est Patrick Fivre, directeur du CAUE

d'Ardèche, qui a fait venir Roland Schweitzer et son expo « architecture au quotidien » à Privas, dans le cadre d'une de ses missions pédagogiques de diffusion de la culture architecturale auprès du grand public. Car il faut bien prendre conscience que l'architecture est un vecteur de l'éducation du citoyen, au même titre que la conscience civique, la conscience politique ou l'éducation scolaire classique. Mieux connaître et comprendre son environnement, c'est mieux se connaître soi-même ! Roland Schweitzer était déjà présent en Ardèche en septembre dernier pour une conférence à Viviers sur l'architecture traditionnelle japonaise lors des Journées du Patrimoine, et cette expo « l'architecture au quotidien » avait été

présentée à Strasbourg en 2002 et au centre culturel de Budapest en 2005. Roland Schweitzer a rendu hommage à la ville de Privas en citant le théâtre comme bon exemple d'architecture moderne, ainsi que le fameux beffroi de l'hôtel de ville, seul beffroi du sud de la France, sans oublier la bibliothèque départementale de prêt de Veyras, véritable bijou architectural des années 1990. Il a également été fait allusion aux projets du CAUE à la médiathèque d'Aubenas et au collège du Pouzin.

L'exposition est visible du 17 mars au 8 avril, du lundi au samedi de 14h à 18h, avec visite commentée par un architecte pour les classes les 23, 28 et 31 mars de 14h à 18h. Bonne visite.

Sandrine CROZIER

Monts d'Ardèche : bâtir ensemble pour mieux accueillir

LALEVADE-D'ARDECHE. Le comité syndical du PNR des Monts d'Ardèche a validé deux conventions avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement et avec le Centre régional de la propriété forestière



Eliane Giraud (debout) a salué le travail déjà accompli par tous les acteurs du PNR des Monts d'Ardèche.

Le comité syndical du Parc naturel régional (PNR) des Monts d'Ardèche s'est réuni à Lalevade-d'Ardèche à la suite de la visite d'Eliane Giraud, conseillère régionale déléguée, sur le site de la future Maison du parc, à Jaujac. Le président Henri Belleville a précisément salué le rôle essentiel de la Région Rhône-Alpes (600 000 € pour les Monts d'Ardèche) dans le fonctionnement de ses parcs naturels. Eliane Giraud voit dans les PNR « un outil de développement pour le territoire ». Elle a dit sa satisfaction de constater le dynamisme du Parc des Monts d'Ardèche cinq ans seulement après sa création. « Il se passe des choses. C'est vous qui le créez. Vous êtes attentifs à votre territoire. On a vu comment, à partir de la châtaigne, on peut construire des projets, y compris culturels, de paysage. C'est un travail très important en Rhône-Alpes. Nous avons besoin d'une articulation entre les territoires urbains et les espaces ruraux comme les vôtres. C'est une richesse pour la région ».

Ce comité a été également l'occasion de signer deux conventions.

La première avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), établissement public d'Etat au service des propriétaires forestiers, représenté par son président Bruno de Jerphanion. Un partenariat à la mesure de l'importance de la forêt sur le territoire du parc : 40 % de la surface, dont 80 % privée (20 000 propriétaires) et le quart occupé par la châtaigneraie, 23 espaces naturels remarquables sur 66 boisés. Un boisement qui remplit des fonctions économiques, sociales, paysagères, écologiques essentielles. En aidant à former les propriétaires, ce partenariat contribuera à mettre en valeur un patrimoine encore très peu exploité. Il s'agira, tout en préservant la ressource, le milieu, les paysages, de développer la filière bois, notamment pour la châtaigneraie, dans la construction, l'énergie. Le PNR sera un outil de relais efficace.

La seconde convention a été signée avec le CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) de l'Ardèche. Là aussi, les deux structures ont en bien des points des objectifs communs.

Leur partenariat vise à renforcer la complémentarité de leurs missions. L'enjeu est de taille. Le président Belleville l'a rappelé : « accueillir de nouveaux habitants en valorisant un environnement de qualité ». Le PNR dispose déjà, pour faire face en particulier aux ravages du mitage, d'un cahier de recommandations architecturales (Payzac et Vinezac en ont bénéficié), de sessions de formations, d'outils à l'intention des communes ou communautés. Le CAUE servira de relais pour faire valoir les objectifs de la charte du PNR auprès des communes.

A mi-chemin de sa charte, le PNR des Monts d'Ardèche affirme déjà sa maturité. Ces nouveaux outils ne peuvent que l'aider dans sa mission : mieux vivre encore entre Boutières et Cévennes.

Michel DE MARCO ■

Le PNR avait déjà passé des conventions avec l'ONF, le lycée agricole Olivier-de-Serres d'Aubenas, la Fondation du patrimoine.

Tel. 04 75 94 35 20. Courriel : accueil@parc-monts-ardeche.fr
Internet : www.parc-monts-ardeche.fr

La future Maison du parc présentée à la Région

La Maison du parc sur le domaine de Rochemure à Jaujac est un des deux grands pôles de développement amenés à rayonner sur tout le territoire de l'Ardèche.

Une enveloppe budgétaire conséquente (en 2005, deux subventions de 250 000 et 500 000 euros) a été débloquée par la Région pour l'aménagement de cette structure.

Les représentants de la région Rhône-Alpes étaient invités par le PNR à venir voir sur place la pertinence et la spécificité du site (le domaine de Rochemure à Jaujac) choisi pour l'implantation de cette Maison ; mais aussi à constater les stratégies d'intervention utilisées par le Parc pour valoriser son territoire à travers par exemple le concept des Castagnades d'automne.

Jean-Pierre Bardine a ainsi accueilli dans sa mairie Eliane Giraud, Henri Belleville (président du syndicat mixte des Monts d'Ardèche) et des vices-présidents du PNR Monts d'Ardèche, également élus régionaux (Véronique Louis, Eric Arnou, Jean-Paul Reine). Jérôme Damour, chargé de mission au PNR, retraçait le projet de Maison du parc sur le site de Rochemure, les spécificités du lieu choisi et le concept d'aménagement intérieur et extérieur : un lieu d'accueil du public et de l'équipe du parc et aussi un lieu d'exposition permanente.

La spécificité du site (un domaine et pas seulement un bâtiment) permettra une exposition permanente du patrimoine du parc et de ses missions. La première tranche de travaux débutera en novembre 2006 pour se terminer en janvier 2008.

La réception finale interviendrait en octobre 2008.

Françoise RIGAL ■

Apprendre à fleurir



Les jardiniers à l'écoute.

Le CAUE poursuit ses formations. Le thème du mois d'avril est le fleurissement participatif. Nombreux sont les particuliers, associations qui souhaiteraient s'investir pour "gratter la terre". Le but de ces formations gra-

tuites est de les mettre en relation. Marie Simon du Viel Audon à Balazuc développe aussi son expérience de participation à l'aménagement de l'espace public. Renseignements auprès du CAUE : 04 75 64 36 04. ☐

Bâtiments au LEP de Chomérac

La maison de l'avenir

Trois jours durant du jeudi 21 au samedi 23 septembre dernier a eu lieu au LEP de la Neuve une grande exposition sur la qualité environnementale des bâtiments, co-organisée par les CAUE de l'Ardèche et la CAPEB Ardèche, visant à faire connaître au grand public, aux élèves et aux professionnels les matériaux d'avenir, à la fois respectueux de l'environnement, du confort et de la santé des usagers, et de plus économes en énergie. À travers 14 modules, des matériaux ou produits nouveaux ou réhabilités, des savoir-faire retrouvés, des concepts à développer sur des matériaux inattendus ont permis au public d'envisager l'avenir; les modules regroupaient les grands thèmes de l'aménagement et de la construction, chacun présenté par un meuble d'expérimentation et de vie en œuvre; les revêtements, la ventilation, le chauffage, les énergies, les toitures et menuiseries, les isolants, les éclairages, le solaire, les murs, les eaux, les cloisons, les déchets, l'électricité et l'assainissement.

Les élèves du LEP ont visité l'expo classe par



À la découverte des matériaux.

classe jeudi après-midi, après avoir visionné un film sur l'actualité des métiers du bâtiment, sous les explications de Marie-Soriya Ao de la CAPEB.

Ils ont ainsi pu être sensibilisés à ces nouveaux matériaux. D'autre part, ce jeudi scolaire était aussi la

journée des enfants, puisque la classe de CM2 de Chomérac de M. Bernard a pu réaliser une maison en miniature avec l'atelier « artisan messager » animé par la CAPEB. Cette maquette reprenait tous les aspects et les étapes d'un chantier de

construction: murs, toits, sols, menuiserie, etc... après quoi ils ont pu visiter l'expo grandeur nature. Vendredi, la matinée était réservée aux scolaires et l'après-midi aux professionnels, aux décideurs et au public.

La journée s'est achevée

par une conférence de Gilbert Storti, responsable de la mission patrimoine, environnement, métiers et matériaux à la CAPEB Rhône-Alpes, assisté de Marie-Soriya Ao, sur les matériaux d'isolation.

Sandrine CROZIER

CHOMÉRAC

Lycée professionnel : une plateforme qualité environnementale des bâtiments

La Capeb et le CAUE Ardèche ont décidé d'unir leurs efforts pour présenter dans le cadre rénové du lycée professionnel de Chomérac une exposition intitulée "Plateforme qualité environnementale des bâtiments" aujourd'hui, demain et samedi 23 septembre.

Cette plateforme est un outil de sensibilisation qui tente de répondre d'une part à la demande croissante du public en matière de confort et d'autre part à la nécessité de préserver les ressources naturelles (eau, matériaux, énergies), tout en limitant l'impact des bâtiments sur

l'environnement. Elle a pour autre objectif de mobiliser les professionnels du secteur du bâtiment (artisans, architectes, prescripteurs) sur la nécessité de créer des filières et des réseaux de distribution, en attente aux attentes des clients sensibilisés.

Le programme : Aujourd'hui, journée réservée aux scolaires : les élèves du lycée professionnel pourront visiter l'exposition et s'entretenir avec les artisans. Pendant ce temps, les élèves des écoles primaires pourront réaliser une maison en miniature grâce à l'atelier "Artisan messager" animé

par la Capeb. À 14 heures, inauguration de la plateforme en présence de Jean-Claude Tournayre, vice-président du conseil général et président du CAUE, Gilbert Comte, président de la Capeb Ardèche et Gilbert Morand, proviseur du lycée professionnel.

Demain : matinée réservée aux scolaires, après-midi ouverture de la plateforme aux professionnels, à 18 heures conférence sur les matériaux d'isolation par Gilbert Storti.

Samedi 23 septembre : matinée ouverture au public, conseil d'administration de la Capeb Rhône-Alpes. □



Un des stands de la plateforme présentée par la Capeb.

NOZIÈRES

Les subventions allouées par la commune

Le conseil municipal s'est réuni dernièrement et a pris les décisions suivantes :

Adhésion des communes

Le conseil municipal accepte l'adhésion de 7 nouvelles communes du département au syndicat mixte de l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche ainsi que les changements intervenus dans les adhésions de collectivités ou groupements au syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07). La commune de Nozières est concernée puisqu'elle n'adhère plus au SDE 07 par l'intermédiaire du Sivom de Lamastre

Demande de subventions

Le conseil approuve les demandes de subvention : celle du collège Charles-de-Foucauld pour la participation à un séjour éducatif en Italie, le conseil alloue une subvention de 35 € par élève, 4 élèves de Nozières sont concernés.

Pour l'équilibre du budget de l'association Ecran Village, il alloue une subvention de 100 €. Il a aussi

accordé une subvention de 50 € à l'Association framboise d'Ardèche qui a pour but de valoriser la framboise dans le département.

Par contre, il décide de ne pas subventionner le centre cantonal des jeunes agriculteurs. Cependant si une manifestation festive est organisée localement, un soutien peut-être accordé.

Distribution de carburant

Actuellement, les cuves du poste essence sont vides. Pour la sécurité, il y a obligation de les faire dégazer (coût 7 600 €). A titre exceptionnel le conseil municipal décide de prendre en charge le remplissage des cuves soit environ 7 000 €. Une convention va être mise en place pour le remboursement de cette avance par M. et Mme Chevreuil.

Convention CAUE

Le maire présente la convention de mission d'accompagnement pour le village de caractère et le schéma directeur d'eau potable. La convention est conclue pour 12 mois, le coût est de 1 000€.

PRADES

Impôts locaux

Fiscalité en baisse

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur plusieurs parcelles en vente quartiers « les plots hauts », « prades », « champfernal ».

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 15° afin de répondre aux déclarations d'intention d'aliéner.

Représentation des communes du canton de Thueys au S.D.E 07

Suite à la dissolution du Syndicat intercommunal d'électrification de la haute vallée de l'Ardèche et à l'accord du S.D.E 07 pour le maintien à titre isolées des communes au S.D.E 07. La commune de Prades désigne deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour participer à ce collège électoral devant élire les représentants du canton au S.D.E 07.

Tarif de la redevance sur la pollution domestique

Le Conseil Municipal prend acte que la contre-valeur fixée à 0,14 Euros H.T/M3 par l'agence de l'eau sera appliquée sur les factures d'eau éditées à la suite du relevé de compteur d'avril et octobre 2006.

Révision du plan d'occupation des sols : Une première réunion publique a eu lieu le 9 février 2006 à la salle des fêtes. Lors de cette réunion animée par

M. Rémy Maisonneuve, chargé d'études, urbaniste du C.A.U.E de l'Ardèche, la méthode de travail pour la révision a été présentée au public, trois réunions de commission ont été proposées et acceptées. 1^{re} commission Agriculture-Paysage-Cadre de vie : 2^e commission Développement économique-tourisme : 3^e commission Urbanisme-habitat. À l'issue de ces trois réunions de commission, le C.A.U.E fera un rapport des travaux des commissions qui servira à établir le cahier des charges qui sera utilisé pour consulter les bureaux d'études.

Travaux d'eau et d'assainissement : Le point est fait sur l'avancement des travaux. Les conditions climatiques défavorables ont contraint l'entreprise à interrompre le chantier à plusieurs reprises; de plus la remise en état des chaussées ne peut se faire que par un temps favorable.

En raison de ces éléments, le Conseil Municipal décide qu'une prorogation de durée de 6 mois de la convention attributive de subvention Feder sera sollicitée auprès de la Préfecture.

PRADES

La ronde des dossiers

Opération immobilière ancienne usine

La section de fonctionnement présente un excédent de 968,38 € et la section d'investissement restes à réaliser compris un déficit de 10 003,89 €. Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 968,38 € en section d'investissement.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur plusieurs parcelles en vente quartiers " Les Plots Hauts ", " Prades ", " Champfernal ".

Délégation est donnée au maire au titre de l'article L 2122-22 15° afin de répondre aux déclarations d'intention d'aliéner.

Modification de la liste des collectivités et groupements adhérent au SDE 07

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de nouvelles structures ou de collectivités à titre de " communes isolées " au SDE 07.

Révision du Plan d'occupation des sols

Lors d'une réunion publique animée par Rémy Maisonneuve, chargé d'études, urbaniste du CAUE de l'Ardèche, la méthode de travail pour la révision a été présentée au public.

Trois réunions de commissions ont été proposées et acceptées. 1^{re} commission Agriculture-Paysage-Cadre de vie, 2^e commission Développement économique-tourisme, 3^e commission Urbanisme-Habitat. À l'issue de ces réunions, le CAUE fera un rapport des travaux des commissions qui servira à établir le cahier des charges qui sera utilisé pour consulter les bureaux d'études.

Travaux AEP et assainissement

Le point est fait sur l'avancement des travaux. Une prorogation de durée de 6 mois de la convention attributive de subvention Feder sera sollicitée auprès de la préfecture.

Travaux place publique

Le point est fait sur l'avancement des travaux. Le mur de soutènement est réalisé. □

4^e SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE Jusqu'au vendredi 2 juin

Une manifestation informatrice et incitative

DRÔME ET ARDÈCHE

Les deux conseils généraux de l'Ardèche et de la Drôme ont lancé hier, conjointement à Privas (et en présence de Ghyslain Châtel, le secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche, et de Denise Rey-Huet, présidente de de l'Association pour le développement de la qualité environnementale), la Semaine du développement durable dans les deux départements. Cette manifestation, pilotée par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, en est à sa quatrième édition. Elle s'achèvera le 2 juin.

Son programme, fort copieux, est jalonné de conférences et d'expositions, dont une salve a déjà été tirée hier après-midi sur les thèmes de l'Agriculture biologique et du développement Nord-Sud. Car il s'agit à la fois de mieux informer et sensibiliser le public, et de l'inciter à modifier ses comportements, dans tous les domaines de la vie.

Les Capeb 07 et 26 proposent ainsi à l'Hôtel du Département de l'Ardèche, jusqu'à ce soir, une exposition sur les matériaux d'isolation sains et écologiques, mais aussi une conférence ce matin, à 10 h 30, sur les grands principes d'isolation des bâtiments. Ce devrait être une mine



Anne-Marie Rème-Pic et Roland Vuillens, deux vice-présidents des deux conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche (ici au centre) ont lancé hier la 4^e Semaine du Développement durable en présence de Ghyslain Châtel et de Denise Rey-Huet.

de renseignements pour ceux qui s'approprient à faire construire, voire à construire eux-mêmes leur maison. Le bois, de plus en plus utilisé dans l'habitat et la construction, sera lui aussi au centre de plusieurs interventions, et en particulier d'une conférence mercredi à 17 heures, au conseil général de l'Ardèche, à l'initiative de Fibois 07/26 et Néopolis.

Toujours dans le domaine de l'éco-construction, une conférence est prévue à 17 heures ce mardi, au conseil général de l'Ardèche, sur la démarche " Haute qualité environnemen-

tales " et son appropriation par les entreprises du bâtiment.

Parallèlement, les deux collectivités territoriales ainsi que leurs bras armés dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, les CAUE de l'Ardèche et de la Drôme, vont s'attacher à présenter, in situ, leurs initiatives dans le domaine du développement durable. Jeudi, de 10 heures à 13 heures, on pourra donc visiter les nouveaux locaux du CAUE 26 à Valence

(26 place Jean-Collombet), et vendredi, de 10 heures à 14 heures, un logement social intégrant des " éco-matériaux " à Granges-lès-Beaumont.

Enfin, des opérations d'aménagement et de qualité environnementale pilotées par les deux CAUE, comme la ZAC des Chabanneries à Bourg-lès-Valence ou un lotissement de Saint-Montan seront présentées jeudi à 15 heures (Hôtel du Département, à Privas). **P.F.**

SERRIÈRES

Le jury du concours village fleuri de passage à Serrières



Le jury examine le rond-point fleuri.

Le jury départemental pour l'attribution de prix au "Concours des villes et des villages de France" est venu ce mardi examiner le candidat "Serrières".

M^r Tournayre, vice-président du Conseil général a confié à Guylaine Magniez chargée de mission à l'environnement, la présidence du jury.

Celui-ci est composé de professionnels (responsables d'espaces verts), de représentants d'office de tourisme (Mireille Bonnet de Tournon) et d'amateurs passionnés par les fleurs et la décoration.

Ce concours organisé par le

Caue (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) connaît un succès grandissant d'où la difficulté du choix.

André Boissonnet, adjoint au maire et Hervé Vallet, jardinier du village, ont accompagné les membres du jury dans un tour de ville afin de présenter les réalisations municipales.

Celles du rond-point face au pont et les compositions de la place devant le musée ont particulièrement retenu l'attention du jury qui a trouvé original le fleurissement des trottoirs à l'entrée Sud du village. □

JOURNÉES DE RENCONTRES DU PARC NATUREL DES MONTS D'ARDÈCHE

Sept cents élèves sensibilisés

Dans le cadre de sa mission « Éducation au territoire », le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a soutenu vingt-deux établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) au cours de l'année scolaire 2005-2006. Ainsi près de 700 élèves ont découvert le territoire des Monts d'Ardèche et plus particulièrement ses paysages. Parmi les projets scolaires soutenus, citons l'homme acteur majeur des paysages du Moyen Âge à aujourd'hui, l'habitat et le développement durable, les paysages et l'orientation, les paysages de la vallée de l'Eyreux de la loupe à la jumelle ou encore les paysages de la forêt à différentes saisons.

Des journées festives et riches en échanges

Le Parc a proposé à l'ensemble de ces élèves une journée de rencontre, le 16 mai à la Ferme Mémoire de Bourlatier pour les collèges et les lycées et le 6 juin 2006 à Ailhon pour les primaires. Outre leur aspect festif, ces journées avaient pour objectif de faire se rencontrer les élèves qui ont travaillé toute l'année sur le thème des pay-



À Ailhon avec les classes de primaires.

sages du Parc. Les pistes de travail ne manquaient pas : lecture de paysage, occupation du sol, signalétique, charte paysagère, gestion de l'espace, lutte contre les incendies et l'érosion, etc.

La restitution de chaque projet s'est faite sous la forme d'une exposition, d'un jeu, d'une écoute musicale, d'un atelier d'expérience, d'un film...

À la découverte du Parc

À Bourlatier, pour les collèges et les lycées, la visite de la ferme avec les architectes du CAUE a permis de faire le

lien entre les préoccupations d'intégration des bâtiments anciens et l'architecture dite durable d'aujourd'hui.

À Ailhon, pour les primaires, il y avait le choix. Les plus petits sont partis à la découverte de la magnifique place du village par le biais d'un rallye photo.

Les moyens sont allés visiter une des curiosités du site des terrasses des Treillas : les gourgues, anciens systèmes d'irrigation utilisés autrefois pour arroser le jardin. Ici, Catherine de l'association Clair d'étoiles et Brins de jardin a emmené chacun de ses ap-

prentis jardiniers planter thym serpolet et autres plantes pour redonner vie à ce spectaculaire site qui peut être, depuis peu, visiter par tout à chacun, grâce à un nouveau sentier d'interprétation.

Les plus grands ont découvert un savoir-faire ancestral, la pierre sèche. Agnès, du Conservatoire de terrasses leur a montré que cette technique qui est encore aujourd'hui une très bonne réponse pour vivre dans la pente.

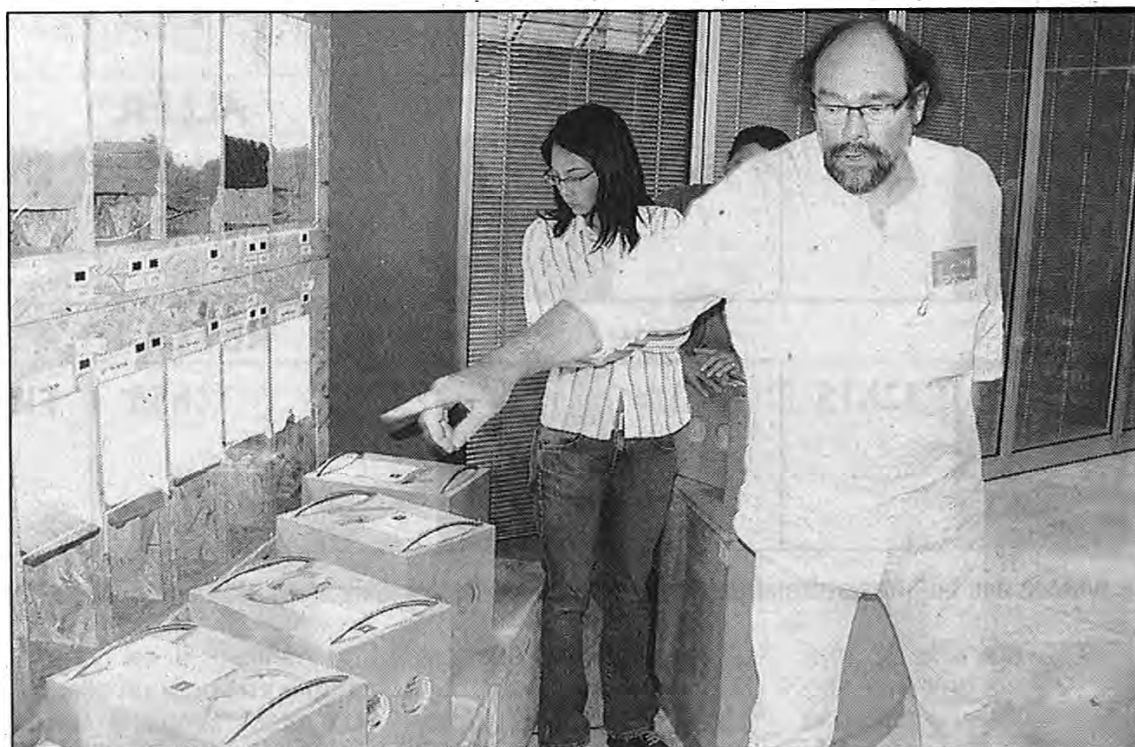
Entre tour d'horizon et perspectives

La réussite de cette opération ne serait rien sans une étroite collaboration entre le Parc naturel régional et l'Inspection Académique d'Ardèche. Une convention officialisera d'ailleurs prochainement ce partenariat vieux déjà de cinq ans.

À présent, l'année 2006-2007 se prépare. Outre son appel à projet, le Parc diffusera prochainement à l'ensemble des écoles primaires des Monts d'Ardèche le guide de l'enseignant, rassemblant les ressources nécessaires pour élaborer des projets pédagogiques. □

Développement durable

Préserver l'avenir



Un panneau pour montrer les différentes propriétés des isolants.

Pour la deuxième année consécutive, les conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche, l'association pour le développement de la qualité environnementale (ADQE) et la région Rhône Alpes ont présenté conjointement lundi dernier à Privas la semaine du développement durable.

Une semaine déjà largement entamée puisque dès lundi soir, toujours à Privas, avait lieu une première conférence sur les enjeux de l'agriculture biologique en Ardèche (lire en page de Privas).

Après la CAPEB (artisans) ou encore une conférence sur l'énergie au conseil général de l'Ardèche mardi dernier, mais aussi la filière bois hier, le prochain rendez-vous est fixé aujourd'hui à 15h au conseil général.

Avec le CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), il s'agira de discuter des opérations d'aménagement et de qualité environnementale. En ce même lieu mais à 15h45, Dominique de Lavenère viendra expliquer ce que signifie concrètement le terme Haute Qualité

Environnementale.

En Ardèche selon Roland Veuillens (conseiller général en charge des questions environnementales), la notion environnementale est de plus en plus au coeur de la prise de décision.

Elle l'est à chaque fois qu'une rénovation est envisagée pour un collège, elle l'est au niveau de l'entretien des routes ou encore lorsqu'il s'agit de mettre en place une politique d'achats responsable. Parallèlement devait-il souligner, l'exploitation de nos forêts doit être largement améliorée.

JEUDI 1ER JUIN 2006 • La Tribune • EDITION A07 • NUMÉRO 22

SAINT-PRIEST

POLITIQUE - Le conseil municipal ne chôme pas pendant cette période estivale

La cantine plus chère

Les dossiers étaient nombreux pour lesquels un travail en amont avait permis d'étoffer la réflexion. Parmi les dossiers traités, l'école, la location des salles, les réseaux d'eau potable, l'intercommunalité, le projet de rénovation des locaux de la mairie.

Augmentation des tarifs du service de la cantine et de la garderie à l'école municipale : à la prochaine rentrée scolaire du 31 août, les tarifs augmentent : tarif A : 3,15 € ; tarif B : 2,40 € et tarif C : 1,60 €, en fonction du quotient familial. Pour bénéficier du tarif C, l'un des parents doit résider à Saint-Priest et faire la démarche auprès du secrétariat de la mairie avec le quotient familial et le livret de famille. « Le prix de revient d'un repas est de 3,76 €, compte tenu des textes de juin 2006 indiquant que le prix du repas doit être inférieur au prix de revient » précise le maire, « il faut aussi que les parents considèrent ce service de la cantine autrement : pour organiser correctement le service, il est important que les enfants s'inscrivent, une cantine n'est pas un restaurant ! »

Pour le service de garderie, les tarifs passent de 1,84 € à 1,90 €

et pour les abonnés de 0,96 € à 0,98 €.

Éveil musical : l'éveil musical à l'école concernera quatre classes en 2006-2007 ; le financement est assuré par le Conseil général et par la Commune. Lors de la fête de fin d'année, les parents ont pu apprécier la qualité de cette formation.

Location des salles municipales : les tarifs ont augmenté vu la réfection totale de la salle des fêtes et la fresque de la salle du Charray. Les mariés de Saint-Priest utilisant les salles municipales se verront offrir gracieusement une journée supplémentaire (le vendredi) de location pour la mise en place. La remise des clés est fixée à 16 h le vendredi. « Notre but n'est pas d'amortir le prix de revient de la salle. La rentabilité d'une salle, c'est son occupation » précise le maire.

Contrat territorial pour l'alimentation en eau potable sur le territoire Ouvèze-Payre-Lavezon : Saint-Priest est concerné dans le cadre du SEBP, pour le maillage du réseau d'eau, l'étude des périmètres de protection, la rénovation du réseau d'eau du village, et dans trois ans, pour

l'adduction de l'eau du fond de Drôme. Notons que la bache du Bas Lignol fonctionne depuis le 25 juillet et permet la distribution de l'eau vers Veyras et St Priest.

Et le projet de rénover les locaux de la mairie ? : l'équipe municipale se penche depuis longtemps sur cette question et a choisi de faire appel au CAUE pour une assistance technique et un travail bilatéral permettant de monter des dossiers d'architecte et de faire avancer le projet.

La Communauté de communes : c'est l'avenir du traitement des questions communales. Il s'agit de mettre en commun des moyens, par exemple des équipements sportifs, ou la prise en charge de la petite enfance, et de promouvoir des projets de développement culturels, économiques ou sociaux dont l'intérêt dépasse le cadre de la communauté locale. Ainsi le traitement des ordures ménagères, l'adduction en eau potable, pour ne citer que ces exemples, sont le fruit d'une collaboration entre communes. Le conseil municipal a voté une modification de l'article 7 des statuts de la Communauté de communes.

l'Hebdo de l'Ardèche • 33 • 28 juillet 2006

BESSAS

Village agréablement fleuri

Le jury des villes et villages fleuris d'Ardèche est venu parcourir notre village en découvrant les aménagements floraux toujours renouvelés. L'entretien et le charme de nos petites ruelles ont été très appréciés par ces visiteurs un peu particuliers. Ce jury comprenait : Gylhaine Magniez du CAUE, Nicolas Chaussabel des services techniques de Pont d'Aubenas, Annie Aimé conseillère municipale de La Voulte.

La commune a déjà obtenu à six reprises le premier prix et autres bonnes places accompagnées de mentions honorifiques.

Qu'en sera-t-il pour 2006 ? Réponse en mars de l'année prochaine. □



Le jury, entouré de bénévoles et de membres du conseil municipal.

DAVÉZIEUX

FLEURISSEMENT - Visite du jury départemental

« Fleurir, c'est savoir accueillir »

Mardi 18 juillet, Alphonse Jolivet (représentant le maire excusé), accompagné de Chantal Terrasse (conseiller municipal), accueillait en mairie le jury départemental pour la visite de la commune dans le cadre du concours départemental des villes et villages fleuris de l'Ardèche. Pour le compte du conseil général, la mission est confiée au CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) sous la responsabilité de Guylaine Magnier, accompagnée bénévolement par Colette Journoud de Saint-Etienne-de-Valoux, Mireille Bon-

net, de l'office de tourisme de Tournon, Jean-Pierre Redon, horticulteur au service du conseil général à Privas et Didier Briotte, responsable des services techni-

ques de Bourg-Saint-Andéol. La visite en minibus communal, en présence de Jérôme Liabeuf responsable des services technique et Jean-David Rivière en charge

des espaces fleuris, s'effectua sous les meilleurs auspices. Le jury a été très attentif et intéressé par les divers choix d'espèces, le soin apporté à la propreté des voiries. Alphonse Jolivet regretait encore de nombreux actes de vandalisme, mettant en exergue tous les particuliers qui participaient à un fleurissement visible depuis la voie publique « fleurir c'est aussi savoir accueillir ». Cette visite se terminait par un rafraîchissement en mairie, dans l'attente des résultats qui seront connus en mars 2007.

Un jury attentif et intéressé.



Le fleurissement examiné à la loupe

Le jury départemental du concours des "Villes et villages fleuris" est venu examiner la candidature de la commune.

C'est ainsi que M^{mes} Vialle, Fournoud, Bernaudon, Aimée et Magniez ont été accueillies par Bernard Besset, maire de la commune, pour un tour du village. Elles ont eu la difficile tâche d'apprécier le patrimoine paysager et végétal, notamment à la place du Lac et l'espace d'agrément du Val d'Or, mais également le cadre de vie, les efforts en faveur du développement durable ainsi que l'animation et la valorisation touristique. □



La commune avait obtenu le 1^{er} prix en 2004 et pourrait bien réitérer l'exploit.

Pêle-mêle

Relief/s n° 27 - printemps 2006



L'Ardèche de Ferme en Ferme Rendez-vous les 29 et 30 avril

Forte d'un nombre croissant de visiteurs, l'Ardèche de Ferme en Ferme fêtera cette année (le dernier week-end d'avril) son 7^e anniversaire, preuve, s'il en est, du succès de cette manifestation qui ravit les adultes comme les enfants. Cette année encore, les joyeux épouvantails de l'opération guideront les visiteurs, via huit circuits, à travers 59 exploitations, du nord au sud du département. L'occasion rêvée de comprendre les modes de productions agricoles, découvrir des exploitations et rencontrer ceux qui ont la terre pour passion. Notons que durant ce week-end, des restaurants proposeront des menus spéciaux "De Ferme en Ferme", confectionnés avec les produits des agriculteurs participants. Et que sur de nombreux circuits, des soirées culturelles (contes, théâtre...) seront proposées au public.

Renseignements :

FD CIVAM de l'Ardèche,
Domaine Olivier-de-Serre, 07170 Mirabel.
Tél. / fax : 04 75 36 77 64. www.defermeenferme.com

Architecture - Urbanisme Sensibilisation au développement durable



Un voyage d'étude du CAUE a été récemment organisé à Fribourg, en Allemagne, ville pilote en matière de développement durable.

Dans le cadre de la semaine nationale du Développement durable, qui se tiendra du 29 mai au 3 juin en direction de tous les publics, l'Association pour le développement de la qualité environnementale (ADQE) Drôme-Ardèche organisera plusieurs manifestations sur la qualité environnementale dans l'architecture et l'urbanisme. Certaines actions seront également proposées aux élus et aux professionnels de l'Architecture, Urbanisme et Environnement (AUE). Le programme de ces manifestations (visites de bâtiments, conférences...) est disponible auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE).

Contact :

CAUE de l'Ardèche, Séverine Mondino, tél. 04 75 64 36 04

4

TOP 12 Sports nature L'Ardéchoise monte encore en puissance



L'Ardéchoise, devenue la course cyclotouriste la plus importante d'Europe, s'apprête à prendre le départ de Saint-Félicien cette année pour la 15^e fois. Elle attend près de 15 000 participants. Sa montée en puissance continue avec, pour 2006 (les 14, 15, 16 et 17 juin), un programme de choix. Les plus entraînés pourront disputer cinq "cyclosporives" : les Boutières (120 km), la Volcanique (17 km), l'épreuve reine l'Ardéchoise (216 km), les Sucs (223 km), et la terrible Ardéchoise Vélo Marathon (268 km). Ces courses auront lieu samedi 17 juin. Ceux qui préféreront prendre leur temps auront le choix entre les six parcours de la formule cyclotouriste ou les formules sur plusieurs jours. Cette année encore, le Département de l'Ardèche sera, avec la Région Rhône-Alpes, le principal partenaire institutionnel de cet événement.



Cyclisme et Handicap Un vélo pour Sébastien

Une opération sera lancée tout prochainement par l'Ardéchoise avec le soutien du Conseil général en vue d'aider un jeune cycliste handicapé, Sébastien, à se procurer un vélo aménagé. Ce type de vélo étant onéreux, une souscription va être lancée avec la vente de 4 000 cartes "Un vélo pour Sébastien", à un euro la carte. Le président de l'Ardéchoise, Gérard Mistler, a rencontré Sébastien à l'occasion du Téléthon. Le jeune homme a de son côté déjà participé à l'Ardéchoise. Il compte effectuer un parcours de la prochaine édition...

Renseignements

L'Ardéchoise cyclo promotion,
BP 4, 07410 Saint-Félicien.
Tél. 04 75 06 13 43
Email : accueil@ardechoise.com
Internet : www.ardechoise.com

L'escalade en fête !



La 20^e édition des "Joueurs de Blocs", grande fête de l'escalade, se déroulera les 10 et 11 juin sur la presqu'île de Casteljaloux, en sud Ardèche.

Soutenue par le Conseil général, cette compétition unique en France compte parmi les 12 événements de sports de nature les plus importants de Drôme-Ardèche (TOP 12). Cette année, ses organisateurs, le Comité départemental d'escalade et le club local des Vans, Roc'n Potes, en proposent un concept novateur, qui permettra aux néophytes d'escalader les murs les plus raides, sur des blocs naturels ou artificiels.

Renseignements et inscriptions :

CDFFME 07, 2 rue Pierre Pilliat, 07000 Privas.
Tél. 04 75 64 85 54 - mail : info.cd07@ffme.fr
Site internet : www.ffme.fr/od/07

> urbanisme | construction

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Au plus près du terrain

Informier, sensibiliser, conseiller, former : telles sont, d'après la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les tâches dévolues aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Qu'en est-il en pratique ? Premiers exemples...

Dossier : Eric Bezou

CAUE de l'Ardèche

Les collectivités d'abord



CAUE de l'Ardèche

L'accompagnement des collectivités représente, à lui seul, 80 % de l'activité du CAUE de l'Ardèche. « C'est l'axe central de notre travail. Le reste vient en appui », commente sobrement Patrick Fiffre, son directeur depuis bientôt 7 ans. Et ce pourcentage ne doit rien au hasard : il se veut le fruit des choix opérés, fin 1999, par les élus en vue de redonner un second souffle à cet organisme devenu inopérant. Constatant que la notion de conseil ne pouvait plus « se limiter à prodiguer la

bonne parole au plus profond des campagnes », ces derniers ont ainsi décidé, lors d'une assemblée générale extraordinaire, de recadrer les missions du CAUE en privilégiant l'aide à la décision des collectivités.

Une convention-cadre, conclue avec le conseil général, est venue formaliser cette nouvelle orientation. Et, rapidement, une stratégie de reconquête fut mise en place. Celle-ci s'est d'abord concrétisée par la mise en œuvre d'actions de communication, puis, dès 2001,

par une implication croissante de la nouvelle équipe dans les projets visant à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des cartes communales. Le CAUE emploie aujourd'hui 11 salariés. « Et, pour assurer l'intégralité de nos missions, on dispose d'un budget de 600 000 euros, dont près de 75 % sont financés par le conseil général via le reversement de la taxe départementale », indique Patrick Fiffre. Quant au reste, il provient des cotisations versées par les 150 adhérents de l'association, soit l'équivalent de 12 000 euros par an, ainsi que des sommes perçues au titre de sa mission d'accompagnement.

Aides conventionnelles

De fait, celle-ci donne systématiquement lieu à l'établissement de conventions dont le montant, calculé en fonction du potentiel fiscal par habitant, peut osciller entre 1 000 et 5 000 euros. Chacune d'elles est signée pour 1 an, « de date à date », et peut porter sur un seul ou plusieurs objectifs. « Il se peut qu'une commune nous demande plusieurs choses dans l'année : par exemple de l'accompagner dans un projet de lotissement, tout en procédant à l'évaluation de son PLU », confirme Patrick Fiffre. Aussi, chaque convention est-elle accompagnée d'une note méthodologique précisant les modalités – et les limites – de l'intervention du CAUE.

« S'il est nécessaire, on reconventionne au bout de 1 an – ce qui est souvent le cas », renchérit le directeur, pour qui le choix d'une telle méthode se veut un gage d'efficacité : « Cela nous permet d'avoir une vision sur le long terme et, surtout, de travailler dans la durée. » L'action du CAUE ne saurait pour autant être assimilée à de la conduite d'opérations : « Notre rôle est d'assister les collectivités dans la définition, puis le montage de leurs projets en rédigeant le cahier des charges, en organisant la consultation des bureaux d'études, ou encore en procédant à l'analyse des offres, insiste-t-il. Mais nous sommes et restons dans une posture d'accompagnement. »

La remarque vaut en particulier dans le domaine de l'urbanisme réglementaire

construction | urbanisme >

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement



CAUE de l'Ardèche

qui, jusqu'alors, a constitué le cœur de cible de nombreuses conventions. Et de fait, sur les 120 dossiers qui sont traités chaque année, une soixantaine d'entre eux ont pour objet la réalisation de PLU ou autres cartes communales. A présent, la demande semble se diversifier. « Pour beaucoup, ces documents sont approuvés ou en voie d'achèvement. Et, maintenant, les communes nous sollicitent pour les accompagner dans leurs projets d'aménagement de zones à urbaniser ou faire de la programmation d'équipements (photo, p. 46 : séminaire HQE) », observe Patrick Fiffre.

Etudes ou expertises...

Outre l'accompagnement des collectivités, le CAUE peut être conduit à réaliser des études ou des expertises préalables à la demande du conseil général. Par ailleurs, il intervient dans le dispositif d'attribution du label touristique « Villages de caractère ». Et, depuis 4 ans, c'est à lui qu'échoit l'organisation du concours départemental des villes et villages fleuris. Pourtant, s'il n'était guère enthousiaste au départ, le résultat lui semble aujourd'hui positif : « Le conseil général nous a confié cette mission, partant du principe que le CAUE était le mieux à même de faire évoluer le fleurissement. On a donc organisé des journées de formation à destination des communes et de leurs personnels. Ce qui nous vaut d'être reconnus par un autre biais. »

A ces diverses missions qu'une nouvelle convention-cadre, conclue en 2005, est venue confirmer, viennent s'ajouter d'autres travaux réalisés, cette fois-ci, pour

le compte du parc naturel régional (PNR) des Monts de l'Ardèche. L'an passé, 2 cahiers de recommandations architecturales ont ainsi été réalisés. Et, périodiquement, le CAUE se voit confier l'organisation de sessions de formation portant sur différents thèmes : par exemple, sur la qualité architecturale dans les documents d'urbanisme. Autant d'actions sur lesquelles repose un partenariat que ce dernier, suivant une ligne de conduite désormais bien établie, a cru bon d'« institutionnaliser » en signant, le 15 février dernier, une convention avec le PNR.

S'il accorde la priorité à l'accompagnement des collectivités, le CAUE de l'Ardèche – « contrairement à d'autres » – n'en continue pas moins de conseiller les particuliers (photo ci-dessus). Pour ce faire, un système de permanences a donc été institué en différents lieux du département. Et, conformément aux orientations prises fin 1999, celles-ci se tiennent non plus – comme par le passé – dans les subdivisions de l'équipement, mais dans des locaux communaux. Par ce choix, les membres du conseil d'administration ont voulu marquer leur territoire en opérant, comme le fait valoir Patrick Fiffre, une « scission claire entre 2 types d'activité : le conseil sur permis, qui est assuré par les services instructeurs des villes ou de la DDE, et le conseil en amont ».

Ce dernier intervient donc avant le dépôt du permis de construire. Il est délivré par un architecte à l'occasion des permanences organisées, une fois par mois, dans l'une des 13 mairies choisies à cet effet. En décembre, puis en

juin, 2 calendriers fixant pour chacune d'elles les dates et les horaires sont établis, puis envoyés à toutes les communes, groupements intercommunaux ou autres administrations. En outre, des annonces sont diffusées dans la presse locale de manière à prévenir les personnes qui sont susceptibles d'être intéressées.

Chaque année, près de 300 conseils sont ainsi délivrés en amont des projets de constructions neuves ou de réhabilitations. Un chiffre stable depuis 3 ans et qui ne tient pas compte de la centaine de renseignements ou de conseils téléphoniques fournis par les permanents de l'équipe.

Sensibiliser par la culture

Enfin, parallèlement à ses missions d'aide à la décision, le CAUE de l'Ardèche intervient dans le domaine de l'action culturelle en programmant un certain nombre de manifestations. A l'exemple de l'exposition itinérante sur l'architecture du XX^e siècle qui fut présentée, en 2005, dans 11 lieux différents. Ou encore du symposium sur l'architecture sonore qui doit avoir lieu prochainement. Et, là encore, le choix des thèmes ne doit rien au hasard : « Dans le domaine du patrimoine en général, on trouve beaucoup d'intervenants. Ne serait-ce qu'à travers le tissu associatif », observe Patrick Fiffre, qui préfère donc mettre l'accent sur l'architecture contemporaine. « D'autant que celle-ci n'est pas regardée d'un bon œil, regrette-t-il. Or, non seulement les trois quarts des constructions sont du XX^e siècle mais très peu de ces réalisations sont protégées au titre des monuments historiques. »

A travers ces initiatives, le CAUE entend donc « porter un regard nouveau sur cette architecture qui entoure notre quotidien » dans le but d'ouvrir quelque peu les yeux des Ardéchois. A l'heure où ce département touristique connaît une profonde mutation, caractérisée par un afflux de population et l'apparition d'un certain nombre de « résidences de style néo-provençal ou néo-gallo-romain » vendues sur catalogue, l'enjeu n'est pas négligeable.

Contacts

• CAUE de l'Ardèche, tél. 04 75 64 36 04, fax : 04 75 64 01 30, e-mail : caue07@wanadoo.fr

suite page 48 >

BOUCIEU-LE-ROI

Maisons fleuries : le jury en visite



Le jury de la communauté de communes du Tournonais en charge du concours communal des maisons fleuries a parcouru le village. C'est ainsi que Mireille Bonnet et Bernard Fabry ont, au moyen d'une grille d'évaluation, donné des notes et jugé le fleurissement des 24 maisons participantes. Les notes sont données en fonction de l'aspect général et de la mise en application des conseils du CAUE. Les résultats seront connus au mois d'octobre. □

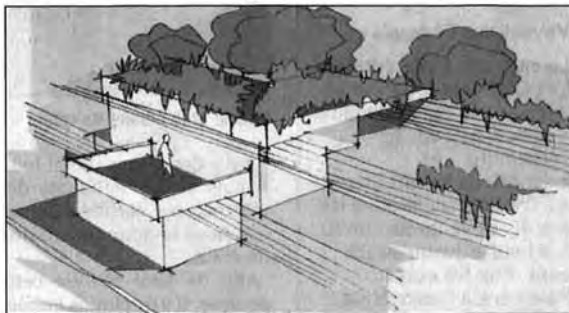
IMMEUBLE LUQUET

La méthode CAUE

■ La municipalité veut aller vite pour réhabiliter la friche Luquet, c'est-à-dire le bâtiment qui se trouve au pied de l'office de tourisme, et dont la plateforme sommitale affleure au niveau du carrefour entre la RD 2 et la RN 304. Un pas significatif pourrait être franchi dès le mois de septembre dans ce dossier. Yves Chastan souhaite en effet donner au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ardèche l'opportunité de conduire un projet de transfert et d'extension de ses locaux. Les bureaux du CAUE sont aujourd'hui au-dessus de la Caisse d'Épargne.

PNR DES MONTS D'ARDÈCHE : des conseils pour l'habitat

Construire sans défigurer



Pour rénover l'ancien ou pour créer une habitation en respectant l'environnement, les conseils de professionnels sont précieux. Les permanences du PNR sont là pour vous aider.

Par sa qualité et sa diversité, le patrimoine architectural du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche constitue une richesse exceptionnelle. Pour conquérir les pentes et maîtriser l'eau, l'habitat typique s'est accroché à la pente, sur un socle de terrasses plantées de châtaigniers.

Dans les vallées des Monts d'Ardèche, où toute nouvelle construction est immédiatement perceptible, le patrimoine bâti fait aujourd'hui l'objet de restaurations et d'adaptations aux modes de vie actuels. La création architecturale y trouve aussi sa place et doit s'imprégner des

spécificités locales : adaptation à la pente, formes, couleurs...

Les cahiers de recommandations

Pour accompagner les projets de constructions ou de rénovation, le PNR des Monts d'Ardèche a édité des cahiers de recommandations architecturales, déclinées selon les zones géographiques : l'habitat traditionnel est très différent selon que l'on se trouve en Montagne ou en Cévennes, et même à l'intérieur de ces territoires. Disponibles dans les mairies des communes et sur demande au Parc, ces documents ont été réalisés avec

l'appui du CAUE de l'Ardèche, avec lequel le PNR a signé une convention l'hiver dernier.

Quelques recommandations simples sont proposées pour construire ou rénover une habitation qui intègre son environnement. Enfin, des informations pratiques sont données pour accompagner les différents projets (démarches administratives, conseils spécifiques, aides).

Permanences conseils

Des permanences gratuites de conseil architectural sont proposées par le PNR. Chaque premier mardi du mois, un architecte apporte des conseils personnalisés

sur les projets de rénovation ou construction afin que les villages et les paysages du Parc conservent leurs spécificités et soient créatifs.

Le Parc vous attend pour une première permanence le mardi 5 septembre à Montpezat (sur rendez-vous au 04 75 94 35 20). D'autres permanences sont programmées, toujours à Montpezat dans un premier temps, le premier mardi du mois, soit les 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre. □

POUR EN SAVOIR PLUS

Un site : www.parc-monts-ardeche.fr

19 | Le bassin de Privas



Dominique Buis verrait bien la création d'un véritable festival d'archéologie à Privas.

PRIVAS Culture

Une politique ambitieuse

Nouvelle adjointe à la culture, Dominique Buis compte bien poursuivre la réussite du Théâtre de Privas, mais aussi favoriser de nouvelles actions comme, par exemple, l'ouverture d'une maison du patrimoine.

En cette période de rentrée et surtout de présentation de la nouvelle saison du Théâtre, le premier point que nous avons souhaité aborder avec Dominique Buis, adjointe à la culture, est bien sûr les conséquences que peut avoir une telle réussite.

Avec 2 996 abonnés d'une année dernière et une saison qui annonce la venue de Cornille ou encore de Michel Jonasz, on se bouscule déjà dans la hall du Théâtre de Privas pour s'abonner. Pour Dominique Buis, la programmation concoctée par le duo Maccoco - Lardenois est une nouvelle fois variée et intéressante. Il y a pour tous les goûts et tous les publics. Bien sûr dit-elle, la mairie appuie plus que jamais la demande de conventionnement comme scène nationale. Une démarche qui, si elle devait aboutir, permettrait d'obtenir des subventions nationales.

Reste donc que le Théâtre pourrait se retrouver victime de son succès. La mairie, qui verse déjà 200 000 euros de subventions et 160 000 euros de frais (personnel etc.) devra se pencher sur le dossier du

réaménagement du bâtiment un jour ou l'autre. Salle de répétition, salle de conférence et reconstruction du foyer sont quelques-unes des demandes de l'équipe du Théâtre pour lesquelles une étude du CAUE sera rendue fin septembre. Ce n'est qu'à partir de là que des décisions pourront être prises.

Plus généralement, l'adjoint verrait bien un avenir intercommunal à la structure avec une participation au prorata des communes du bassin, ce qui permettrait d'augmenter les moyens du Théâtre.

Un festival d'archéologie

Bien que le Théâtre soit devenu un exemple culturel dans toute la région, la culture à Privas ne se résume pas à lui. Notre tour d'horizon s'est poursuivi avec la MJC.

Là encore, il y a un problème de locaux qu'il faudra résoudre. À court terme, les services techniques vont se pencher sur certains problèmes, à commencer par la chaudière. Plus généralement, l'équipe d'Yves Chastan compte

bien renforcer sa collaboration avec la maison des jeunes et de la culture.

À la Médiathèque, le problème principal s'appelle archives. Le bâtiment manque de place pour des archives qui, souvent, sont un véritable trésor. Un local à la maison des associations a bien été envisagé mais des problèmes de sécurité se posent. La réponse ne pourra venir qu'après que la mairie ait fait un inventaire de ses biens immobiliers.

La Maison des associations pose, elle, un problème plus vaste de fonctionnement.

Dominique Buis songe tout d'abord à la Communauté de Communes, qui en occupe une vaste partie. Seulement voilà, il faudrait d'abord un autre endroit dans Privas où elle serait mieux logée.

Alors que, dit-elle, l'école de musique doit conserver toute sa place, Dominique Buis aimerait voir la chapelle devenir plus accessible, par exemple pour des concerts. Une chapelle qui sera d'ailleurs ouverte pour les journées du patrimoine et qui pourrait bien un jour être mieux signalée. Consciente que le patrimoine architectural de la ville

n'est pas correctement signalé, Dominique Buis envisage l'étude d'une signalétique, pourquoi pas des plaques transparentes, désignant aux touristes les sites remarquables de la ville.

Mais la véritable innovation pourrait bien être la naissance d'une maison du patrimoine, par exemple au second étage. L'adjointe à la culture se lamente en effet de voir que la superbe maquette du siège de Privas n'est plus accessible au public. Même chose pour au moins une partie des collections du feu le Musée de la terre ardéchoise ou même les magnifiques objets religieux qui se trouvent justement dans la chapelle.

Reste enfin le festival d'archéologie. Après la réussite des journées de l'archéologie l'année dernière, la mairie envisage de soutenir encore plus cette initiative. Renseignements pris, il ne semble pas qu'il existe ailleurs en France et peut-être en Europe de festival de l'archéologie, alors pourquoi pas à Privas ?

Ce festival, programmé en avril prochain, elle le verrait bien proposer des visites sur des sites comme à Rompon, s'associer avec



L'utilisation des Récollets doit être totalement revue.

le milieu scolaire, proposer des "café archéo" ou bien d'autres choses encore.

Dernière idée : la création d'une université populaire.

Sur le principe simple et déjà usité entre autres à Romans, il s'agirait d'inviter des professeurs d'universités et autres spécialistes à

venir donner des cours ouverts à tous dans des salles privadoises.

Hervé BARRUHET

L'AGENDA

MONDE ARCHITECTURE PAYSAGE DESIGN VILLE

> GEORGES BAINES

« Le Monde d'un architecte »
Jusqu'au 17 septembre 2006

L'exposition présentera une vingtaine de projets et réalisations de Georges Baines, ainsi qu'une sélection d'œuvres d'artistes qu'il apprécie ou qui l'ont influencé.

Bruxelles, Belgique, musée d'Ixelles,
71, rue Jean Van Volsem, B-1050.
<www.musee-ixelles.be>

> EXOTA

« Colourful Word of Interior/
Art et Design »

Jusqu'au 24 septembre 2006
Rotterdam, Pays-Bas, Museumpark, 341.
<www.kunsthal.nl>

> ENRIC MIRALLES

« Miralles Tagliabue EMBT Architectes
Associates Work in Progress 2006 »

Jusqu'au 25 septembre 2006
Bruxelles, Belgique, au CIVA,
55, rue de l'Ermitage, Bruxelles

> DOMINIQUE PERRAULT

« Citylandscapes »

Jusqu'au 23 octobre 2006
Vienne, Saint-Petersbourg, Séoul, Madrid.

> PANORAMA

« A-Show »

Jusqu'au 31 décembre 2008
L'architecture autrichienne aux XX^e et XXI^e siècles.

Vienne, Autriche, Architekturzentrum,
Museum-platz. Tél. : 43 (1) 522 31 15.
<www.azw.at>

> JOSEF HOFFMANN - CARLO SCARPA

« Sur le sublime en architecture »

Jusqu'au 29 octobre 2006
Vienne, Autriche, MAK, Stubenring 5.
<www.mak.at>

> ARCHITECTURE & DESIGN

« Made in Wood »

Du 22 septembre au 1^{er} novembre 2006
Un panorama de l'architecture bois à travers des exemples choisis dans les quatre régions transfrontalières (Rhénanie-Palatinat, le Grand Duché de Luxembourg, la Lorraine et la Wallonie) et des projets prestigieux partout dans le monde.

Une approche du « bois matériau » présentant ses qualités techniques et écologiques bien particulières, les différents systèmes constructifs, ses atouts, les métiers du bois d'hier et d'aujourd'hui et la construction en bois avec le développement durable. Sans oublier la pré-

sentation de « tables d'architectes » donnant une idée de l'élaboration de constructions en bois, de la conception à la réalisation, et un espace « carte blanche » réservé à de jeunes designers.

Bruxelles, Belgique, La Maison du bois,
avenue des Volontaires, 2.
<www.bois-habitat.com>

> BIENNALE DE VENISE

« Metavilla-Metacittà »

Du 10 septembre au 9 novembre 2006
Dixième Exposition internationale d'architecture 2006 (voir notre brève page 95).

> ANNIVERSAIRE

« arc en rêve centre d'architecture
célèbre ses 25 ans en 2006 »

Du 10 au 17 septembre 2006
Dans le cadre de la biennale d'architecture de Venise, arc en rêve présente, dans le pavillon de la France, en réponse à l'invitation de Patrick Bouchain, vingt-cinq ans d'actualité architecturale dans le monde, en Europe, en France et à Bordeaux.

<www.labiennale.org>

ARTS PLASTIQUES HISTOIRE

> NOTHING

« Art & Langage, John Baldessari,
Joseph Beuys... »

Jusqu'au 1^{er} octobre 2006
Frankfurt, Allemagne, Schirn Kunsthalle,
Römerberg, D-60311. <www.schirn.de>

> PICASSO

« La Joie de vivre, 1945-1948 »

Du 11 novembre 2006 au 11 mars 2007
Venise, Italie, Palazzo Grassi,
Campo San Samuel. <www.palazzograssi.it>

PHOTOGRAPHIE

> CHARLOT

« Chaplin en images »

Jusqu'au 24 septembre 2006
Première exposition majeure réalisée à partir des archives de la famille Chaplin présentant l'histoire de cet acteur et réalisateur et la construction du mythe que son personnage a engendré.

Lausanne, Suisse, musée de l'Élysée,
18, avenue de l'Élysée, CH-1014 Lausanne.
<www.elysee.ch>

> CATHERINE PONCIN

« De l'image par l'image »

Du 22 septembre au 28 octobre 2006
Bruxelles, Belgique, galerie Les Filles-du-Calvaire, boulevard Barthelemy 20.
Tél. : +32 (0)2 511 63 20.
<www.fillesducalvaire.com>

FRANCE REGIONS ARCHITECTURE PAYSAGE DESIGN VILLE

> CONCOURS

« Cinq résultats de concours »

Jusqu'au 15 septembre 2006
Découvrir les projets qui seront réalisés dans le département du Bas-Rhin, le projet de l'équipe lauréate, mais aussi ceux non retenus afin de

montrer la diversité des réponses architecturales apportées par les concepteurs au moment du concours.

Strasbourg, CAUE du Bas-Rhin,
5, rue Hannong. Tél. : 03 88 15 02 30.

> FESTIVAL

« Design Parade »

Jusqu'au 17 septembre 2006

Dans le cadre du premier Festival International de design, différentes expositions sont organisées :

« Sièges avec vue »

Squash/Piscine/Gymnase

« Paysage de table »

« Jean-François Dingjian »

« Document 4 - L'aveu catégorique de la matière »

« Naissance du mobilier métallique en Europe entre 1925 et 1939 »

« Exposition de jeunes designers »

Hyères, villa Noailles, montée de Noailles.
<www.villanoailles-hyeres.com>

> SENSIBILISATION

« La plate-forme qualité environnementale dans le bâtiment »

Du 21 au 23 septembre 2006

Organisée par le CAUE de l'Ardèche et la Capée Rhône-Alpes.
Ardèche, lycée professionnel de Chomérac.

> ALVARO SIZA

« Pavillons et musées, 1993-2005 »

Jusqu'au 23 septembre 2006

« Je sculpte mes bâtiments au bord de l'excès et je reviens sans cesse au fonctionnalisme comme à un garde-fou. » (A. Siza)

Sept réalisations récentes sont présentées ici : le pavillon portugais de l'Expo 1998 (Lisbonne, Portugal, 1995-1998) ; la maison Van Middelen (Oudenburg, Belgique, 1995-2001) ; la fondation Iberê Camargo (Porto Alegre, Brésil, 1998) ; le pavillon portugais de l'Expo 2000 (Hanovre, Allemagne, 1999-2000) ; le pavillon de la galerie Serpentine (Londres, Royaume-Uni, 2005) ; le musée d'Art contemporain de Serralves (Porto, Portugal, 1991-1999) ; le musée galicien d'Art contemporain (Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne, 1988-1993).
Toulouse, Centre méridional de l'architecture et de la ville, 5, rue Saint-Pantaléon.
Tél. : 05 61 21 90 53. <http://cmav.free.fr>

> MIRALLES TAGLIABUE-EMBT

« J'aime beaucoup d'autres choses... »

Jusqu'au 24 septembre 2006
Une sélection de projets conçus par l'agence barcelonaise ces cinq dernières années.
Bordeaux, arc en rêve centre d'architecture, Entrepôt, 7 rue Ferrière. <www.arcenreve.com>

> PANTHÉON

« Huang Yong Ping »

Jusqu'au 24 septembre 2006
Île de Vassivière, Centre international d'art et du paysage. Tél. : 05 55 69 27 27.

> DERNIÈRE SÉQUENCE

« Home sweet home »

Du 15 septembre au 22 octobre 2006
Des modules d'habitation de RH+architectures confiés à des artistes pendant 365 jours.
Tours, CCC, centre de création contemporain, 55, rue Marcel Tribut. <www.ccc-art.com>

> PAPIER PEINT

« La peau intérieure »

Jusqu'au 5 novembre 2006
Aujourd'hui, le papier peint n'est plus à la mode ni à l'honneur. Il est en général relégué aux ambiances kitch ou traditionnelles.

Pour tenter de comprendre cet état de fait, cette exposition a pour ambition d'amorcer le renouveau du papier peint en invitant des architectes, designers et plasticiens reconnus à dessiner des modèles envisageables comme des produits actuels pouvant intégrer notre vie quotidienne.

Les participants : Marc Atlan, Matali Crasset, Jacob+MacFarlane, Antoine et Manuel, Elitis/Éric Jourdan/Matt Sindall, Christian Ghion, Vitale Design, Philippe Mayaux, Juergen Riehm, Mathilde Breillot.

Briey-en-Frêt, Galerie blanche
Association « La première rue »,
cité radieuse Le Corbusier.
Tél. : 03 82 46 28 61.

<www.vitale-design.com>

> DESIGN

« Absolu design danois »

Du 4 octobre au 10 novembre 2006
Une sélection des meilleures créations contemporaines danoises dans les domaines du mobilier, du textile, du luminaire, de la hi-fi, des arts de la table...

Toulouse, Centre méridional de l'architecture et de la ville,
5, rue Saint-Pantaléon.
Tél. : 05 61 23 30 49.
<http://cmav.free.fr>

> LE CORBUSIER, NOUVEL, PIANO...

« Architecture au corps »

Jusqu'au 12 novembre 2006
Explorer les relations entre le corps et l'architecture. Maquettes, plans d'architectes, vidéos et photos de centaines d'habitats complètent plusieurs dispositifs scénographiques : à travers des expériences sensorielles, physiques, proposées sur le site même du château, le visiteur décrypte et comprend les notions universelles de l'architecture – échelle, proportion, conception des espaces et des circulations, échanges entre le dedans et le dehors...

Saint-Vougeay, château de Kerjean.
Tél. : 02 98 69 93 69.

> VERRIALES 2006

« Mémoire »

Jusqu'au 6 décembre 2006
Trente-cinq artistes exposeront leur travail autour du thème de la mémoire.
Biot, galerie internationale du Verre, Verrerie de Biot.
<www.verrieriebiot.com>

> ANDRÉ WOGENSCKY

« Une villa moderne dans les pins »

Du 16 septembre au 15 décembre 2006
Nantes, CAUE de Loire-Atlantique,
25, rue Paul Bellamy. Tél. : 02 40 35 45 10.
<www.caue44.com>

> ARCHILAB 2006

« Faire son nid dans la ville »

Du 21 octobre au 23 décembre 2006
Le Japon sera à l'honneur des septièmes Rencontres Internationales d'architecture d'Orléans. Les réalisations et recherches d'une trentaine d'architectes seront présentées, ainsi que le travail de Kenyo Kuma et Toyo Ito sur deux autres sites.
Orléans, site des Substances militaires,
88, rue du Colomier. <www.archilab.org>

> MUTICOQUES

« Architecture dans le vent »

Jusqu'au 31 décembre 2006
Rochefort, musée national de la Marine,
1, place de la Galissonnière.
Tél. : 05 46 99 86 57.
<www.musee-marine.fr>

PARCOURS PORTES DE VILLE AUTOUR DU QUARTIER DE SERIN 16-17 SEPTEMBRE

Lyon
Visite commentée de la bâtisse du CAUE du Rhône.
A 14 h. 6 bis quai Saint-Vincent.
Tél.: 04.72.07.44.55.

LA PLATE-FORME QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DANS LE BÂTIMENT 21-23 SEPTEMBRE

Chomérac
Exposition présentée par le CAUE de l'Ardèche et la Capée Rhône-Alpes sur l'ensemble des thématiques environnementales dans le bâtiment. Inauguration le 22 septembre à 17 h. Lycée professionnel. Quartier La Neuve.
Contact: Guyline Magniez
Tél.: 04.75.64.36.04.

SALON HABITAT & DÉCO 22 - 25 SEPTEMBRE

Lyon
13^e édition du salon Maison Passion Lyon. 250 exposants pour rénover, aménager et décorer. Halle Tony-Garnier. 20, pl. Antonin-Perrin.
Site: www.maison-passion.fr

HORMATEC VILLE ET PAYSAGE 2006 26-28 SEPTEMBRE

Chassieu (Lyon)
Salon biennal des professionnels de l'horticulture, du paysage et des espaces verts, 250 exposants, 15 000 visiteurs attendus.
— Deux conférences: «Gestion des ressources en eau dans les projets» et «Comment créer un référentiel qualité au sein de la filière paysage»;
— rendez-vous techniques:
«L'évolution des formations en accord avec le développement

A ne pas manquer

27 - 29 SEPTEMBRE BAYONNE

Salon de la construction

Edition 2006 d'Innobat, salon des professionnels de la construction au Pays basque. Plus de cent dix exposants pendant trois jours à proximité du pont Grenet. Avec village emploi et transmission d'entreprises et cycle de conférences.

Contact: Marianne Lebrun - Tél.: 05.59.31.11.66.
E-mail: info@expomedia.fr - Site: www.expomedia.fr

durable et l'écologie», «gestion des eaux fluviales», «choix des matériaux», etc.;
— 4^e rencontres régionales pour la gestion durable des espaces verts urbains;
— concours Innovations Hormatec.

E-mail: inscriptions.par mail q.pouillard@package.fr
Site: www.hormatec.com

Méditerranée

CONFÉRENCES DU FORUM POINT P 21 ET 28 SEPTEMBRE

Marseille
— le 21: panorama de l'architecture tertiaire en région Paca, fluidité et polyvalence (L'Atelier du carré bleu);
— le 28: zoom sur la réhabilitation de la rue de la République à Marseille (M. Foillard, P-DG de Marseille République; Jalinot, directeur d'Euro Méditerranée; Natalucci, P-DG de la Compagnie phocéenne de négociation).
Forum Point P, 326, av. du Prado.
Contact: Forum Point P
Tél.: 04.91.16.30.00.

ASSISES NATIONALES DES PARCS CERTIFIÉS ISO 14001 22 SEPTEMBRE

Aix-en-Provence
Organisées par l'association PALME (association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités). Europôle méditerranéen de l'Arbois.
Contact: PALME: 03.21.80.40.20.
Tél.: Europôle méditerranéen d e l'Arbois: 04.42.97.17.00.
E-mail: association.palme@wanadoo.fr - Site: www.palme.asso.fr

URBANICUS II, OBSERVATOIRE CITOYEN DE GRANDS PROJETS URBAINS JUSQU'AU 15 OCTOBRE

Marseille

Rencontres et expositions initiées par le collectif HDFS de Toulouse.
— 22 septembre: projection du film «Artistes et architectes», réalisé par Françoise Arnold, suivi d'un débat sur le 1 % artistique;
— octobre: exposition photographique de Thierry Bernard (artiste en résidence à l'Ecole nationale

des beaux-arts de Marseille travaillant sur les espaces délaissés);
— novembre: conférence de Jean-Marc Ibois et Myrto Vitard (présentation de leur travail);
— décembre/février: exposition Du diagramme au code, présentation de projets issus de l'évolution des procédés de conception et mise en œuvre computationnels (présentation, entre autres, d'éléments de la collection du FRAC Centre).
Maison de l'architecture et de la Ville Paca, 12, bd Théodore-Turner.
Contact: Sabine Thuillier/
04.96.12.24.05 / mav-paca@wanadoo.fr - Tél.: HDFS: Hervé Dangla/ hervé.dangla@club-internet.fr - Stéphane Lapoutge/ lap.stef@wanadoo.fr - Site: www.dehorsdedans.net.

Sud-Ouest

COMMANDE PUBLIQUE 19 SEPTEMBRE

Toulouse
Journée d'information sur le nouveau Code des marchés publics destiné aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre. Organisé par la DRE Midi-Pyrénées.
Contact: Christelle Fornazin
Tél.: 05.61.58.54.17.

ECOLE-ENTREPRISE 22 SEPTEMBRE

Villeneuve-sur-Lot
Cérémonie de remise officielle du premier prix des trophées du bâtiment de Sogea Sud-Ouest au lycée professionnel Louis-de-Couffignal. Plusieurs autres distinctions ont été remises par les filiales bâtiment de Sogea dans le Sud-Ouest (Bourdarios, Camozzi bâtiment et Croizet Pourty) à des élèves de lycées et autres formations de professionnels du BTP dans tout le Grand Sud-Ouest le 12 mai dernier à Cahors.
Contact: Stéphanie Wajder, chargée des relations école-entreprise
Tél.: 06.25.05.02.57.

JURÉS DE CONCOURS 22 SEPTEMBRE

Bordeaux
Formation jurés de concours organisée par l'association Architecture et Commande publique (A et CP). A l'école d'architecture et du paysage de Bordeaux. Le nouveau Code des marchés publics et un débat sur la qualité architecturale figurent au programme de cette journée organisée à l'occasion des 15 ans d'A et CP.
Dès 8 h 30.
Contact: Véronique Bachwa
Tél.: 05.56.52.05.30.

FORMATIONS

28 SEPTEMBRE PARIS

La commercialisation de la ZAC

Déterminer le régime des droits à construire en fonction de la réglementation d'urbanisme applicable à l'opération et maîtriser les aspects fiscaux de la commercialisation

Contact: Groupe Moniteur - Service Conférences - Tél.: 01.40.13.33.64. - Site: www.lemoniteur-formations.com

ENVIRONNEMENT - Trois journées d'information au lycée professionnel de Chomérac

La qualité environnementale dans la construction

En matière de construction le confort devient un critère de plus en plus important et la demande des particuliers est très forte notamment en ce qui concerne les économies d'énergie. Face à cette exigence, il y a actuellement une révolution technologique. On ne construit plus maintenant comme il y a quelques décennies mais toutes les techniques ne sont pas égales. C'est pour cette raison que le CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche) crée en 1978 à l'initiative du Conseil général a pour mission d'assurer la promotion de la qualité en termes d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. En partenariat avec la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), il organisait les 21, 22 et 23 septembre dernier au lycée professionnel de Chomérac une exposition destinée aux professionnels, aux scolaires et au grand public.

Confort, technique et protection de la planète

Une plate-forme « Qualité Environnementale des Bâtiments » avait été mise à la disposition du

public. Elle s'articulait autour de 14 thématiques allant de la construction des murs aux toitures et menuiseries en passant par le chauffage, l'isolation, l'éclairage, la ventilation... avec un détour, entre autres, du côté des énergies renouvelables, de l'assainissement et du traitement des déchets. La palette présentée était large allant des matériaux conventionnels et non conventionnels avec parfois quelques idées futuristes.

Les élèves du lycée ont largement bénéficié des explications données par les responsables de cette exposition dont la plupart étaient des artisans membres de la Capeb. Un atelier avait été créé en annexe de la plate-forme pour sensibiliser d'une manière plus ludique les élèves du primaire. Une conférence donnée vendredi 22 par Gilbert Storti, responsable de la mission patrimoine, environnement, métiers et matériaux à la fédération des artisans de Rhône-Alpes a permis à une assistance composée en majorité de professionnels de faire un tour d'horizon sur les divers matériaux d'isolation actuellement utilisés ou en cours d'expérimentation, les systèmes très complexes de leur fabrication, leur impact sur la santé et l'environnement et l'énergie nécessaire à leur production.



Les élèves du Lep très attentifs aux explications de Guyline Magniez chargée de mission environnement CAUE 07.

Au final une opération de sensibilisation qui a permis d'accueillir des publics différents et dans laquelle on trouvait certes, du traditionnel mais aussi ce que l'on peut faire en allant un peu plus loin dans la technique et l'écologie. M.D.

L'Hebdo de l'Ardèche • 5 • 29 septembre 2006

CHOMÉRAC

ENVIRONNEMENT - Le CAUE de l'Ardèche au Lycée Professionnel

Le matériau en question

Créé en Ardèche en 1978 à l'initiative du Conseil Général, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche a pour rôle essentiel d'assurer la promotion de la qualité en termes d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. L'assistance aux collectivités locales avec les enjeux territoriaux et la gestion des espaces qui en découlent est une de ses préoccupations majeures.

Parallèlement, soucieux d'intégrer le développement durable à l'ensemble des opérations qu'il mène sur le territoire, il organise diverses actions de sensibilisation qui s'adressent au grand public, aux élus et aux scolaires. C'est ce grand public qui est convié la semaine prochaine au Lycée Professionnel de Chomérac. La mise en place d'une plate-forme « Qualité environnementale des bâtiments » offrira à tous, en dehors



C'est dans le lycée que les rencontres auront lieu.

du champ commercial, le moyen de s'informer sur les matériaux actuellement utilisés dans tous les domaines de la construction et leurs impacts sur le confort, la santé, l'environnement et leur coût global.

L'expo à laquelle participera également la CAPEB (Confédération

de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) sera ouverte dans les locaux du Lycée Professionnel de Chomérac avec, au programme :

- **Jeudi 21 septembre** : journée réservée aux scolaires, élèves du Lycée Professionnel et des écoles primaires publiques et privées. À

14h, inauguration de la plate-forme en présence de Jean-Claude Tournayre, Vice-Président du Conseil Général et Président du CAUE, Gilbert Comte, Président de la CAPEB Ardèche et Gérard Morand, Proviseur du Lycée Professionnel.

- **Vendredi 22 septembre** : matinée réservée aux scolaires. Après-midi ouverture de la plate-forme aux professionnels, aux décideurs et au public. Réunion de travail des 6 sections de la CAPEB Ardèche. À 18h conférence tout public sur les matériaux d'isolation par Gilbert Storti, responsable de la mission patrimoine, environnement, métiers et matériaux à la CAPEB Rhône-Alpes.

- **Samedi 23 septembre** : Ouverture au public. Conseil d'administration de la CAPEB Rhône-Alpes avec l'ensemble des présidents des CAPEB départementales.

CHOMÉRAC

Qualité environnementale : la plateforme inaugurée

Depuis hier, la Capeb et le CAUE unissent leurs forces pour présenter une exposition dans le cadre du lycée professionnel du bâtiment de Chomérac, « la plateforme qualité environnementale des bâtiments ».

Cette exposition a été inaugurée par Jean-Claude Tournayre, président du CAUE de l'Ardèche, Gilbert Comte, président de la Capeb Ardèche, en présence de Gérard Morand, proviseur du lycée, Alain Martin conseiller général du canton, Patrick Fife, directeur du CAUE et Laurent Barruyer, secrétaire de la Capeb.

Dans une salle, on trouve des petits modules qui rassemblent les éléments du bâtiment et montrent des choses qui se font de façon traditionnelle et d'autres qui sortent de l'ordinaire. Dans une autre salle, un

atelier « Artisan ménager » est animé par Benoît Gauthier.

À la question pourquoi une telle exposition, Gilbert Comte répond « parce qu'avec ses cinq sections du bâtiment, il est forcément un partenaire privilégié pour l'organisation d'une telle manifestation. Les enjeux pour l'avenir des métiers du bâtiment sont tels qu'il est de notre devoir de sensibiliser les futurs professionnels qui seront obligatoirement confrontés à cette problématique ».

Aujourd'hui : matinée réservée aux scolaires, après-midi ouverture de la plateforme aux professionnels. À 18 h conférence sur le matériau d'isolation par Gilbert Storti. Demain : matinée ouverture au public, conseil d'administration de la Capeb Rhône Alpes.



Les élèves des écoles primaires ont pu réaliser une maison en miniature.

ROCHEPAULE

Ecole

Un contrat d'association entre la commune et l'école va être signé.

CAUE

Après l'étude du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement commandée par la commune, un représentant du CAUE est venu présenter le pré-diagnostic communal de Roche-paule.

MONTPEZAT

CONSTRUCTION - Soutien du PNR et du CAUE

Savoir construire dans les Monts d'Ardèche

Depuis sa création en 2001, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche s'attache à préserver et valoriser la richesse des paysages et de l'architecture. De nombreuses actions visent également à favoriser l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités en respectant un cadre de vie de qualité mais fragile. Pour mener ces missions, le Parc apporte ses compétences auprès des particuliers et des communes. Pour tous les habitants, des cahiers de recommandations architecturales ont été réalisés. Ces cahiers, disponibles dans les mairies et sur demande au Parc, donnent des conseils pratiques pour rénover des bâtiments traditionnels ou construire de nouvelles maisons qui intègrent les spécificités du territoire, comme la construction sur la pente par exemple.

Pour les communes, le Parc apporte également un soutien technique et financier aux projets de développement qui assure une haute qualité environnementale. Dans le cadre de ces actions, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE de l'Ardèche) est un partenaire privilégié et incontournable du Parc. La signature d'une convention entre le Parc et le CAUE a renforcé ce partenariat et a permis la mise en place de



Des communes ont déjà pu bénéficier du soutien du PNR pour conduire leur réflexion sur leur développement.

nouveaux moyens pour informer et sensibiliser les habitants et les élus sur les questions relatives à la qualité de l'architecture et de l'urbanisme.

Permanences d'un architecte conseil

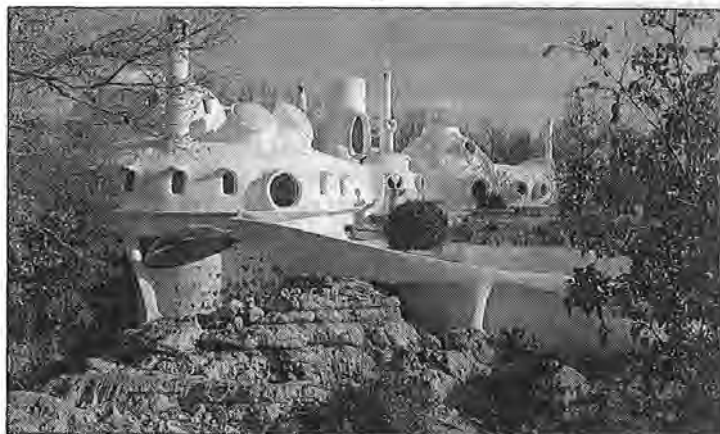
Des permanences gratuites avec un architecte conseil se

tiendront à Montpezat dans les locaux du Parc, le mardi 3 octobre, le mardi 7 novembre et le mardi 5 décembre 2006. Prendre rendez-vous avec Jérôme Damour, responsable « Architecture, urbanisme et paysage » au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche - 07560 Montpezat-sous-Bauzon 04 75 94 35 20 - fax 04 75 94 35 21.

L'Hebdo de l'Ardèche • 40 • 8 septembre 2006

EN DÉBAT SAMEDI À FABRAS

L'architecture contemporaine



La Maison Unal à Labeaume, labellisée "Patrimoine du XX^e siècle", base pour les débats organisés demain au château du Pin sur la place de l'architecture contemporaine et sur l'autoconstruction en Ardèche.

Quelle place pour l'architecture contemporaine en Ardèche ? La question sera posée ce week-end au château du Pin, à Fabras. Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, l'association Colette Bonzo organise, demain samedi 16 septembre à 15 heures, des rencontres débats autour de ce thème et des liens entre architecture et autoconstruction.

Depuis le 17 juillet, l'association présente au château du Pin une exposition consacrée au plasticien et constructeur Joël Unal, qui a notamment édifié à Chapias, commune de Labeaume, une maison labellisée "Patrimoine du XX^e siècle" par le ministère de la Culture. Cette approche servira de point de départ à ces rencontres. Outre Joël Unal, des représentants de la Drac Rhône-Alpes, du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche seront présents, ainsi que des archi-

tectes, des élus, des plasticiens, des paysagistes et des autoconstructeurs. Après la projection d'un diaporama consacré à la Maison Unal, les points suivants seront évoqués :

- État des lieux : quels regards porte-t-on sur le paysage ardéchois bâti et non bâti ?

- Comment intégrer l'architecture contemporaine à ce paysage ? Quelle architecture -matériaux, volumes, circulations, environnement paysager et naturel ?

- L'autoconstruction : définitions. Quelle place pour l'autoconstruction dans l'architecture en Ardèche ?

Le château du Pin et ses jardins sont ouverts aux visites demain samedi 16 et dimanche 17 de 10 à 12 heures et de 15 à 19 heures. □

POUR EN SAVOIR PLUS

Association Colette Bonzo, Château du Pin 07 380 Fabras.

Tél. 04 75 38 05 26.

Courriel : bonzo@ifrance.com.

Site : bonzo.ifrance.com.

COUX

Le PLU est en route

Le Plan Local d'Urbanisme vient d'être présenté aux Couxois lors d'une réunion publique où plus de 80 personnes étaient présentes. Jean-Pierre Jeanne, adjoint chargé du suivi du dossier en a présenté les grandes lignes aux côtés de Pascal Fosse, architecte. Les principales orientations concerneront le cœur du village par une valorisation du patrimoine, notamment l'idée d'un lien entre Onclaire et le cœur du village. Les secteurs de Charrière, La Jaubernie tout comme le grand quartier et le secteur Chabrières Tauléac vont connaître une évolution, en tenant compte à chaque fois du paysage de qualité. Pour le grand quartier, il s'agira de renforcer ce sec-



L'élus se satisfait de l'engagement de la procédure.

teur en tant que pôle urbain, tout en tenant compte des problèmes de voirie et d'assainissement et du risque

d'incendie tout en gardant une place pour l'activité agricole. Pour Chabrières-Tauléac, la commune devra gérer la liaison Privas-Coux dans une logique d'agglomération, en valorisant l'entrée du bourg. Autant de pistes intéressantes pour lesquelles un rapprochement avec les services d'urbanisme des communes voisines sera nécessaire, point très important selon l'élus. Grâce à sa situation géographique et son patrimoine foncier, bâti et naturel, Coux est un atout incontestable pour le développement économique de la communauté de communes. Lors de cette réunion, le CAUE de Privas a précisé les modalités de la procédure. □

SERRIÈRES

Au menu du conseil

Le conseil municipal a fait état de la réunion des représentants de la DDE et les Biens Indivis en mairie de Sablons où la qualité du matériel est remise en cause. Il faut s'assurer qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur. Un devis de remise en état a été demandé à l'entreprise Grenot.

Travaux

M^{me} Sérillon explique que l'Etat a la volonté de financer 40 000 places de crèche avec une priorité donnée aux crèches rurales. Il serait bon de profiter de cette opportunité pour réfléchir à un projet avec les communes environnantes (Limony, Peyraud).

- L'entreprise Bellevègue procédera à la réfection de la toiture du logement AIB rue Auguste Vincent.

- Le parking derrière l'église devrait être terminé pour la fin de l'année.

Projet lotissement

Une réunion avec le chef de corps du CIS de Serrières et le cabinet AST s'est déroulée sur place pour vérifier l'accessibilité au lotissement des véhicules par la rue de la Barge et le passage de divers réseaux sous l'ouvrage SNCF qui a, du reste, donné son accord.

M. Saunier interpelle le maire quant à la lenteur des démarches pour la mise en route du projet. Il estime que

cette situation a assez duré et qu'il est temps de faire aboutir rapidement ce projet. Il cite en exemple les communes limitrophes.

Le maire reconnaît l'avancée timide du projet due principalement à des négociations difficiles avec les propriétaires des parcelles. Un courrier sera envoyé à AST groupe avec une obligation de résultat pour fin mars 2007.

Maisons Babois Rondot

Visite des lieux avec les représentants du CAUE afin qu'ils proposent des solutions pour la rénovation de ces bâtiments en mauvais état et devenus dangereux. □

CONSEIL MUNICIPAL - Délibérations en date du 6 octobre - St Agrève

Lancement d'une opération façade

Michel Pierrot, maire, informe le conseil municipal qu'il a rencontré le 26 septembre dernier M. Flambeau, architecte du CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) concernant la mise en place d'une opération façade. Il précise que cette opération se déroulera dans le cadre du CDPRA (Contrat de développement des pays Rhône-Alpes) pour une période de trois ans qui débutera en 2006, et qu'elle devrait permettre la réalisation d'environ huit façades. Il indique que cette subvention est soumise à certaines conditions: concerne

uniquement les façades visibles du domaine public; respect de normes techniques; concerne seulement les bâtiments à usage d'habitation (les commerces relevant de l'ORC (Opération rurale collective) peuvent faire l'objet dans ce cadre de subventions); façades situées dans le périmètre de la grande rue (de l'hôpital à la place de Verdun).

M. Flambeau indique que le seuil d'attractivité de la subvention est de 30 %. Au financement du CDPRA peut s'ajouter une participation communale.

Zone de développement de l'éolien: Alain Cabanes informe le

conseil que le projet éolien de la Citadelle a fait l'objet d'un permis de construire le 27 décembre 2004 pour une puissance de 12 MW (6 éoliennes de 2 MW), maximum autorisé à l'époque.

Depuis cette date, deux éléments sont intervenus: l'évolution de la technologie des éoliennes permet d'augmenter la puissance de chaque éolienne à 2,3 MW sans aucune modification de dimension ni de bruit; la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 indique que les éoliennes doivent être incluses dans une ZDE (zone de dévelop-

pement de l'éolien) dont la puissance peut dépasser le seuil de 12 MW.

En conséquence, la communauté de communes du Haut Vivarais et la commune de Désaignes déposent un dossier de ZDE à 13,8 MW sur le même périmètre. Après en avoir délibéré, la commune de Saint-Agrève donne un avis favorable à la création d'une ZDE sur le site de la Citadelle.

Réalisation de la main courante au stade: une nouvelle main courante sera installée au stade, coût 3978 € HT. Le Conseil général est susceptible de prendre en charge 30 % de l'opération.

COLOMBIER-LE-JEUNE

Une belle inauguration des travaux au village

La municipalité de Colom-bier le Jeune a accueilli les élus des communes et du Département pour l'inauguration des nouveaux espaces publics. Le maire Marcel Devise a précisé l'utilité de tels travaux : « Ils nous permettront de mettre à la disposition des habitants un espace plus fonctionnel et agréable, par la réhabilitation de nos petites rues et places, la rénovation de nos réseaux d'eau et d'assainissement, l'enfouissement des lignes EDF et France Télécom, la réfection par la DDE de la D238 qui traverse notre village, ainsi que l'ouverture d'une nouvelle voie qui permettra aux gros véhicules d'éviter le centre du bourg ».

Pour obtenir ce résultat, la

municipalité a choisi de travailler très en avant avec le CAUE.

Le financement de l'opération a été réalisé avec la région, pour sa participation de 50 469 €, le département pour sa participation de 136 439 €, les fonds européens pour 32 000 €, le syndicat d'électrification pour sa contribution de 16 973 €, le syndicat Cance-Doux pour ses travaux d'un montant de 90 000 €, la participation de la commune étant de 285 706 €.

Le maire a tenu à féliciter les entreprises pour compétence et leur travail, il a remercié tous les élus d'être venus pour cette belle inauguration.



Les élus du département autour du maire Marcel Devise et du sénateur Teston.

BOUCIEU-LE-ROI

ENVIRONNEMENT - Les élus se sont renseignés pour mettre en place un fleurissement adapté

Un jardin résistant au climat

A l'invitation du CAUE (conseil d'architecture, urbanisme et environnement) de l'Ardèche, une journée de visite sur les plantes de climat sec a été organisée le vendredi 6 octobre à l'intention des techniciens des services espaces verts et pour les élus ardéchois.

Eric Banc, maire, Bernadette Mourgues, conseillère municipale en charge du fleurissement et Yoan Alexandrowitch agent technique ont participé à cette journée d'information à Meze dans l'Hérault.

La visite d'une pépinière spécialisée dans la production de plantes pour jardins secs et conditions difficiles a eu lieu le matin. L'après-midi a été consacrée à la découverte d'un jardin adapté au climat.

Michel Valantin, botaniste, a animé cette rencontre. Les participants ont ainsi pu découvrir au travers de cette personne passionnée les subtilités des plantations bien appropriées pour réaliser des économies substantielles de temps et d'eau tout en gardant le plaisir d'admirer de beaux jardins.

L'agent technique de la commune, travaille actuellement sur un fleurissement respectant les critères de résistance à la sécheresse et au froid parfois rigoureux de nos hivers.

Eric Banc, maire, M^{me} Mourgues, conseillère municipale en charge du fleurissement et M. Alexandrowitch, agent technique ont participé à cette journée d'information à Meze dans l'Hérault.



L'Hebdo de l'Ardèche • 22 • 20 octobre 2006

SAINT-CLAIR

Opération façades et contournement

Le maire a reçu une personne du C.A.U.E. pour mettre en place le recensement des façades susceptibles d'être concernées par l'opération façade. Il a été décidé que l'on prendrait en compte toutes les habitations construites avant 1948. Mais,

ce sont uniquement les façades visibles depuis le domaine public qui pourront être subventionnées. La subvention accordée par le CDPRA et la commune sera plafonnée à 1 500 € par opération à finaliser pour le premier avenant convention.

SAINT-JUST-D'ARDECHE

Au conseil municipal

Convention CAUE

Il serait souhaitable de mener une réflexion plus globale sur l'ensemble du centre bourg afin de déterminer les aménagements d'espaces publics et de poser la question d'une nouvelle mairie. Le CAUE apportera une assistance technique. Coût forfaitaire : 3 000 €.

DÉSAIGNES

CONSEIL MUNICIPAL - L'agrandissement de l'entreprise Cros au centre des débats

Extension ou zone d'activité?



La scierie Cros, spécialiste de fabrication de palettes.

Pour assurer le développement de son activité, l'entreprise Cros projette la mise en place d'une nouvelle unité de fabrication de palettes, qui passe par l'acquisition d'une nouvelle chaîne de sciage et la construction d'un bâtiment de 3 500 m².

Afin d'accompagner le développement de cette entreprise et lui permettre de bénéficier des aides publiques, la commune va acquérir, dans un premier temps, les terrains nécessaires (environ 35 000 m²), les aménager puis les revendre à la société Cros. Les promesses de vente des terrains

nécessaires viennent d'être signées.

Marc Bard, maire, précise que le projet nécessite plusieurs hectares de terrain, non seulement pour aménager une grande plate-forme de 25 000 m² mais aussi pour créer une zone « tampon » permettant de respecter les contraintes environnementales et paysagères liées à cette activité. Pour cela, le Parc naturel des monts d'Ardèche et le CAUE (Conseil d'architecture, urbanisme et environnement) ont été sollicités et seront associés au projet, de même que les

services de la DDE (Direction départementale de l'équipement) afin d'assurer la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la voie d'accès au site, avec sortie sur la route départementale 533.

Pour cette opération, la commune sollicitera les aides financières de la Région Rhône-Alpes et du Département.

Enfin, Marc Bard tient à préciser qu'il ne s'agit pas de créer une zone d'activités au lieu dit « Chantey » mais uniquement de permettre l'implantation d'une unité de sciage et de production

de palettes en bois par l'entreprise Cros.

Autres points traités

Une demande de subvention sera présentée au Conseil général en vue de la réparation de la voirie endommagée par les derniers orages. Ces travaux ont été estimés à 30 234,88 € TTC par les services de la DDE.

Signature d'une convention avec l'office de tourisme non classé de Désaignes, ainsi qu'avec l'Echoppe du château, association en cours de constitution, installée sous l'office de tourisme.

Accord de principe pour l'attribution d'une subvention de 11 € par élève et par nuitée (soit 44 € par enfant) en vue de la classe de découverte prévue par l'École du Fraysse en avril 2007.

Attribution d'une aide financière de 150 € au Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) intervenant dans les écoles.

Une demande de subvention sera faite auprès du SDE 07 (Syndicat départemental d'énergie de l'Ardèche) pour l'éclairage public à réaliser au lotissement communal « Le Combalou », ainsi que le prolongement de l'éclairage du chemin rural de Saint-Agrève jusqu'à la scierie Cros.

LALOUVESC

Vers une modification du PLU

Afin d'anticiper mais aussi de contrôler de potentielles extensions des zones habitables et constructibles de la commune, le conseil municipal entend modifier le Plan local d'urbanisme (PLU), dispositif qui a succédé au Plan d'occupation des sols (POS).

Un projet concerté

Une première réunion d'information devait permettre à Stéphane Robert, membre du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche, de faire aux élus une présentation globale du PLU.

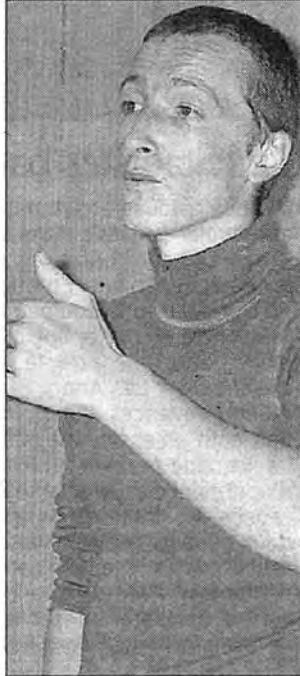
Au fil des évolutions du droit de l'urbanisme, devenu compétence communale, ont été introduites les notions de concertation associant les habitants, les associations lo-

cales et de projet : orientation politique sur laquelle se fonde le zonage et qui s'appuie sur un diagnostic prospectif.

Le contenu du plan

Outre un rapport de présentation, le plan devra présenter un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Devront également figurer les orientations d'aménagement, les pièces graphiques, le règlement et d'éventuelles annexes. □



Stéphane Robert
présente les nouvelles lois
aux élus municipaux.

SAINT-MONTAN

Séminaire autour des opérations d'aménagement

Al'occasion d'un séminaire de réflexion organisé par le CAUE de l'Ardèche, une trentaine de personnes, architectes, urbanistes, géomètres, paysagistes, représentants de la DDE, étaient présentes pour parler du lotissements et de l'expérience de la commune de St Montan en la matière. Dans l'optique de privilégier un habitat social, la commune a acquis la maîtrise foncière.

Le paysagiste Patrice Pierron et le géomètre Jean-Pierre Epelly sont intervenus pour expliquer leur démarche. Il ont notamment insisté sur la nécessité de

s'adapter au site, de prendre en compte les trois types de paysages présents (le talweg, les parcelles cultivées et la terrasse des clapas) et d'intégrer le patrimoine au projet. Des espaces dits « intermédiaires » ont été délimités qui, dans soucis paysager, font la transition entre les espaces publics et les espaces privés, le règlement qui a été rédigé à l'intégration du lotissement dans le paysage.

Dans ce contexte, le CAUE de l'Ardèche a rempli une mission d'harmonisation consistant à expliquer les intentions du règlement et à vérifier la conformité des pro-

jets présentés par les candidats constructeurs dans le lotissement.

De nombreuses questions ont suivi cette présentation et la visite du lotissement de St Montan. Les professionnels présents se sont notamment montrés intéressés par la notion de qualité qui, comme l'a précisé Patrice Pierron, n'implique pas forcément un surcoût.

Contact : CAUE07-6, cours du Palais- BP101 Privas cedex

Tel. 04 75 64 3604

fax 04 75 64 01 30

email :

caue-07@wanaoo. Fr

24 | Le bassin de Privas

PRIVAS

7e édition nationale

Le mois du documentaire

Pour la 7e année consécutive dans toute la France, novembre sera le mois du film documentaire à Privas, sous le parrainage national cette année de Audrey Pulvar, présentatrice du 19/20 édition nationale sur France 3. L'an dernier, 116000 spectateurs avaient pu bénéficier du spectacle des documentaires. Nationalement, depuis 2000, dans les lieux précités mais aussi dans les musées, les centres d'art, les établissements d'enseignement primaires, secondaires et supérieurs ainsi que dans les établissements pénitentiaires, 2840 projections-rencontres ont permis au public de (re)-découvrir des centaines de films, récents ou anciens, français ou étrangers, courts ou longs. Chaque lieu culturel choisit sa programmation, autour de films, d'auteurs ou de thématiques. Cette année, les objectifs sont entre autres d'élargir le public, notamment les jeunes, de développer la diffusion du documentaire dans les

cinémas, d'associer à l'opération de nouveaux lieux de diffusion, de mettre en place des coordinations en région et de multiplier les occasions de dialogues entre auteurs, réalisateurs et spectateurs. L'initiative est soutenue par le ministère de la culture et de la communication, le Centre National de Cinématographie, le ministère des Affaires Étrangères, la Procirep et la SCAM entre autres. Sur le thème de l'architecture, la manifestation s'intitulera à Privas « Habiter la ville : à la rencontre de l'architecture du XXe siècle », en partenariat avec le CAUE, le cinéma le Vivarais et le théâtre de Privas, à l'initiative de la médiathèque de Privas et du CDDP de l'Ardèche. Au programme : À la médiathèque le mardi 7 novembre à 18h15 en ouverture, honneur à Richard Coppans. Vous pourrez voir « une ville dans la forêt : le centre municipal de Seynèsalo » de 2003 en couleurs, durée 26 min, une analyse esthétique et politique du réalisateur sur une construction

de l'architecte Alvar Aalto au cœur de la Finlande, dans une région de forêts et de lacs, en présence de M. Coppans et de Patrick Fife, directeur du CAUE. Entrée libre.

Le jeudi 9 novembre à 20h30 au cinéma le Vivarais aura lieu une discussion avec Patrice Flambeaux et David Grimaud, architectes du CAUE, après la projection de My Architect de Nathaniel Kahn de 2003, de 116 min, film américain en V.O. sous-titrée en français, sur son célèbre architecte de père Louis Kahn, l'un des plus grands architectes du XXe siècle. Lundi 13 novembre au théâtre au foyer de la galerie d'exposition à partir de 19h30 vous pourrez assister en entrée libre à 4 courts-métrages sur le thème « quand les artistes d'aujourd'hui s'emparent de l'espace : drôles d'espaces », projections ponctuées de lectures d'Espèces d'espaces de Georges Pérec par Elizabeth Maccoco : Crossings de John Smith, 2002, Worst Case scenario de Marina Chernikova,

2005. Hors Chants de Dudouet et Kaplan, 2005 et La maison de Jean-Pierre Reynaud 1969-1993 de Michelle Porte, 1993. Le mardi 14 novembre à 18h15 au CDDP de Privas, en entrée libre, aura lieu la projection de La bulle et l'architecte de Julien Donada, 2003 sur l'architecture de Paul Häusermann, en présence de Joël Unal qui a construit et habite une maison bulle dans le sud de l'Ardèche, animée par Patrice Flambeaux et David Grimaud. Enfin 3 expos auront lieu en novembre-décembre : à la médiathèque du 7 novembre au 8 décembre, « habiter la ville », avec un accueil des classes primaires sur rendez-vous les mardis et vendredis de l'expo, du 7 novembre au 8 décembre au CDDP, « autour de la maison bulle de Joël Unal », pour tous publics, et à la médiathèque et au CDDP en mai-juin 2007, « regards sur ma ville », une expo de travaux d'élèves sur le thème.

Sandrine CROZIER

Privas

SORTIR La valse des affiches

Une Électre nommée Jane Birkin

Temps libre et documentaires au théâtre

Au théâtre, ce soir à 19 h 30, Images et paroles se rejoindront pour un « Temps libre » (et gratuit) au cours duquel seront présentés quatre documentaires « Crossings », « Worst case scénario », « Hors chants » et « La maison de JP Raynaud » et qui seront entrecoupés de lectures de Pérec tirées de « Espèces d'espaces » par Elizabeth Macocco.

Dans la maison bulle

Toujours sur le thème de « Habiter la ville », le festival documentaire se poursuivra demain à 18 h 15 au CDDP par la projection de « La Bulle et l'architecte » de J. Donada en présence de Joël Unal qui a construit sa « mai-

son bulle » dans le sud de l'Ardèche. La discussion sera animée par P. Flambeaux et D. Grimaud, architectes au CAUE.

D'une exposition à l'autre

Les expositions « Habiter la ville » à la médiathèque et « Autour de la maison bulle » du CDDP accompagnent le mois du documentaire. Du côté d'espace Envol c'est le photographe Tristan Zilberman qui tient toujours l'affiche en attendant que Sandrine Bannier s'échappe du Salon d'automne pour venir accrocher ses toiles aux cimaises de la Fol 07.

Sophocle pour deux soirs au théâtre

« Électre » de Sophocle, création toute récente de Phi-

lippe Calvario, donnera lieu à deux grandes soirées tragiques jeudi (à 19 h 30) et vendredi (à 20 h 30) au théâtre. Jane Birkin (Électre) mènera la vengeance jusqu'à son terme matricide ; tandis que s'élèveront dans le ciel du théâtre les voix du chœur antique des femmes de Mycène.

Woody Allen après Orson Welles

Le théâtre a encore la part belle ce lundi soir à 20 h 30 au cinéma avec la dernière séance du « Macbeth » d'Orson Welles. Après, la VO de la semaine sera signée par un autre maître : Woody Allen. Mais avec « Scoop », les spectateurs seront dans un tout autre registre.



« Du sourire légendaire de Jane Birkin au... drame d'Électre. »

G. J.

SAINT-LAURENT- SOUS-COIRON

Convention en voie de signature

Repas des anciens : l'an dernier, le colis de Noël a été remplacé par un repas pour les aînés de 70 ans et plus, à la grande satisfaction de tous. Cette année cette formule sera conservée et le repas se déroulera le 3 décembre à La Ribote à midi.

Un colis sera cependant prévu pour les anciens en maison de retraite, hospitalisé, ou qui ne peuvent se déplacer.

" Village de Caractère " : une convention est en voie d'être signée avec le CAUE pour aider la municipalité dans ses démarches. Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est une association mise en place par le conseil général dont les collectivités, autant que les particuliers peuvent bénéficier des conseils de professionnels. Ainsi, pour le village, la CAUE s'attachera à la programmation de la rénovation des espaces publics. Carte communale : vote à la majorité pour l'élaboration d'une carte communale nécessaire à la DDE pour le dossier " Village de caractère ".

Lignes électriques : dans le cadre des projets 2007, les quartiers Villedieu, Les Barbes et La Combe Dazi verront leur puissance électrique renforcée. □

SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON

Un "Village de Caractère "

Le comité de pilotage s'est réuni en mairie en présence de Michèle Gilly et des élus, de M. Grimaud représentant la CAUE (Commission Architecture, Urbanisme, Environnement), des représentants du conseil général, de la DDE, de M. Mesnier, architecte retenu pour l'étude de faisabilité, avec à l'ordre du jour l'idée de valider le cahier des charges et l'inventaire des travaux à finaliser avant de lancer les consultations. Le projet de mise en valeur étudié lors de cette séance a permis de faire le point sur les grands axes d'intervention du projet de mise en valeur. Cette réunion, qui en



Autour de Michèle Gilly, un comité de pilotage opérationnel.

appellera d'autres a permis de réfléchir sur l'aménagement de la maison communale, la place du village et la mise en place de la signalétique, les sentiers de randonnée et la salle polyvalente.

J. L. PERROT

PRIVAS

MANIFESTATION - Coup d'envoi de la 7^e édition du mois du film documentaire

Cet habitat qui nous entoure !

La septième édition nationale du mois du film documentaire se déroulera en novembre sur le thème « Habiter la ville ». Lors de cette manifestation divers lieux privadois s'ouvriront aux projections, aux débats et aux positions. Le 7 à 18h15, la médiathèque donnera le coup d'envoi en présence du réalisateur Richard Coppans et la projection de son film « Une ville dans la forêt » qui porte sur le centre municipal de Sâynâsto construit par l'architecte Alvar Aalto. Le 9, à 20h30 au cinéma « Le Vivarais, « My architect » le film de Nathaniel Kahn suivra les traces de l'un des plus grands architectes du XXI^e siècle, Louis Kahn. Le 13, à 19h30 au foyer du théâtre de Privas, quatre projections sur les « drôles d'espaces d'artistes » seront ponctuées par des lectures de textes de Georges Perec. Le 14, à 18h15 le CDDP (centre départemental de documentation pédagogique) proposera une rencontre projection avec Joël Unal,

constructeur et habitant d'une « maison bulle » en Ardèche. Toutes les projections seront suivies de discussions animées par les architectes du CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) de l'Ardèche, Patrick Fifre, Patrice Flambeaux ou David Grimaud.

L'architecture dans tous ses états

Dans le même temps, du 7 novembre au 8 décembre, deux expositions se dérouleront sur le thème de l'architecture. L'une sur la « maison bulle » de Joël Unal au CDDP de l'Ardèche. L'autre « Regards sur ma ville » à la médiathèque. Elle accueillera les classes primaires sur rendez-vous les mardis et vendredis, proposera des livres sur l'architecture, des jeux de différences et de ressemblances et des devinettes pour permettre ensuite une exploration plus fine de Privas. « Regards sur ma ville » se poursuivra par une action pédagogique



Privas met en scène son habitat.

que de travail de prises de vue en ville avec et des travaux d'élèves exposés en juin. Les plus petits ne seront pas oubliés puisqu'une séance de Racontines leur sera proposée le 6 décembre sur le thème de « Construire une maison ». Et, dans le groupe de Bouche à Oreille il sera question

d'« Architecture et nature » le 16 novembre, des « Maisons du monde », le 14 décembre et des « Maisons d'écrivains » le 18 janvier. Habiter la ville, le thème est assurément porteur, car, du petit au plus grand, tout le monde est concerné

S.K.

LALOUVESC

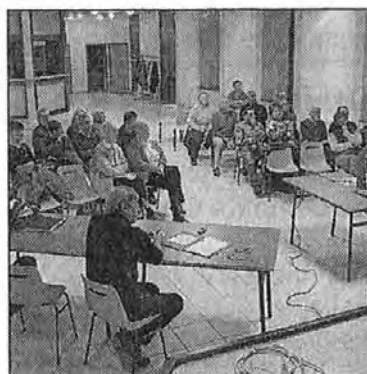
La population donne son avis

Amenée à modifier le POS, la municipalité doit élaborer un PLU (Plan local d'urbanisme).

Si la définition des objectifs poursuivis et des orientations politiques incombe au conseil municipal, le PLU donne une large place à la concertation avec la population, qui est invitée à participer à l'élaboration du cahier des charges.

Une première réunion publique d'information devait permettre à Stéphane Robert, membre du CAUE 07, de faire à la population louvetonne une présentation globale du nouveau PLU.

Différentes inquiétudes ont pu être soulevées, notamment la cohabitation



Une vingtaine de Louvetous participaient à cette première réunion publique d'information.

éventuelle du futur parc éolien avec le PLU, mais aussi le maintien des terres agricoles de qualité ou encore le devenir des hameaux et de leurs alentours.

Stéphane Robert précise

que « le PLU est un outil qui a pour objet de réglementer l'usage des sols de la commune ».

Il concerne l'ensemble du territoire communal et pas uniquement les zones constructibles, même si ces dernières sont souvent un enjeu majeur.

Il lui paraît ainsi « fondamental de conserver des espaces agricoles qui soient des espaces ouverts, dédiés au travail et écartant tout risque d'incendie ».

POUR EN SAVOIR PLUS

D'autres questions seront abordées lors de la seconde réunion publique prévue le 20 novembre.

LOCALE EXPRESS PRIVAS



MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

À chacun sa « maison bulle »

■ C'est au Centre Départemental de Documentation Pédagogique que s'est achevé le mini-festival sur l'architecture urbaine du XX^e siècle. Le film de Julian Donada, à propos des maisons bulliformes et autres domobiles créés par Pascal Häuserman, a donné lieu à un débat, sur ces maisons individuelles très particulières. Tout en revendiquant « la forme la plus économique de la nature », ces constructions sont difficilement admises dans notre environnement. La discussion a été conduite par des hommes de terrains, animé par P. Flambeaux et D. Grimaud du CAUE et Joël Unal.

PRIVAS

RS DE L'ESPLANADE 04 75 20 25 70 FAX 04 75 20 25 75 redaction.privas@ledl.com 04 75 20

URBANISME

L'aménagement du site de l'ancienne l'usine Luquet pour 2007 ?

■ Le projet - l'aménagement du site de l'ancienne usine Luquet - est dans les cartons depuis longtemps. La mairie, propriétaire des bâtiments, compte bien le sortir l'année prochaine : des bureaux seraient installés en-dessous et un espace public est prévu

au-dessus. Est notamment concerné le CAUE 07 qui aimerait s'y installer pour fin 2007. Ces bureaux pourraient être également investis par la communauté des communes. Celle-ci, si elle prenait cette décision, y aurait son siège administratif et ses services. Au-dessus, un

aménagement serait prévu pour l'office du tourisme, avec deux stationnements " minute ". Enfin, un ascenseur public " interquartiers " serait installé. Le prochain conseil municipal devrait discuter des orientations générales de ce projet.

PARC NATUREL DES MONTS D'ARDÈCHE

Construire dans le Parc naturel

MONTPEZAT

Les projets de construction se développent dans les Monts d'Ardèche. Le bâti traditionnel est restauré et s'adapte aux modes de vie actuels. De son côté l'architecture contemporaine doit trouver sa place en s'imprégnant des spécificités locales : adaptation à la pente, forme, couleurs, matériaux.

Comment préserver le caractère des villages et des paysages du Parc et favoriser la création architecturale ?

Des cahiers de recomman-

dations architecturales sont mis à la disposition des habitants en mairie et sur demande au PNR.

Réalisés avec l'appui du CAUE de l'Ardèche, ils sont de véritables guides pour se poser les bonnes questions en amont d'un projet.

Depuis le mois de septembre, des permanences gratuites de conseil architectural sont proposées par le Parc.

Un architecte apporte des conseils personnalisés sur les projets de construction neuve, de rénovation ou d'extension.

De nombreux habitants du

Parc ont déjà bénéficié de ces recommandations gratuites.

Aussi, si vous souhaitez partager vos plans, photos, idées, ... le Parc vous attend à Montpezat pour vous conseiller et vous apporter les renseignements utiles. □

POUR EN SAVOIR PLUS

Prochaines permanences

à partir de 14 h

sur rendez-vous : aujourd'hui,

jeudi 11 janvier,

jeudi 1^{er} février,

Rens. et insc.

04 75 94 35 20.

SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE

La ronde
des dossiers municipaux

Le conseil municipal qui vient d'avoir lieu à Saint-Étienne-de-Boulogne a abordé plusieurs dossiers administratifs, dont celui des assurances de la commune.

En effet, le conseil a décidé de lancer une consultation en application du code des marchés publics afin de choisir un nouvel assureur. Les résultats de ce travail sont éloquentes, puisque les nouveaux contrats que la commune vient de négocier présentent des garanties sensiblement supérieures à ceux signés dans les an-

nées 1980 et renouvelés en 2000, pour un coût 35 % moindre. Ceci représente une économie de plus de 2 000 € par an.

Outre cette question, le conseil a aussi décidé de renouveler la convention d'assistance technique passée avec la D. D.E. pour seconder la commune sur les travaux de voirie durant la période 2007-2009, et de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec la D. D. A. F. pour les travaux de captage de la source des Traverses.

Le pré-projet de réabilita-

tion des ruines d'Auzon que le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement vient de rendre a été examiné afin de sélectionner deux propositions parmi les quatre présentée, qui seront affinées et chiffrées plus en détail.

Enfin, l'organisation du recensement de la population qui aura lieu en janvier-février prochain a été évoquée, les dotations apportées par l'État (650 €) ne couvrant au maximum que 30 à 40 % des dépenses imposées à la commune pour son organisation. □

ANCIENNE FILATURE LUQUET Bientôt le dénouement

Le CAUE y tissera sa toile



REPÈRES

CAUE : PRESQUE UN TRENTENAIRE

■ Les CAUE auront 30 ans l'an prochain. Ils ont été créés par la loi sur l'architecture, en 1977. Celui de l'Ardèche est né un an plus tard, en 1978. Il n'en fera pas moins la fête l'an prochain !

UNE PREMIÈRE PUBLICATION

■ Toutes les actions du CAUE de l'Ardèche seront marquées, en 2007, du sceau de ce trentième anniversaire, avec une première publication de sa revue départementale à la clé, sur l'architecte albenassien Hubert Mesnier.

La façade de l'usine Luquet, côté Europe Unie, donne une piètre idée de cette friche industrielle. Patrick Fifre, le directeur du CAUE de l'Ardèche, en convient. Mais il s'agit d'en faire une réalisation "un peu exemplaire". L'ascenseur interquartier sera situé dans l'angle gauche du bâtiment.

À la charnière de la "ville du bas" et de la "ville du haut", la friche Luquet a un avenir. Elle est même appelée à devenir « quelque chose d'un peu exemplaire », si l'on en croit Patrice Flambeaux, responsable d'études-architecte au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ardèche. Car le CAUE va s'y installer. La communauté de communes Privas Rhône et Vallées pourrait suivre le même chemin, mais ça reste au conditionnel.

Un déménagement vital

Pour le CAUE, un déménagement est désormais vital. « Nous sommes actuellement 11 personnes à travailler dans 180 m² », explique le directeur Patrick Fifre, « ça devient impossible... ». Au-dessus de la Caisse d'Épargne, le CAUE ne peut plus remplir ses missions. « Depuis 1999, notre action a été orientée plus franchement vers les collectivités. Nous avons par exemple besoin d'un lieu d'exposition ouvert au public. Ici, c'est impossible... ». Dans l'usine

Luquet, par contre, deux plateaux de 400 mètres carrés, sur deux niveaux, attendent preneurs depuis 15 ans. « On avait l'intention d'acheter le bâtiment, fait noter Patrick Fifre. Mais la ville en a confié la réhabilitation à la SEM-PAR. Nous allons donc devenir locataires d'un plateau de 400 m², "blanc", que nous aménagerons à nos frais. Ça devrait nous coûter 150000 € ».

En faire une réalisation de qualité

Le conseil d'administration

du CAUE devrait arrêter définitivement sa décision de déménager le 14 décembre prochain, pour occuper le deuxième niveau du bâtiment. La première pierre de la réhabilitation pourrait être posée le 31 mars prochain.

Il s'agit aussi, pour la ville, de faire une réalisation de haute-qualité environnementale. On imagine que le concept titille aussi les neurones des responsables du CAUE. Une double paroi sera installée sur la façade Sud. Elle permettra d'adoucir les rayons du soleil, lorsqu'ils viendront frapper les grandes et hautes baies vitrées de l'ancienne filature.

Pierre FAYOLLE

Liaison inter-quartiers : le retour

La ville a ressorti des cartons la fameuse liaison inter-quartiers que souhaitait tant mettre en oeuvre l'ancien maire, Amédée Imbert. En effet, un ascenseur installé en façade de l'usine Luquet, côté sud, mais décalé de celle-ci, permettra de passer directement du parking actuel de la Poste à la terrasse sommitale de l'usine Luquet, en desservant y compris les deux niveaux du bâtiment. La terrasse, bénéficiera donc elle aussi d'une réhabilitation qui devrait être de qualité, compte tenu du cahier des charges retenu par la ville. Elle devrait être aménagée

en balcon ouvert sur le Lac. Du parking de l'Europe Unie, la rue de la République ne sera ainsi qu'à 200 mètres ! Cet équipement devrait donc permettre de vivre différemment la ville. Plus encore lorsque le centre sera entièrement piétonnisé, ou presque.

Un dispositif identique fonctionne à Annonay depuis plusieurs années, à la satisfaction de tous. L'information est de nature à rassurer les élus privadois. Ils ont longtemps craint, et pas seulement sous cette mandature, des coûts d'entretien, donc de fonctionnement, par trop importants. □



Patrice Flambeaux, du CAUE, montre que l'ascenseur interquartiers sera installé en façade, dans le côté sud du bâtiment.

HISTOIRE INDUSTRIELLE DE LA VILLE L'usine Luquet

Taillée pour la soie

« **U**ne filature ? Non ! Un moulinage... » Jean Luquet a pris la peine de nous appeler hier matin, pour remettre les fils en place d'une histoire industrielle privadoise que lui, au moins, n'a pas oubliée.

Celle de la " friche industrielle Luquet ", dont la ville a confié la réhabilitation à la SEMPAP, notamment pour y loger le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ardèche (voir notre précédente édition).

Pour travailler la soie naturelle

« Le moulinage de l'Esplanade, il a été construit en 1929 par mon père et mon oncle », indique Jean Luquet, qui a assuré la succession à la tête de l'entreprise. « Il a fonctionné jusqu'à la fin des années 70. Je ne sais plus si c'est 1978 ou 1979. Après, je me suis installé à Saint-Priest, dans une unité plus importante. Là, on faisait travailler une centaine



L'entrée et la sortie de l'usine Luquet se font par cet escalier, qui sera conservé, et qui donne directement sur l'avenue de Chomérac, face à la place Charles de Gaulle. Deux grands plateaux de 300 m², comme celui-ci, éclairés par de grandes baies vitrées, constituent des volumes intéressants à aménager.

moins sur l'Esplanade »

Le moulinage Luquet, comme la plupart des autres en fonctionnement avant la deuxième guerre mondiale, a d'abord été conçu pour travailler la soie naturelle. « Puis de nouvelles fibres sont apparues. On a donc travaillé la rayonne après la soie. On a fini avec le nylon



"J'avais le projet d'aménager ce moulinage"

Quant au projet que porte la ville, il semble beaucoup amuser Jean Luquet dans la mesure où l'on en parle « depuis 13 ou 14 ans ». « Moi-même j'avais le projet d'aménager ce moulinage. En 1992 ou 1993, j'avais trouvé deux orga-

louer. Mais, à l'époque, le maire (Amédée Imbert, NDLR) m'a dit " on va le faire nous-mêmes ". Il était pressé de réaliser une liaison interquartiers, avec un ascenseur. Il voulait le faire tout de suite ! Finalement, j'aurai participé un peu à la création de cette liaison interquartiers... ».